

Les tests de simulation s'étendront sur 55 semaines

Huit contrôleurs ont déjà accepté de coopérer

par Guy Deshaies

Des 125 contrôleurs aériens de la région de Montréal, qui avaient reçu une invitation personnelle du ministre fédéral des Transports à participer aux expériences de simulation sur la sécurité de l'usage du français dans les communications aériennes, douze ont répondu et huit ont finalement accepté de participer à ces expériences.

Les douze contrôleurs, dont six sont des anglophones, se sont présentés, hier, au rendez-vous que leur avait fixé M. Pierre Proulx, chargé du programme de simulation. A l'issue de la rencontre qui a eu lieu

à Dorval les six francophones et deux anglophones ont accepté après avoir appris que le programme s'échelonnait sur une période de 55 semaines, soit le double du temps d'abord prévu.

M. Pierre Proulx rencontrera un autre petit groupe aujourd'hui et il y aura une dernière rencontre mardi prochain. Le ministère a besoin d'au moins 75 contrôleurs francophones pour mener à bien ces expériences.

Les contrôleurs qui ont répondu à l'appel du ministre ne sont pas membres de l'Association des gens de l'air du Québec qui ne regroupe que 200 des 300 contrôleurs québécois.

Le président de l'AGAQ, M. Roger Demers, a répété, hier, que les membres de l'Association suivaient les directives de ne pas participer à ces expériences mais il a dénoncé la prolongation de la durée des tests. Il a déclaré que récemment une entente était intervenue entre les gens du ministère et l'AGAQ pour que le programme de simulation soit d'une durée maximale de six mois et que le rapport final soit rendu un mois au plus tard après la fin des expériences.

M. Demers a dit qu'il convenait de ne pas perdre de vue que ces expériences ne serviraient qu'à confirmer la sécurité du bilinguisme aérien tel que pratiqué dans la

plupart des pays du monde. Mais le président de l'AGAQ a émis l'opinion que les quelques contrôleurs qui acceptaient de participer au programme se lançaient seuls dans une aventure où ils pourraient être facilement victimes d'obstruction ou de manœuvres de toutes sortes visant à les confondre et à démontrer l'insécurité de l'usage du français. M. Demers a expliqué que techniquement les francophones ne craignent aucunement les expériences au simulateur mais que l'AGAQ se méfiait de ceux qui sont chargés de les faire.

Quoi qu'il en soit l'AGAQ répète qu'elle ne participera pas à ces expériences tant

et aussi longtemps que les aéroports de Dorval, Mirabel et Saint-Hubert n'auront pas été déclarés bilingues conformément aux recommandations du ministre en ce sens.

Si la commission d'enquête sur l'usage du français dans les communications aériennes décide de recommander le bilinguisme à Saint-Hubert ou déjà, de façon pratique, 50% des communications sont en français, l'AGAQ acceptera de participer au programme et d'y déléguer des observateurs.

La commission, formée des juges Chouinard, Heald et Sinclair, tiendra ses audiences à compter du 17 janvier à

Montréal relativement au bilinguisme à Dorval, Mirabel et Saint-Hubert. Les associations canadiennes de pilotes et de contrôleurs (CALPA et CATCA) farouchement opposées au bilinguisme aérien, feront des représentations auprès des commissaires mais il semble que les inspecteurs pilotes du ministère, de même qu'un groupe de contrôleurs de Saint-Hubert, déposeront des mémoires en faveur du bilinguisme à ces aéroports.

D'ici là il se pourrait que le juge Louis Marceau, de la Cour fédérale, rende son jugement sur la requête de l'AGAQ de faire déclarer nulle l'ordonnance du mi-

Voir page 6: Les contrôleurs

La modération mozambicaine relance le dialogue rhodésien

● Sommet crucial à Lusaka demain

(d'après AFP et Reuter) — Les pays de la "ligne de front" (Zambie, Tanzanie, Mozambique, Botswana et Angola) se réunissent demain à Lusaka pour un sommet "crucial" pour l'avenir des négociations sur la Rhodésie, au moment où les chances d'un règlement négocié se sont légèrement améliorées, selon le président

de la conférence de Genève, M. Ivor Richard.

De source britannique, on affirme que le président mozambicain Samora Machel s'est montré conciliant au cours de ses entretiens hier avec M. Richard et a fait renaitre l'espoir d'un règlement négocié entre Africains et Blancs de Rhodésie.

Pendant ce temps, sur le terrain, les accrochages deviennent monnaie courante à la frontière mozambicaine.

A Salisbury, les forces de sécurité rhodésiennes ont déclaré hier avoir "neutralisé" une position d'artillerie à l'intérieur du Mozambique qui avait ouvert le feu, "sans provocation" sur la Rhodésie. Le communiqué ne donne aucune précision sur le lieu de l'incident. En revanche, l'état-major rhodésien annonce la mort de treize maquisards nationalistes au cours des trois derniers jours, portant à deux mille trois cent quarante morts le bilan des pertes nationalistes en quatre ans de guérilla. Dans le même temps, les pertes des forces rhodésiennes ont été, selon l'état-major, de deux cent quatre morts.

Poursuivant sa tournée des pays africains entourant la Rhodésie, le président de la conférence de Genève, M. Ivor Richard, a reçu hier un accueil chaleureux de la part du président Samora Machel. M. Richard a reçu d'emblée des encouragements du chef de l'Etat mozambicain, qui héberge sur son territoire la majeure partie des forces nationalistes luttant contre le régime minoritaire blanc de M. Ian Smith.

Le président Samora Machel a affirmé l'intention du Mozambique d'apporter "tout l'appui possible et la collaboration nécessaire à la réussite des négociations en cours" concernant un règlement en Rhodésie, rapporte Radio Maputo.

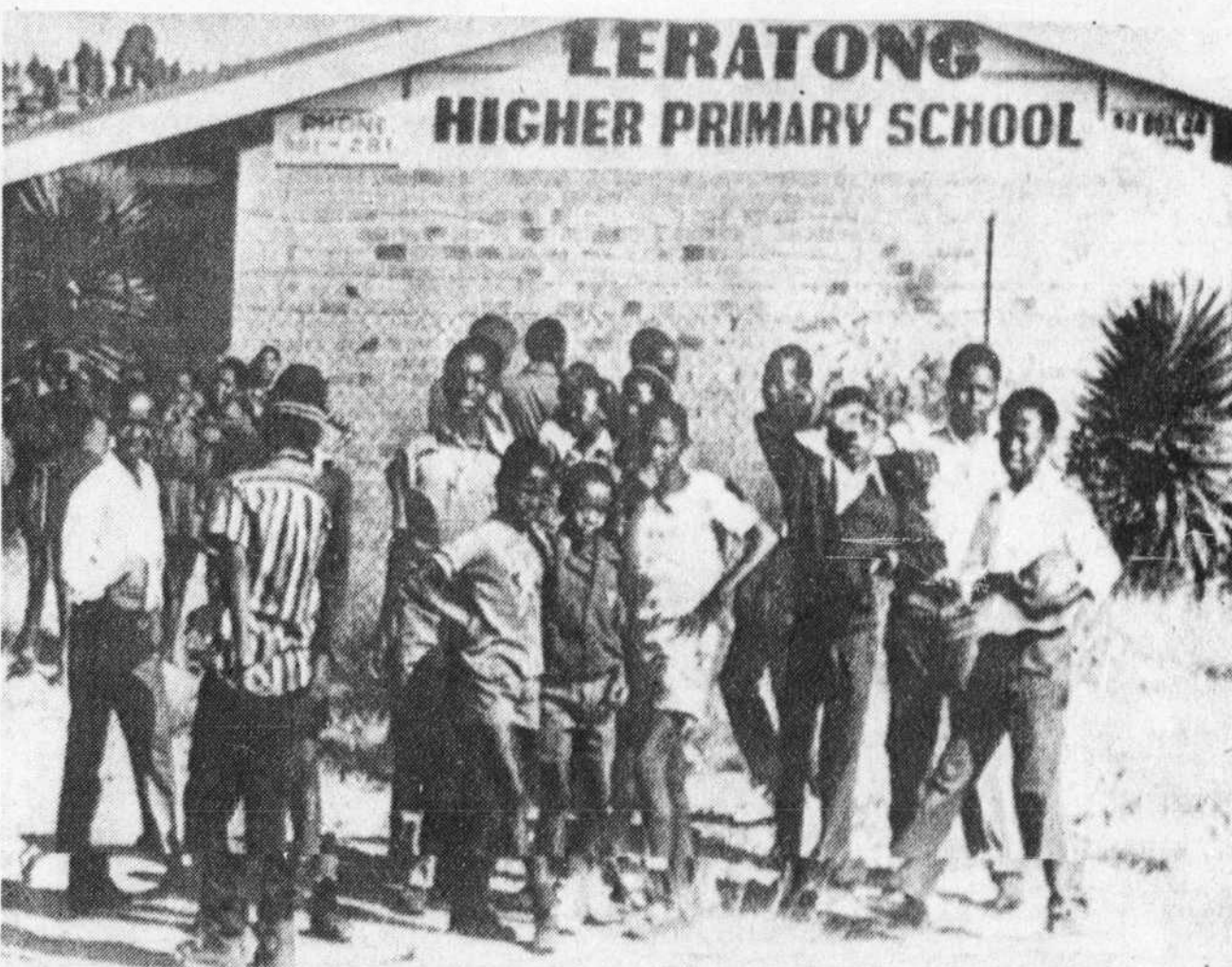
Le président Machel est disposé à envisager la cessation des hostilités en Rhodésie et la levée des sanctions économiques qui pèsent contre ce pays dès l'installation d'un gouvernement de transition multiracial à Salisbury, indiquait-on en outre de bonne source à Maputo où le chef de l'Etat mozambicain a reçu pendant deux heures le président de la conférence de Genève, M. Ivor Richard.

Les dirigeants des pays de la "ligne de front", doivent se réunir pendant le week-end à Lusaka, vraisemblablement pour examiner les propositions britanniques en vue de trouver une solution à la formation d'un gouvernement de transition en Rhodésie.

Londres souhaite envoyer à Salisbury un commissaire résident disposant de pouvoirs suffisamment étendus pour assurer un équilibre entre Blancs et Noirs au sein de ce gouvernement de transition. En vue d'aplanir les divergences entre Blancs et nationalistes sur le contrôle des portefeuilles de la Défense et du maintien de l'ordre, un conseil national de sécurité serait constitué qui prendrait la responsabilité de ces deux départements ministériels.

De source proche de la délégation britannique, on indique que le président Machel a réagi favorablement aux suggestions avancées par M. Richard au cours des deux heures d'entretiens que les deux

Voir page 6: La Rhodésie



Malgré quelques incidents, dont l'incendie d'une école de Soweto, les lycéens noirs d'Afrique du Sud se sont présentés en grand nombre pour reprendre les cours et préparer une session de rattrapage de leurs examens de fin d'année. Les écoles africaines avaient été fermées depuis le début des manifestations anti-apartheid en juin dernier, et les examens normaux, en novembre avaient été boycottés. (Téléphoto AP)

Pékin: une affiche réclame la mort pour "les quatre"

PEKIN (d'après Reuter) — Pour la première fois depuis le lancement de la campagne contre la "bande des quatre", un slogan a été badigeonné hier sur un mur du centre de Pékin réclamant la mort pour l'ancien vice-premier ministre Chang Chun-chiao, présenté comme "la tête de chien" des radicaux.

Rien n'indique encore que ce slogan en gros caractères noirs ait été officiellement inspiré mais les observateurs notent qu'il est apparu dans l'un des lieux le plus en vue de la capitale chinoise, la grande avenue de la Tranquillité éternelle.

Le sort de la bande des quatre, qui,

outre M. Chang, comprend la veuve de Mao, Mme Chiang Ching, et Wang Hung-wen et Yao Wen-yuan, n'a apparemment pas encore été décidé. On croit que le châtiment qui leur est réservé fait l'objet d'un grand débat. Mais les pékinois jugent peu probable que la mort les attende.

Ils estiment en outre que la publicité faite en province autour des "troubles" souvent peu récents est destinée à justifier l'arrestation de "radicaux" en même temps qu'elle prépare une purge aux dimensions nationales.

Non loin du slogan réclamant l'élimina-

tion physique de M. Chang, une affiche murale apposée également hier a attiré une grande foule. Cette affiche de huit pages roses décrit l'ancien vice-premier ministre Teng Hsiao-ping, ancien homme fort tombé en disgrâce, l'an dernier alors qu'on le tenait comme le successeur probable de Chou En-lai, comme la victime de des quatre.

Selon cette affiche, ce sont les quatre et non M. Teng, comme il en avait été officiellement accusé à l'origine, qui ont provoqué les émeutes de la place Tien An Men, en avril dernier. Ces incidents, au cours desquels plusieurs véhicules et un immeuble avaient été incendiés, avaient provoqué la chute de M. Teng, proche de Chou En-lai et cible d'une campagne de presse des radicaux qui l'accusaient d'être un "tenant de la voie capitaliste." Pour renforcer ses visées politiques, la bande des quatre avait "utilisé l'incident de la place Tien An Men pour salir le nom du camarade Ten Hsiao-ping", affirme l'affiche murale.

Le sujet d'une réhabilitation possible de M. Teng Hsiao-ping à la suite de l'éviction du "gang des quatre" est dans toutes les bouches parmi les étrangers à Pékin. Le seul point qui demeure obscur, à présent que la presse officielle fait preuve envers M. Teng Hsiao-ping d'une attitude de plus en plus favorable, est de savoir quand et à quel titre il réapparaîtra.

A entendre les stations de radio provinciales chinoises parler de sabotages et de violences politiques, ou pourrait parfois penser que le pays est à feu et à sang. Il est fait état de "factionnalisme bourgeois", de "passages à tabac, destructions et pillages". Du Hounan jusqu'au Chanshi.

Voir page 6: La Chine

Un sondage

75% des Canadiens minimisent la menace séparatiste

par Pierre O'Neill

Une très forte majorité de Canadiens est convaincue que les Québécois sont pour la plupart opposés à la séparation de leur province du reste du Canada.

Un sondage réalisé par la Canadian Institute of Public Opinion de Toronto (Gallup) dans la première semaine de décembre tend également à démontrer que l'ensemble des Québécois est tout à fait du même avis.

D'après les résultats de cette enquête d'opinion, seulement 14 pour cent des Canadiens croient que le Québec veut vraiment se séparer tandis que 75 pour cent sont d'avis qu'il n'y a pas de mouvement populaire en ce sens. Les autres 11 pour cent n'ont pas d'opinion sur l'hypothèse de l'accès du Québec à l'indépendance.

C'est l'opinion des Québécois interrogés au cours de ce sondage qui paraît encore plus étonnante. En effet, seulement sept pour cent des Québécois estiment que leurs concitoyens souhaitent vraiment l'indépendance tandis que 65 pour cent prévoient que le gouvernement Lévesque tentera de la réaliser. C'est l'impression que partagent d'ailleurs 54 pour cent des Canadiens.

Les enquêteurs de Gallup ont mené cette enquête auprès de 1.053 foyers répartis dans les dix provinces du Canada, à partir d'une méthodologie scientifique assez semblable à celle qu'utilisent des maisons de sondages

telles CROP et INCI. En vacances à Puerto Vallarta, le premier ministre René Lévesque n'a pu être rejoint pour commenter les résultats du sondage.

Entre-temps, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a émis l'opinion que les conclusions du sondage Gallup ne veulent rien dire. Il allègue que les questions furent posées de telle façon à infléchir le sens des réponses.

Les personnes interrogées se sont fait poser les deux questions suivantes: 1) Croyez-vous que la majorité du peuple québécois veut se séparer du reste du Canada? 2) Maintenant que le Parti québécois a été élu, croyez-vous qu'il va tenter ou non de se séparer?

Pour ce qui est de la première question, non seulement M. Morin est convaincu que sa formulation tend à susciter des réactions négatives mais il soutient en outre que l'utilisation du terme "séparation" constitue plus encore un facteur d'indisposition susceptible d'influencer sensiblement les réponses des personnes interrogées.

"C'est comme si vous meniez une enquête d'opinion sur le fédéralisme en posant la question suivante: Etes-vous en faveur de la centralisation de tous les pouvoirs à Ottawa?" C'est le genre de formulation, selon M. Morin, qui conduit inéluctablement à des réponses négatives.

D'autre part, le leader de l'opposi-

Voir page 6: Un sondage

Le conflit des journaliers

La FTQ lance un ultimatum à l'Internationale

par Louis-Gilles Francoeur

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a promis hier à un groupe de journaliers de la FTQ-Construction, qui occupaient les bureaux de leur administration syndicale, qu'il exigerait de leur union internationale la tenue prochaine d'élec-

tions démocratiques ou que sa centrale elle-même prendrait les moyens nécessaires pour organiser de telles élections au local 62.

Sur la foi des promesses de M. Laberge, les 60 journaliers qui ont occupé hier les bureaux du local 62, ont mis fin à leur occupation en se promettant toutefois de passer à nouveau à l'action d'ici quelques jours si les démarches du président de la FTQ n'aboutissent pas.

L'occupation du local des journaliers par ses propres membres a été déclenchée à la suite d'une directive de l'état-major international d'annuler une nouvelle fois la tenue d'élections dans ce syndicat, sur lequel plane depuis quelques mois l'ombre de Roger Perreault, un ami personnel d'André Desjardins, qui fut à l'époque directeur de la défunte Commission de l'industrie de la construction avant de devenir consultant en relations de travail.

C'est d'ailleurs à ce dernier titre que Perreault a dominé le dossier de la récente négociation pour le compte des journaliers en dépit des nombreuses dénonciations dont il a été l'objet de la part d'un important groupe de journaliers, représenté par l'ex-coordonnateur du lo-

cal et candidat au poste de gérant d'affaires, M. Normand Tousignant.

En principe, les élections, annulées à au moins trois reprises au cours de 1976, devaient franchir mercredi soir leur première étape par la fermeture des mises en nomination aux différents postes.

Le candidat au poste de secrétaire-

trésorier du clan favorable au maintien des contrats avec Roger Perreault, M. Jean-Charles Jovet, a fait parvenir au cours des derniers jours un télégramme aux dirigeants, internationaux à propos d'un présumé scandale touchant la caisse du local 62 des journaliers de la FTQ-Construction. Cette attaque, qui visait le

trésorier actuel, M. Guy Perron, favorable aux contestataires, a eu pour effet de prolonger l'enquête décrétée au printemps dernier par la direction internationale, lorsque celle-ci a retardé une deuxième fois les élections dans ce local.

Selon les informations obtenues hier, le scandale en question porterait sur une somme de \$25.000 provenant d'un certain nombre de cotisations non identifiées par les responsables de l'informatic. Officiellement, on accuse le secrétaire-trésorier en place de mauvaise administration puisque l'on ne parvient pas à identifier la provenance de ces fonds. Officieusement, un agent d'affaires du local 62 a précisé hier au DEVOIR que la direction internationale avait été saisie de ce problème administratif dès le début de l'enquête syndicale du printemps dernier.

Le même agent d'affaires a expliqué à sa façon la provenance de ces fonds que personnes ne peut identifier. Il s'agirait de cotisations de travailleurs "invisibles" que certains contremaîtres font inscrire sur les listes de paye pour arrondir leur propre salaire. Afin de pouvoir toucher les chèques en question de ces travailleurs inexistant, dont on possède ac-

Voir page 6: La FTQ

au sommaire

■ L'Etat doit alléger le fardeau des familles d'enfants déficients — page 2

■ L'importance des premiers pas: un éditorial de Claude Ryan

■ Le cinquante et unième manqué: un commentaire de Georges Vigny — page 15

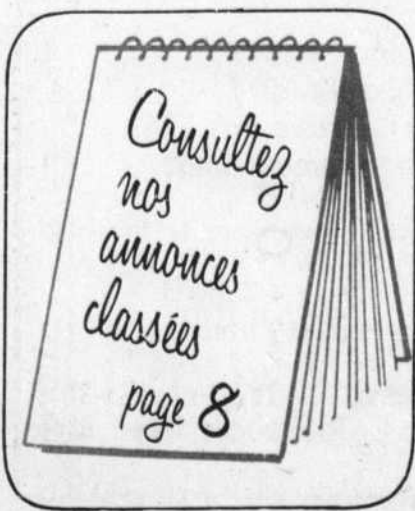
■ Pas de crise, pas de sauveur: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4

■ Edgar Bronfman écarte son frère de la présidence de Seagram

■ Le boom résidentiel s'essouffle sur l'île de Montréal — page 15

Un service d'imprimerie ultra-rapide! Bas prix & Qualité assurée

Impressions 2120 Drummond 842-6405 (416) 244-1482



ÉVALUATEUR

Entrepreneur général spécialisé dans la finition intérieure de locaux commerciaux à un poste vacant dans le département de l'évaluation pour une jeune personne mariée, bilingue, avec un peu de connaissance de la construction pouvant lire les dessins d'architecture, pour débiter, "faire relevé de quantité", et être entraînée comme évaluateur.

Salaires à discuter.

Appeler Claudette à:
523-3114

SÉLECTION DES RISQUES

Poste:

TARIFICATEUR ADJOINT AU CHEF DE SERVICE

Qualifications:

— cinq (5) ans d'expérience.
— examens du LOMA seraient un atout.

Salaires suivant les qualifications

Envoyer curriculum vitae à:

**Directeur du personnel
Aeterna-vie Cie d'assurance-vie
1184 ouest, Ste-Catherine
Montréal, H3B 1K3**

CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN

CONSEILLER EN GESTION FINANCIÈRE

Nature de la fonction:

Fournir les techniques professionnelles relatives aux opérations comptables, financières dans le but d'aider à la gestion financière de l'établissement.

Exigences:

Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences de l'administration (sciences comptable).

Salaires:

Pouvant atteindre \$26.689 par année selon l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 17 janvier 1977 à:

**Mme Maryse Laverdière
4000, Boul. LaSalle
Verdun, Qué.
Tél.: 761-3551 poste 350**

LA COMMISSION SCOLAIRE CHAUDIÈRE-ETCHEMIN

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS ET DE L'ÉQUIPEMENT

(Concours DS-76)

ATTRIBUTIONS

- Le titulaire de ce poste est sous la responsabilité du Directeur général;
- A titre de Directeur des Services financiers:
- Il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la trésorerie, à la préparation du budget, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et aux procédures de gestion;
- Il avise le Directeur général et assiste les autres directeurs de services et d'écoles au sujet de la gestion des finances de la Commission.
- A titre de Directeur des Services de l'Équipement:
- Il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux services auxiliaires (transport) et aux équipements communautaires;
- Il avise le directeur général et les autres directeurs de services et d'écoles au sujet de l'équipement.
- Il évalue le personnel sous sa responsabilité;
- Il accomplit toute autre tâche que lui confie le Directeur général.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en sciences commerciales ou en administration;
- Huit (8) années d'expérience pertinente dans des fonctions administratives équivalentes;
- Toute autre qualification ET/OU expérience jugée équivalente.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Traitement pouvant varier entre \$18.618. et \$31.017., selon compétence.
- Autres conditions de travail selon la politique administrative du Ministère de l'Éducation.

MILIEU DE TRAVAIL

- Commission scolaire élémentaire en pleine expansion démographique, comptant plus de 4.000 élèves répartis dans 12 écoles.

LIEU DE TRAVAIL

- A Saint-Romuald, cinq (5) milles à l'Est du Pont Pierre Laporte de Québec.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur Curriculum Vitae au plus tard, le 21 janvier 77, à 12:00 heures (midi), à l'attention confidentielle du:

**Directeur général,
Commission Scolaire Chaudière-Etchemin,
111, rue de la Fabrique,
St-Romuald, Comté de Lévis, P.Q.**

N.B.: Le numéro du concours devra être inscrit sur votre enveloppe.

RESPONSABLE DE SERVICE INFORMATIQUE

Fonctions:

Cette personne se voit confier la coordination et la gestion d'un centre de calcul pour banques de données non numériques. De plus, elle conçoit et réalise les développements du système selon la politique établie par le Directeur Général. En outre elle gère le budget du service et prévoit l'acquisition de nouveaux matériels.

Exigences:

- Expérience dans la gestion d'un centre de calcul.
- Expérience en conception de système.
- Connaissance de la programmation sur PDP11, souhaitable.
- Connaissance d'un langage assembleur.
- Maîtrise parfaite de la langue française.

Faire parvenir votre demande et votre curriculum vitae avant le 22 janvier à:

**Daniel Carroué
Directeur Général Adjoint
Informatech France-Québec
C.P. 160, Place Bonaventure
Montréal, P.Q.
H5A 1A7**

Le PAVILLON CHARLEROI-BOYER Inc.

à Montréal-nord

est à la recherche de:

COORDONNATEUR(TRICE) DU SERVICE DE NUIT

Fonction:

Coordonner et contrôler les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services adéquats.

Qualifications:

Détenir un D.C.E. professionnel en techniques infirmières ou l'équivalent.

Salaires:

Selon les qualifications et les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 17 janvier 1977 à:

**Germain Latour
Pavillon Charleroi-Boyer inc.
4535, Charleroi
Montréal-nord, Qué.**



URBANISTE

La Commission de la Capitale nationale, l'organisme fédéral chargé de l'aménagement de la Région de la Capitale nationale, cherche un urbaniste, utilisation du sol, pour participer à la formulation de politiques et de concepts au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Exigences:

Maîtriser en aménagement et baccalauréat en géographie ou discipline connexe; expérience d'au moins cinq ans en urbanisme; bonne connaissance des organismes québécois responsables de la planification.

Lieu de travail: Ottawa

Traitement:

Jusqu'à 27.269 (négociations en cours)

Langue de travail: Français.

Veillez faire parvenir vos demandes avant le 14 janvier 1977 à:

**L'agent de notation
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
OTTAWA
K1N 8K5**

CENTRE HOSPITALIER ST-VINCENT DE PAUL

DIRECTEUR DES FINANCES

Centre hospitalier de soins spécialisés de 342 lits dans la ville de Sherbrooke. Centre hospitalier d'enseignement affilié à la Faculté de Médecine de l'université de Sherbrooke et au C.E.G.E.P. de Sherbrooke.

Fonctions:

Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion financière efficace.

Exigences:

Diplôme universitaire de quatre (4) ans en sciences de l'administration (sciences comptables) ou l'équivalent. Expérience d'au moins deux (2) ans dans un poste de responsabilité de gestion.

Rémunération:

Selon la formule de rémunération des cadres émises par le M.A.S.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

**Roland Gauthier, M.D.
Directeur général
C.H. St-Vincent de Paul
Sherbrooke, Qué.**

La BNE accorde un sursis de deux semaines à Tricofil

par Michel Vastel

Une intervention de dernière minute de la Banque de Nouvelle Écosse aujourd'hui, sauvera sans doute Tricofil de la fermeture temporaire, déjà décidée pour lundi prochain. L'intervention de la banque torontoise donnerait ainsi un sursis de deux semaines, le temps minimum requis pour permettre au gouvernement de mettre en place des solutions permanentes.

Depuis hier, les pressions se multiplient, tant au cabinet de M. Lévesque qu'à celui de Mme Lise Payette, pour que les employés de Tricofil ne soient pas mis en chômage, même temporaire.

Hier midi, le député de Prévost, M. Jean-Guy Cardinal, confiait au DEVOIR qu'il avait pris contact, à la fois avec M. Louis Bernard, chef de Cabinet de M. René Lévesque, et Mme Payette, en enjoignant de trouver une solution avant le week-end. "Je veux un geste d'ici vendredi soir", intimait le vice-président de l'Assemblée nationale.

On sait que Tricofil doit cesser ses opérations, n'ayant plus de matière première ni d'argent pour s'en procurer de nouvelles. Selon M. Cardinal, Tricofil a pourtant déjà une collection de prêts, qu'il s'agit donc seulement de mettre en marche, et des commandes pour du tissu de velour.

Mme Lise Payette, au nom des quatre ministres délégués par le gouvernement pour solutionner le problème de Tricofil, déclarait jeudi au DEVOIR que le gouvernement n'abandonnera pas l'entreprise autogérée de Saint-Jérôme. Elle envisageait une nouvelle mise de fonds d'au moins un demi-million de dollars, sans doute sous forme de capital et en participation avec la Société d'investissement du mouvement Desjardins.

Mais une telle injection de capital dans Tricofil ne peut se faire en quelques jours. Cependant, le député de Prévost juge que "Tricofil n'est pas une affaire comme les autres". M. Cardinal n'accepte pas qu'on lui objecte qu'il y a d'autres mises à pied temporaires dans l'industrie textile québécoise. "Il faut avoir de l'imagination plus que cela au gouvernement", déclare encore M. Cardinal qui révèle que Tricofil aurait besoin de \$114.000 pour ne pas fermer et tenir encore deux semaines.

Le gouvernement n'aura probablement pas à avancer lui-même ce montant mais seulement à garantir un nouvel emprunt contracté par les travailleurs de Tricofil. En effet, le DEVOIR a appris hier qu'une délégation de l'entreprise, accompagnée de représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la firme de consultants PS Ross devait se rendre hier soir à la Banque de Nouvelle Écosse.

La BNE est en fait le seul banquier de l'entreprise, ayant accepté de financer ses comptes à recevoir pour un montant maximum de \$250.000. Par ailleurs, le directeur général de la BNE, M. André Bisson, n'a jamais caché ses sympathies pour le projet.

Quant au montant requis pour prolonger les opérations de Tricofil de quelques jours, le montant avancé par M. Cardinal, et qui lui viendrait du président de Tricofil, ce montant semble particulièrement conservateur. L'entreprise doit en effet rembourser rapidement un montant de \$50.000 que quelques personnes "anonymes" lui avaient avancé en novembre pour effectuer le dernier paiement à la famille Grover.

L'entreprise a un certain nombre de comptes à payer, notamment ses employés qui n'auront déjà pas eu de paie cette semaine. Il semble donc qu'il faille parler de \$150.000, plutôt que des \$114.000 d'abord avancés.

Il a été impossible hier soir de copier l'issue de la réunion entre la Banque et les partenaires de Tricofil. Tout ce qu'on sait, c'est que la décision sera vraisemblablement prise aujourd'hui. Il faut cependant peu de doute qu'avec quelque garantie du gouvernement, la Banque acceptera d'élargir la marge de crédit déjà consentie à Tricofil.

Les travaux de la baie James: les derniers du genre au pays?

Dans son bulletin du mois de janvier, la Banque de Montréal prédit que les travaux hydro-électriques de \$16.1 milliards à la baie James seront sans nul doute les derniers du genre au Canada.

L'avenir est plutôt aux centrales thermiques fonctionnant au charbon ou aux réacteurs nucléaires. Les installations à réacteurs joueront aussi un rôle important dans l'approvisionnement en énergie des décades prochaines.

Le bulletin, à partir de statistiques du ministère fédéral de l'Énergie, note qu'en 1990, l'électricité comptera pour 31% des besoins en énergie du Canada, en comparaison de 26% en 1975.

En 1990, par contre, le pétrole brut ne fournira plus qu'à 40% de l'énergie canadienne, en comparaison de 44% en 1975. C'est ce qui pousse la Banque de Montréal à prédire que d'ici 1985, le Canada deviendra probablement un importateur net d'énergie. Ce brusque revirement, selon les spécialistes, pourrait avoir de sérieuses incidences sur la balance des paiements du pays.

"Il y a quelques années, écrivent les

spécialistes de la banque, le Canada se pensait dans une situation très favorable et croyait disposer de sources importantes et bon marché de pétrole, de gaz, de charbon, d'électricité, mais la situation énergétique du Canada paraît aujourd'hui beaucoup moins brillante".

Le Canada a également constaté que l'exploitation de ses richesses coûte beaucoup plus cher que prévu, comme l'ont démontré les travaux de la baie James et ceux de Syncrude, en Alberta.

Dans le cas de la baie James, si la banque prédit qu'il s'agira du dernier chantier de ce genre au Canada, c'est que la plupart des emplacements économiquement favorables à l'implantation d'usines hydro-électriques ont été pleinement développés.

La Banque de Montréal souligne aussi que, quelle que soit la situation dans les prochaines décennies, il n'en reste pas moins que les ressources mondiales de tous les carburants fossiles seront sans doute épuisées durant le prochain siècle.

Les réserves établies de pétrole au Canada sont en diminution depuis 1969 et l'indice de durée des réserves, c'est-à-dire le volume des réserves établies divisé par la production de l'année, n'était plus que de 12 ans en 1975, alors qu'il atteignait 24 ans il y a dix ans.

Malgré les possibilités offertes par les sables bitumineux, les livraisons de pétrole canadien resteront sans doute constantes ou déclineront jusqu'à la fin de la prochaine décennie, et le ministère de l'Énergie, des mines et des ressources prédit qu'en 1985, le Canada devra importer 40% de ses besoins en pétrole.

Meurtres à Québec

QUÉBEC (PC) — La région de Québec a connu en 1976 une augmentation de 14 pour cent des meurtres commis par rapport à 1975.

Les statistiques indiquent que la région a été le lieu de 21 meurtres en 1976, dont 8 se sont produits dans la ville de Québec.

La moyenne d'âge des victimes est de 34 ans et les trois quarts d'entre elles étaient des hommes.

Quant aux accidents de la route, ils ont fait 196 victimes âgées en moyenne de 27 ans. C'est dans les mois de mai, juillet et novembre que l'on a compté le plus grand nombre d'accidentés de la route.

Enfin, 30 personnes sont mortes dans des incendies. Leur moyenne d'âge est de 32 ans. Les dommages causés par le feu ont été évalués au total à \$16.5 millions. On a dénombré 104 incendies dont 23 furent d'origine criminelle.

Le Grand Zenith aurait sombré

BOSTON (Massachusetts) (AFP) — La garde-côtière américaine estime maintenant que le pétrolier panaméen "Grand Zenith" a sombré dans l'Atlantique nord, mais elle poursuit ses recherches dans l'espoir de retrouver des survivants.

Des petites nappes d'huile ont été repérées dans la zone de recherche, mais leur origine reste incertaine.

"Notre plan de recherche aujourd'hui est fondé sur une

probabilité de 10% que le bateau est toujours à flot et de 90% que des survivants se trouvent à bord de radeaux de sauvetage", a déclaré hier à Boston, le capitaine de vaisseau Bernard Hoyland, responsable de l'opération.

Le "Grand Zenith" (18.717 tonnes) avec 38 hommes à bord et un chargement de 25.000 tonnes métriques de fuel lourd a quitté le 19 décembre Teesport, en Grande Bretagne, pour Somerset (Massachusetts). Sa dernière position connue, il y a exactement une semaine, avait été relevée à 60 milles au sud de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse.

Gremlin de luxe

BRAMPTON, Ontario (PC) — American Motors a ajouté deux modèles de luxe à ses voitures Gremlin.

Ces nouveaux modèles se vendront \$3.599, au regard de \$3.349 pour le modèle ordinaire.

Le président et gérant général de la compagnie, M. William S. Pickett, a exprimé son espoir de plaire à plus de clients en agissant de la sorte.

Sept avions militaires américains et canadiens et un garde-côte américain participent aux recherches, qui s'étendent sur une surface de 70.000 milles carrés, depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'à Rhode Island.

Tous les membres de l'équipage sont des chinois de Taiwan, a indiqué un porte-parole de la garde-côtière à Boston.

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue

D'INTÉRÊT PUBLIC

par le Ministère de l'Éducation

Direction:

M. Aurèle Daoust

EXAMEN D'ADMISSION

pour le Secondaire I
garçons et filles

15 janvier 1977

22 janvier 1977

à 9 heures a.m.

Coût de l'examen: \$3.00

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

Nécessaire de s'y inscrire

2850, rue Sherbrooke est Téléphone: 525-2516
Montréal H2K 1H3 Rendez-vous: Mme F. Boyer



Le docteur Philipp Towsley, professeur à l'Université de Colombie-Britannique, affirme avoir produit une boisson synthétique à bon marché qui a la même saveur, la même senteur et la même apparence que le café. Cependant, il a dû interrompre ses recherches n'ayant pu obtenir d'Ottawa une aide \$80,000 pour perfectionner sa technique. (Téléphoto CP)

Baie-Comeau et Natashquan

Deux sites propices à un port pétrolier

par Gilles Provost

Seuls Baie-Comeau ou Natashquan (Québec) et Canso ou Halifax (Nouvelle-Écosse) seraient propices à l'établissement d'un port en eau profonde pour superpétroliers, à la lumière des connaissances actuelles sur la vulnérabilité de l'environnement et sur les risques pour la navigation, révèle une étude récente d'Environnement-Canada.

Selon cette étude qui a porté sur 21 sites de l'Est canadien (dont neuf du Québec) les cas de Chandler et Sept-Îles (Québec) et de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) mériteraient probablement aussi d'être discutés même si leur emplacement apparaît moins favorable du point de vue écologique.

Par contre, les Îles-de-la-Madeleine, l'Île Verte, Grande Île et la ville de Québec, longtemps étudiées par les autorités québécoises sont toutes qualifiées "d'inacceptables" en vertu des critères adoptés pour cette étude.

L'emplacement qui obtient la cote la plus défavorable est situé aux États-Unis, à Eastport (Maine), à l'embouchure de la Baie de Fundy. Ce n'est pas par hasard que les autorités canadiennes ont ajouté ce site américain à leur étude parce que la compagnie Pittston veut justement y installer un port pétrolier et les navires devraient passer dans les eaux canadiennes pour y parvenir.

Evidemment, le gouvernement canadien et le Nouveau-Brunswick s'opposent de toutes leurs forces à ce projet et la dernière étude d'Environnement-Canada a donné le prétexte rêvé pour réitérer à nouveau l'opposition canadienne, le premier décembre dernier.

Cette lettre déposée à la Chambre des Communes le 6 décembre n'a guère retenu l'attention mais les catastrophes pétrolières en série survenues aux États-Unis à la fin de décembre la remettent maintenant sous le feu de l'actualité.

Le Canada s'oppose particulièrement au site d'Eastport en raison des difficultés de navigation pour des navires de haut tonnage dans ce secteur, de la quasi-

impossibilité d'y contenir des déversements de pétrole en raison des courants et, surtout, de la valeur considérable des pêcheries canadiennes et américaines de ce secteur névralgique.

Pour tous les ports éventuels examinés dans le cadre de l'étude d'Environnement-Canada, on a considéré plusieurs facteurs: valeur des pêcheries affectées par un déversement important, vulnérabilité des oiseaux aquatiques, potentiel récréatif du rivage, difficulté du nettoyage, etc. On a ainsi élaboré un indice de vulnérabilité de l'environnement.

On a de plus étudié chaque site pour identifier les problèmes particuliers qu'il présente à l'égard de la navigation des super-pétroliers (visibilité, courants, hauts-fonds, vents, etc.). La cote finale attachée à chaque site est un produit de la cote du risque pour la navigation par la

Voir page 6: Port

Mémoire de l'AQDM

L'État doit alléger le fardeau des familles d'enfants déficients

par Marie Laurier

Si le déficient mental porte le stigmate de son handicap toute sa vie, la société peut tout de même collaborer à ne pas accentuer ce handicap par une attitude de rejet ou de fausse interprétation en prétendant "qu'il est heureux comme ça" d'une part; le gouvernement devrait, d'autre part, adopter une approche globale dans ses politiques et ses programmes de façon à tenir compte de l'ensemble des besoins individuels et familiaux du déficient mental.

Tout en reconnaissant que les deux parties — société et administration — ont évolué positivement ces dernières années à l'égard des retardés mentaux, on constate un manque très sérieux de support à leur intégration sociale dans leur famille et dans leur milieu social naturel. Cette observation ressort du mémoire qui sera présenté officiellement au premier ministre René Lévesque et à son cabinet à la fin du mois de janvier par l'Association du Québec pour la déficience mentale (AQDM). L'organisme, sous la présidence de M. Pierre Couture, de Hull, regroupe 26 associations locales réparties dans tout le territoire québécois et travaille depuis un quart de siècle à assurer le mieux-être des personnes atteintes de déficience mentale.

L'auteur du document dont LE DEVOIR a obtenu copie, aborde de façon directe le "défi constant" que constitue pour les parents de garder un enfant, un adolescent ou un adulte déficient dans leur famille et souligne qu'ils ne reçoivent aucune aide spéciale pour ce faire. Pourtant, la présence d'un enfant déficient oblige la famille à investir beaucoup plus de temps, d'énergie et d'argent que pour un enfant dit "normal". Le fardeau financier n'est allégé que lorsque le jeune atteint l'âge de 18 ans et devient admissible à l'aide sociale comme citoyen invalide.

"Or, souligne-t-on fort justement, le fait de garder un enfant dans sa famille permet à l'État d'économiser des sommes d'argent substantielles."

A titre d'exemple, il en coûte présentement \$12,775 par année pour entretenir un enfant déficient mental dans une petite institution de type centre d'accueil, \$7,300 lorsque cet enfant vit en foyer de groupe et de \$1,387 à \$2,701 lorsque cet enfant vit en famille d'accueil. L'AQDM réclame donc du gouvernement des services de support adéquats et à défaut une aide financière spéciale permettant l'obtention de tels services pour les familles qui optent pour élever les déficients dans leur foyer. De plus, une autre mesure permettant d'alléger le fardeau financier serait de permettre la déduction des dépenses encourues du revenu imposable des parents, comme c'est le cas pour les frais d'éducation des enfants normaux à charge. De telles mesures sont déjà en vigueur en France.

Pour le jeune adulte déficient, il serait aussi normal qu'il ait accès à des services lui permettant de vivre graduellement en dehors de sa famille, comme par exemple un système d'hébergement. Cette ressource serait très utile, particulièrement pour ceux dont les parents meurent avant eux.

Peu de ressources existent aussi pour les enfants âgés de moins de quatre ans et cela s'explique du fait que le dépistage de la déficience mentale ne se fait souvent qu'à l'école, particulièrement pour les cas "légers". Pourtant plus le diagnostic est précoce, plus la prise en charge par la famille et les secours sociaux peuvent être efficaces. Certes, il n'est guère agréable

pour un médecin d'apprendre aux parents que leur rejeton est atteint de déficience mentale. Celle-ci doit être toutefois considérée comme un "problème social" et le médecin devrait avoir le droit et le devoir, dans les cas où son aide et ses conseils ne suffisent pas, de transmettre les informations pertinentes sur l'enfant au CSS de sa région. Cette "confiance" serait de nature à aider immédiatement les parents par un counseling approprié au contexte familial pouvant aller jusqu'à la rencontre de parents-soutiens ayant vécu cette expérience difficile. Pour amoindrir le choc et neutraliser le sentiment de culpabilité ressenti par les parents, on devrait leur fournir des services d'aide à domicile, de physiothérapie ou d'orthopédagogie le plus tôt possible, ce qui permettrait aux intéressés de s'adapter à cette situation bouleversante.

Pour les déficients de 18 ans et plus qui ne peuvent accéder aux services scolaires réguliers ni à ceux de l'éducation permanente, pas plus que de s'intégrer sur le marché du travail, l'Association demande de hausser la limite d'âge scolaire à 21 ans et dans un deuxième temps, de faire inclure dans les programmes d'éducation aux adultes des cours spéciaux pour déficients mentaux, quitte à ce qu'ils soient financés conjointement par le MAS et le MEQ, ce dernier ministère pouvant prendre la responsabilité d'identifier les zones prioritaires.

En somme, l'auteur décrit toutes les mesures susceptibles d'éviter le placement en institution et c'est ce qui fait l'originalité du document, et en cela il note que si on ne réussit pas à franchir ces étapes "le gouvernement sera alors en

contradiction avec ses politiques d'intégration sociale et il deviendra de plus en plus compliqué, voire impossible, de convaincre les parents de ne pas référer leur enfant ou adulte déficient mental aux institutions."

L'AQDM admet que la formule des foyers de groupes privilégiée par le ministère des Affaires sociales est plus avantageuse à tous les points de vue, du moins quand on la compare au modèle institutionnel et elle ajoute "en autant bien entendu que ces foyers ne deviennent pas eux-mêmes de petites institutions". Cependant, l'implantation de ces foyers ne se fait pas toujours facilement et les problèmes sociaux provoqués par la venue d'un groupe de personnes déficientes dans un quartier suscitent toujours certaines craintes de la part des citoyens non handicapés. Et là le mémoire aborde très délicatement certaines réactions récentes observées dans certains milieux et qui ont fait les manchettes des journaux. Voici ce passage au texte: "(...) certaines villes, plutôt que d'encourager ses citoyens à accepter l'intégration des personnes déficientes, plutôt que d'aider ces dernières à s'intégrer, font tout en leur pouvoir pour les boycotter".

Pour l'AQDM, ce foyer de groupe devrait avoir le statut légal de résidence et ce partout dans la province. Ceci ne réglerait pas les problèmes sociaux mais donnerait une chance honnête aux personnes déficientes de prouver qu'elles peuvent vivre parmi leurs concitoyens.

Le document consacre aussi quelques pages à la description des malaises vécus par les déficients durant les grèves de 1976 dans le réseau des affaires sociales.

Le message est très clair: oui, les malades ont "souffert énormément" durant cette crise et ils n'ont pas reçu les services essentiels: "Le droit de recevoir des services a été lésé et ce ouvertement et à plusieurs reprises et il faut à tout prix éviter que se répète une telle situation inhumaine." L'AQDM recommande alors que le gouvernement négocie immédiatement avec les syndicats et les usagers les services essentiels en cas de grève éventuelle. L'organisme réclame aussi que l'on mette sur pied une table permanente de négociations dans les secteurs public et parapublic et que les citoyens soient tenus au courant des progrès des pourparlers. "Ce n'est qu'à ces conditions que l'AQDM peut accepter le principe du droit de grève dans ces secteurs."

Enfin, l'organisme voudrait voir accélérer l'adoption du projet de loi sur la protection des handicaps de façon à ce que les déficients mentaux soient compris le plus tôt possible dans la Charte des droits et libertés de la personne et estimés comme des citoyens à part entière.

Car cette instance se dit à même de constater que dans certaines institutions, privées ou publiques, les personnes déficientes sont encore traitées comme des êtres d'une "sous-espèce". La raison majeure de cet état de fait est qu'au départ on prend pour acquis que ces gens "sont heureux ainsi". L'AQDM n'hésitera pas, à l'avenir, à dénoncer ces abus.

De plus, une telle reconnaissance sécuriserait les parents qui ont gardé leur enfant et qui s'inquiètent, à juste titre, du jour où ils mourront quant au sort que la société réservera à leur enfant.

La CECM décidera jeudi du sort des "occupants italiens"

par André Tardif

Les "irréductibles de la loi 22", quelque 900 enfants en majorité d'origine italienne qui occupent 38 écoles élémentaires anglaises de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) depuis septembre dernier, devraient vraisemblablement apprendre une fois pour toutes, la semaine prochaine, le sort qui leur est réservé.

Ainsi en ont décidé hier, à l'occasion d'une assemblée bi-mensuelle régulière, les commissaires de la CECM appelés à trancher l'épineuse question d'un groupe d'enfants qui, n'ayant pas réussi à passer le test d'aptitude linguistique que leur imposait la loi 22 pour le droit de fréquenter une école anglophone, se sont tout simplement présentés à l'école de leur quartier au début de l'année scolaire. Ils n'en ont pas bougé depuis, attendant visiblement que les instances politiques entrent en ligne de compte.

Il y aura donc assemblée spéciale publique de la CECM pour "régler la question une fois pour toutes", selon les mots d'un porte-parole de l'organisme, jeudi prochain à 15h.

"Ces enfants-là ne reçoivent aucun enseignement formel, a dit le porte-parole. Bien sûr, certains parents et des professeurs à leur retraite leur enseignent en anglais. Mais il s'agit d'une situation tout à fait anormale sur laquelle les

commissaires, qui n'ont jamais voulu utiliser la force contre ces enfants, semblent décidés à se prononcer."

Les commissaires ont par ailleurs appris que l'année scolaire 1975-76 s'était soldée par un déficit de \$1,904,004 au lieu du surplus prévu de \$624,185, à cause de l'obligation par la CECM d'assumer un montant de \$3,156,550 pour couvrir la partie non admissible des rétroactivités versées au personnel non enseignant.

En effet, lors de la préparation des prévisions budgétaires pour 1975-76, le ministère de l'Éducation avait demandé aux commissions scolaires d'équilibrer leur budget sans tenir compte des hausses de salaires qui découleraient des négociations provinciales alors en cours.

Dans une directive émise le printemps dernier, le ministère de l'Éducation avait fait la CECM que seule la rétroactivité normalisée versée à son personnel non enseignant serait éligible aux subventions, et que l'excédent serait à sa charge. La date tardive de cette décision explique la différence de plus de \$3 millions que la CECM n'a pu absorber, malgré une compression de ses dépenses.

"Si la CECM ne peut en venir à une entente avec le ministère de l'Éducation, a ajouté le porte-parole, ou encore avec le Conseil scolaire de l'île de Montréal pour rendre ce déficit admissible aux subventions, elle devra assumer elle-même cette somme en coupant d'autant sur ses budgets à venir."

Or, on sait déjà que pour l'année scolaire 1977-78, la Commission prévoit des compressions budgétaires de l'ordre de \$10 millions en raison d'une diminution du nombre d'élèves, de la disparition de certaines ententes particulières qui lui permettaient de maintenir des services grâce à des subventions spéciales du MEQ, et en raison également de l'augmentation du coût de la vie.

Rappelons que le financement de la CECM est assuré par des subventions du MEQ et du Conseil scolaire de l'île, basées sur le nombre d'élèves inscrits dans les écoles au 30 septembre. Par conséquent, toute baisse du nombre d'élèves entraîne automatiquement une perte de revenus.

Sous la présidence du Dr Luc Larrivée, récemment appelé à remplacer Mme Thérèse Lavoie-Roux démissionnaire à la suite de son élection comme député libéral le 15 novembre dernier, les commissaires ont, entre autres, reçu sur division un rapport d'étape portant sur le respect des programmes dans les écoles élémentaires françaises que présentait le directeur du Service des études, M. Viateur Ravary; écouté les doléances du Syndicat des professionnels des services aux étudiants sur la convention intervenue entre l'Archevêché de Montréal et la Commission au sujet de l'animation pastorale à l'élémentaire; et accepté la démission du commissaire Patrice Laplante, élu député péquiste.

A ne pas manquer !

Le COLLOQUE de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, sur:

"L'écriture de presse"

Il y sera question, entre autres, de la façon de traiter le fait divers; de la façon dont certains journalistes s'y sont pris pour obtenir des informations exclusives sur certains dossiers chauds socio-politiques; de la fabrication d'émissions de radio et de télévision, dont l'émission "Ce Soir" (Radio-Canada); de la couverture de la dernière campagne électorale au Québec.

Parmi nos invités: Roger Lemelin, éditeur de LA PRESSE, Louis O'Neill, ministre des Communications du Québec, Maurice Mouillaud, de l'Institut français de presse et des sciences de l'information, Ben Payeur, du Parti libéral du Québec, Michel Maheu, du Parti québécois, Bernard Derome, de Radio-Canada, Daniel L'Heureux, de LA PRESSE, Michel Roy, du DEVOIR, Daniel McGinnis, Jacques Plante, Tom Sloane, Huguette Laprise, Jacques Elliott, Michel Trudeau, Bernard Cleary, Pierre Morency, Susie Bouchard, etc. etc.

Organisé en collaboration avec l'Université Laval, le colloque a lieu au pavillon d'Koninck salle 1C de cette université.

du 13 janvier (à 20 heures)
au 15 janvier (en soirée)

Inscription pour les non membres de la FPJQ: \$5.00

Le Syndicat des Professeurs de
l'Université du Québec à Montréal

Assemblée générale

vendredi P.M., 7 janvier 1977

Inscription: 13:30 h

Début de l'assemblée: 14 h.

Endroit:

à la Polyvalente Pierre Dupuis
2000, rue Parthenais
(métro Papineau)

dit de recherche et un personnel de soutien (les discussions en cours avec le maire, M. Jean Drapeau, a souligné le conseiller Jean Roy, ont des chances d'aboutir "dans quelques mois").

2) refonte de la carte électorale pour mieux assurer le respect des "quartiers naturels". Il va de soi qu'il n'y aurait qu'un conseiller élu par quartier;

3) rémunération plus substantielle aux élus qui pourraient assumer une tâche "à plein temps" et maintenir le contact avec leurs électeurs si seulement on se décidait à hausser leur traitement. \$5,000 pour un conseiller municipal et \$22,500 pour un maire d'une ville comme Montréal, c'est dérisoire, selon le RCM.

Les autres aspects de cette réforme en perspective ont trait à des "commissions du conseil" où le public pourrait s'exprimer et où les conseillers prendraient connaissance de projets, sans être accusés à des "faits accomplis", comme c'est trop souvent le cas présentement.

On relève aussi le souci du RCM de déterminer la fréquence des réunions du conseil. Il n'y a eu que 16 séances du conseil depuis les élections de novembre 1974, dont l'une pour élire un exécutif et l'autre pour étudier la vente de l'Expo-Express. C'est trop peu et le RCM attribue cette diminution des assemblées à la crainte qu'a l'administration du Parti civique de se mesurer à l'opposition.

"Nous avons pu démontrer que ce parti (au pouvoir), déclare le RCM, travaillait très souvent à l'encontre des intérêts de la majorité des Montréalais", mais il y aurait davantage de vie au conseil si l'on voulait bien se référer au document déjà produit par le RCM (mai 1975) sur les amendements à la charte de la ville de Montréal. Ce mémoire, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, le possède et il n'est pas exclu qu'il s'en inspire.

Il y a deux ans presque, le RCM préconisait des appels d'offres publics pour

toute dépense excédant \$10,000 — ce que la loi 82 vient de forcer Montréal à respecter. Le RCM allait plus loin toutefois et suggérerait, dès 1975, une décentralisation des pouvoirs décisionnels, tant à Montréal qu'à la Communauté urbaine de Montréal. Toute notre action, ajoute le conseiller Jean Roy, tend à "consolider les structures locales."

La conférence de presse était présidée par M. Kenneth George, président du RCM, aidé de MM. R. Petrelli et Jean Roy. Tous trois souhaitent qu'on en vienne rapidement à un rapatriement des pouvoirs de décision au conseil de ville. Nous participerons activement à la réforme parlementaire à Montréal, disent-ils au nom de leur parti qui vient de demander officiellement par lettre une rencontre au ministre Tardif.

Dans cette lettre, le RCM se dit conscient des limites imposées par la charte de Montréal et offre d'expliquer ses options si cela peut être utile au nouveau titulaire des Affaires municipales.

Le parti a déploré hier que le maire de Montréal ait de façon démagogique utilisé "l'unanimité" du conseil de ville contre la loi 82, sans référer aux raisons radicalement différentes qui avaient poussé le RCM à s'élever contre certains aspects de la loi qui forçait Montréal à assumer une partie du déficit olympique et à imposer une taxe spéciale.

Et les conseils de quartier, épine dorsale de la démocratie à la manière du RCM? Nous y croirions "une fois au pouvoir", précise le président, M. George en faisant allusion au programme du Parti québécois qui s'est engagé à accorder ces conseils de quartier "sur demande".

Aucune recette n'est arrêtée présentement quant à la facture de ces conseils de quartier mais M. Petrelli cite le cas de villes européennes comme Bologne et Grenoble où diverses formes de conseils de quartier ont pu prendre forme au fil des

Voir page 6: RCM

éditorial

L'importance des premiers pas

Même si le Financial Post écrivait la semaine dernière que les marchés financiers américains semblent devoir se montrer tièdes à l'endroit du gouvernement péquiste de M. René Lévesque, des indices puisés à des sources plus vérifiables montrent au contraire que, moyennant des garanties sérieuses de gestion convenable et responsable, le nouveau gouvernement québécois devrait réussir sans trop de difficulté à subvenir à ses besoins financiers au cours des prochains mois.

A court terme, Québec dispose ici même de sources de financement non-négligeables. Au premier rang de celles-ci, il faut mentionner la Caisse de Dépôt et Placement, les Caisses populaires et les autres institutions financières locales. En ce qui touche les projets de grande envergure, des exemples récents, notamment à l'Hydro et à Sidbec, ont montré que c'est beaucoup plus la qualité intrinsèque des projets envisagés que la couleur du gouvernement qui déterminera la réponse des prêteurs.

Il semble de plus, du moins par certaines décisions et déclarations récentes, que le grand argentier du Québec, M. Jacques Parizeau, soit déterminé à assurer une gestion saine et prudente des finances publiques, d'où ne sera point absente une note de retenue et d'austérité qui a trop souvent fait défaut ces dernières années. Comme — exception faite du déficit olympique — la situation financière dont a hérité le nouveau gouvernement n'était pas vraiment mauvaise, ce n'est pas du côté des finances publiques que l'on doit, semble-t-il, s'inquiéter outre mesure pour les prochains mois.

Mais les finances publiques, si elles ont un impact certain sur l'économie, ne sont pas toute l'économie, loin de là. On peut même soutenir que leur santé dépend autant de la santé générale de l'économie qu'elle n'influe sur celle-ci. Tout aussi importantes sont dans cette perspective les décisions et les orientations du secteur privé. Or, c'est surtout à ce dernier niveau que des difficultés guettent le gouvernement Lévesque et que celui-ci devra faire montre de beaucoup de prudence et d'habileté.

L'institution financière américaine ou allemande qui décide de prêter quelques centaines de millions de dollars à l'Hydro ou à la Ville de Montréal n'obéit certes pas à une équation purement arithmétique. En plus de calculer le rendement de son placement, elle doit en soupeser les risques. Tout compte fait, elle trouve néanmoins au Québec, et continuera de le faire pendant l'avenir prévisible, des conditions politiques et sociales relativement satisfaisantes pour justifier de sa part des décisions répondant aux besoins des institutions publiques.

Mais les risques et les responsabilités que doit assumer l'entreprise implantée au Québec ou celle qui envisage de s'y établir sont d'une tout autre nature que ceux qui incombent au simple prêteur. Le second consent des prêts ou des avances financières à des institutions publiques dont la performance passée et les pouvoirs de taxation offrent des garanties très fortes de remboursement. La première accepte au contraire de conduire en territoire québécois des activités de production ou de

service sur une base concurrentielle; elle assume en outre le risque de difficultés susceptibles de découler de changements sociaux ou politiques. L'entreprise est très attentive, en conséquence, au climat politique et social dans lequel elle sera appelée à fonctionner. Cela est vrai de l'investisseur étranger, lequel a plus souvent qu'autrement le choix entre plusieurs lieux différents pour les investissements qu'il projette. Mais ce l'est aussi de l'entrepreneur local, qui sera plus ou moins porté à fonctionner avec dynamisme et à investir suivant que le climat général lui paraîtra plus ou moins propice. Une fois qu'on a dit sur les méchants entrepreneurs tout le mal qu'on peut inventer à leur sujet, il faut bien se rendre à l'évidence: dans le système sous lequel nous vivons, leurs décisions revêtent une importance capitale; elles obéissent à des impératifs économiques très exigeants; et elles ne sauraient être indifférentes au contexte politico-social dans lequel elles sont appelées à s'inscrire.

Or, sans que l'on dispose encore à ce sujet de données statistiques rigoureuses, on croit discerner à ce niveau une nervosité et une incertitude prononcées. On n'a guère entendu parler depuis le 15 novembre de transferts de sièges sociaux vers d'autres provinces, de fermetures d'usines qui seraient attribuables à la victoire du Parti québécois ou de projets d'investissement qui auraient été annulés ou différés en raison du nouveau contexte politique. Mais vu le programme économico-social et les intentions constitutionnelles du gouvernement Lévesque, l'atmosphère n'est guère à l'expansion dans le secteur privé. Dans plusieurs entreprises, des révisions peuvent fort bien être engagées sans même que le gouvernement en soit informé. Dans d'autres, des décisions peuvent être préparées dès maintenant, mais dont l'impact ne se vérifiera que dans plusieurs mois, voire plusieurs années. Tout cela pourrait donner lieu, au cours des prochains mois, à un ralentissement de l'économie et à des processus de vieillissement qui deviendraient vite source de retards coûteux.

L'enquête annuelle que le Financial Post vient de réaliser auprès des chefs d'entreprises du Canada a valeur d'indice à cet égard. À l'échelle du pays, plus des trois quarts des répondants envisagent pour 1977 des conditions générales aussi bonnes (48%) ou meilleures (28%) qu'au cours de la dernière année. Mais interrogés au sujet de leurs projets d'investissements ou de création d'emplois au Québec en 1977, 45% des répondants indiquent que la victoire du Parti québécois pourrait avoir un effet plus ou moins prononcé sur leurs décisions.

Le programme du Parti québécois est le fruit de longues années d'élaboration démocratique à l'intérieur de cette formation politique. Il serait vain de souhaiter qu'il puisse être radicalement modifié par crainte de réactions négatives en provenance du secteur privé.

Mais l'application concrète du programme du PQ doit donner lieu, par contre, à des décisions marquées au coin d'une impeccable rationalité économique, d'une limpidité à toute épreuve et aussi de signes concrets d'une franche acceptation du secteur privé et de son

apport indispensable à la marche de l'économie. Déjà, les exemples de décisions susceptibles d'engendrer des effets décisifs commencent à se profiler avec une redoutable clarté.

Le cas le plus spectaculaire est celui de Tricofil. Cette expérience ne se déroule certes pas dans un secteur particulièrement névralgique. On sait en effet les grandes difficultés dans lesquelles l'industrie du textile est destinée à évoluer au cours des années à venir. Mais le PQ, pour des raisons surtout sociales, a attaché son nom à la réussite de Tricofil. Cette entreprise faisant face ces temps-ci à des difficultés majeures, le gouvernement péquiste doit sans doute étudier toutes les formes d'aide qu'il peut raisonnablement lui fournir. Mais il devra aussi éviter d'y englober pour des seules raisons de prestige des fonds publics dont le rendement éventuel ne serait pas garanti par des études sérieuses. On avait assuré il y a quelques mois que ces études avaient été faites. A moins qu'on ne sache plus lire, il semble que tel n'ait malheureusement pas été le cas. Le moins qu'il faudra exiger, ce sera un compte rendu honnête et complet de ce qui s'est passé depuis l'euphorie de l'été dernier et une justification sérieuse de l'action envisagée.

Un autre cas important est celui de l'assurance-automobile. Le PQ est lié à ce sujet par son programme et ses engagements électoraux. Mais depuis qu'il a été appelé à former le gouvernement, il est aussi lié par le devoir de tenir compte de la réalité et surtout de chercher à la connaître dans toutes ses dimensions. Or, comment faire confiance à cet égard au jugement d'un ministre-novice qui affirme candidement être en possession de tout le dossier requis avant même d'avoir eu le temps de se pencher vraiment sur le problème? Les solutions retenues dans ce domaine auront des répercussions sur tout le secteur des assurances générales et des milliers de professionnels. Un gouvernement qui vient tout juste de garantir la permanence d'emploi perpétuelle à des milliers de travailleurs du secteur public pourra-t-il décemment rayer de la carte des douzaines d'entreprises et des milliers de travailleurs d'un autre secteur, sans avoir au préalable fouillé à fond le dossier très complexe de l'industrie au sein de laquelle ils oeuvrent?

Le troisième cas est celui de l'industrie de l'amiante. Le PQ s'est engagé à nationaliser cette industrie, et son projet, à première vue, semble s'appuyer sur de sérieuses justifications. Mais des échos récents ont heureusement laissé entendre qu'au sein du gouvernement, on s'interroge aussi sur d'autres formules susceptibles de fournir des résultats économiques et sociaux intéressants.

Ce qui est capital, dans tout ceci, c'est que le gouvernement fasse la preuve qu'il est capable de prendre en matière économique des décisions inspirées d'une solide rationalité et non pas d'abord du souci de plaire à ses partisans ou d'exécuter à la lettre un programme conçu le plus souvent sur la foi d'une connaissance plutôt incomplète des dossiers. Les premiers pas seront très importants. Ils pourront soit atténuer, soit accentuer des inquiétudes dont les conséquences économiques, voire politiques, pourraient être sérieuses.

Claude RYAN

Schéhérazade

Conte des mille et un puits

par ROLANDE A. LACERTE

Il était une fois un sultan cruel, Schariar, qui jour après nuit, au lendemain des noces, sacrifiait ses épouses. Enfin Schéhérazade vint. Décidée à ne pas subir le sort de ses sœurs non vierges et martyres, elle inventa le roman à épisodes et parvint à ses fins: éviter une fin prématurée. Depuis, bien des femmes ont appris à raconter des histoires à leur tyran de mari, pas toutes, il faut cependant le reconnaître, avec le même talent.

Elle savait raconter, la belle Schéhérazade, et le passé et le futur. "Je vois, disait-elle en transes, un lendemain coloré pour ton Peuple ô mon sultan! Un avenir où personne ne dira plus, comme dans la chanson: "L'Arabie, c'est où, dites?" Je vois des richesses fabuleuses, des trésors aussi nombreux que les grains de sable du désert, et, guidé par la lampe d'Aladin, Sindbad le marin naviguant sur un fleuve de pétrole au majestueux cours". L'aube survenait toujours trop tôt. "Sais-tu ce qui va arriver?" susurrail-elle alors, mystérieuse. Tandis que le sultan donnait sa langue au Shah, Schéhérazade jusqu'au lendemain, volait son oeil persan.

Nuit après nuit elle racontait l'histoire de ce désert où fleuriraient bientôt d'insolites minarets: les mille et un puits de pétrole. Plus besoin de muezziens pour appeler les gens, même les rousis, à la prière. Spontanément ils se tourneraient vers La Mecque en suppliant: Sésame ouvre-toi. "O sultan, je vois sillonnant le ciel d'étranges tapis volants". Des Mirages peut-être? Tu es mon oasis, la source de mes nuits blanches, raconte encore, implorait le sultan.

Et Schéhérazade déroulait l'histoire d'Ali Baba et les quarante multinationales. Elle

évoquait les Chevaliers d'Occident sans peur et sans pitié, en quête d'un nouveau Graal. Sevrés du liquide précieux ces pèlerins voyaient leur univers s'effondrer, exsangue. Les vaisseaux des villes, tels de grands chameaux altérés, tombaient en panne; les avions entraînés de l'aile; les néons ne clignaient plus de l'oeil et les membres du jet set, ces éternels nomades de l'existence, contraints à la sédentarité se mettaient à réfléchir, faute de mieux.

Soudain, la voyante Schéhérazade voila son visage. Hélas! ses voiles transparents ne surent pas cacher son effroi au sultan. "La suite, exigea-t-il haletant, la suite". — Au prochain numéro, répondit-elle, coquette. Le lendemain elle parlait des preux croisés qui fourrassaient leurs armes. Ils pouvaient semer dans le désert des champignons — atomiques boletus — drôlement venimeux. O mon roi, les hordes des civilisés nous menacent!

Schéhérazade raconte toujours. Le sultan ne sait pas encore comment va finir toute cette histoire mais il est inquiet, fébrile et l'insomnie le ronge. Rien de plus redoutable qu'un roi insomniaque: si le roi ne dort pas, le peuple ne doit pas dormir non plus. Le sultan se voit déjà régnant sur un accident amputé, sur des eunuques en puissance (si on peut dire) qui mijoteraient vengeance. Les comptes d'Orient se font lourds. L'or noir est désormais source de nuits blanches pour tout le monde. Seule Schéhérazade reste sereine et se prépare à régner. Militante clandestine du MLO (mouvement de libération des odalisques) elle attend confiante l'aube nouvelle et croit son heure enfin venue.

lettres au DEVOIR

La fluoration: le PQ se souviendra-t-il de ce qu'il disait dans l'opposition?

Le problème de la fluoration obligatoire des eaux de consommation surgit à nouveau. Une fois de plus, c'est la ville de Montréal qui se souleve en refusant d'imposer à sa population une eau contenant des fluorures artificiels. Pour bien comprendre cette question, rappelons certains faits.

Le 27 juin 1975, une loi était sanctionnée, rendant obligatoire la fluoration des eaux potables dans toutes les municipalités du Québec. Un article de cette loi stipule que les appareils de fluoration doivent être installés au plus tard le 1er janvier 1977, afin d'entrer en opération. Avant l'adoption de cette loi, la Commission parlementaire des Affaires sociales, dirigée par l'ex-ministre Claude Forget, avait entendu divers groupes désireux d'exprimer sur la fluoration. A cette occasion, des dirigeants des professions médicales et dentaires en avaient profité pour répéter, les uns après les autres, que la fluoration était une mesure à la fois efficace, économique et absolument sans danger pour prévenir la carie dentaire. De son côté, le Front commun contre la fluoration démentait que cette mesure était loin de faire l'unanimité dans le monde scientifique, que des études sérieuses permettaient de croire que non seulement elle était inefficace, mais également nocive pour la santé, en plus de constituer un très sérieux danger de pollution pour notre environnement.

Il n'est pas possible de reprendre ici tous les arguments soulevés par le Front commun contre la fluoration. Ces arguments ont été présentés dans diverses publications dont deux volumes: "Dossier Fluor" publié aux Éditions du Jour, et "L'Inconséquence de la fluoration", publié chez Les Grandes Éditions du Québec Inc. Le Front commun contre la fluoration publie aussi son propre périodique intitulé: "La fluoration en

question". Mentionnons toutefois le Rapport sur les conséquences écologiques de la fluoration de l'eau, produit par le Conseil Consultatif de l'Environnement. Ce rapport affirme que la fluoration aura probablement pour effet d'accroître l'apport de fluorures au-dessus des limites de toxicité pour une partie de la population et risque d'avoir des effets néfastes sur l'environnement dont les répercussions ont été, jusqu'à ce jour, très mal étudiées. Tous les groupes qui s'intéressent à la protection de l'environnement abondent d'ailleurs dans le même sens, réclamant des études plus approfondies sur les rapports existant entre les fluorures artificiels et le milieu écologique.

Evidemment, le gouvernement Bourassa et son ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, avaient ignoré tous les avis de ceux qui émettaient des doutes quant au bien-fondé de la fluoration. Les partis d'opposition, pour leur part, avaient clairement fait connaître leur point de vue. Les Crédiistes et l'Union Nationale s'étaient opposés à la fluoration, alors que le Parti québécois, tout en se disant favorable au principe de la fluoration, réclamait le recours à un référendum pour permettre à la population de décider démocratiquement si elle veut bien ou non boire de l'eau fluorée.

A l'heure actuelle, tout le débat porte sur cet aspect de la question. Les dirigeants de la ville de Montréal ont laissé entendre qu'ils ne s'accorderont pas le droit d'imposer la fluoration à la population. Reste à savoir maintenant si le gouvernement au pouvoir entend reprendre les mêmes thèses démocratiques qu'il faisait siennes au moment où il était dans l'opposition.

Un fait demeure évident: A une époque où la pollution nous assaille de toutes parts, il faut être incohérent, pour ne pas dire stupide et criminel, pour imposer

la fluoration artificielle des eaux de consommation. Des études rigoureusement scientifiques ont démontré que nous absorbons déjà plus de fluor qu'on en recommande quotidiennement pour soigner la carie dentaire. Il faut savoir aussi que les fluorures artificiels qu'on ajoute à l'eau sont des substances chimiques très toxiques. Ces substances s'accumulent dans nos tissus de la même façon que le plomb, le mercure, l'arsenic ou le D.D.T. D'ailleurs, il faut bien le répéter: les fluorures artificiels qu'on ajoute à l'eau dans la fluoration sont également utilisés comme poisons à rats et comme insecticides!

Le citoyen bien informé est généralement opposé à la fluoration. C'est la raison pour laquelle, dans les trois grandes majorités des cas où des référendums furent tenus sur cette question, l'idée de la fluoration a été battue. Récemment encore, la fluoration fut rejetée au cours d'un référendum par les citoyens de la ville de Los Angeles. Selon le recteur scientifique de la National Health Federation, le docteur Yiamouyannis, Ph.D., c'est la première fois que les citoyens d'une grande ville se soient exprimés sur la possibilité de décider s'ils veulent ou non boire de l'eau fluorée. Dans la plupart des grandes villes, la fluoration fut tout simplement imposée à la population, souvent à son insu.

Reste à savoir maintenant quelle attitude prendra notre nouveau gouvernement sur cette question de la fluoration? Nous verrons alors si sa prétention de constituer un vrai gouvernement, sensible aux intérêts et à l'opinion du peuple, s'inscrit dans les faits, ou si, au contraire, il entend perpétuer une politique antidémocratique, irrespectueuse de l'écologie et fort discutée sur le plan scientifique. L'avenir le dira.

Le président du Mouvement Réformiste social, Jean-Marc BRUNET, n.d. Montréal, le 29 décembre 1976

M. René Lévesque a-t-il donné sa mesure à Ottawa?

Nous avons vécu impuissants les deux conférences fédérales provinciales.

Le cynisme de M. Parizeau nous a révoltés, son infantilisme politique nous a surpris. Si je ne voulais pas dévoiler son jeu, il était si facile de ne pas donner de conférence de presse en arrivant à Ottawa et cela avant même de rencontrer les autres ministres des Finances. Pourquoi déclarer aux journalistes avant l'ouverture des débats et je cite:

"Si Ottawa ne paye pas pour les services de police ou pour la dette des Jeux, qu'arrivera-t-il de l'image fédérale dans l'opinion publique québécoise?"

"Par contre, si le fédéral paye, il pourra être accusé d'essayer de nous soulever pour rester dans la confédération."

C'est un dilemme intéressant. A ajouté M. Parizeau d'un air ironique. A un journaliste qui lui demandait si le Québec accusait Ottawa de corruption si on accordait à ses deux demandes, M. Parizeau a répliqué: "Cela reste à voir."

Les Québécois, dans leur grande majorité, ne sont pas des imbéciles et ils comprennent très bien que M. Parizeau voulait que le ministre des Finances fédéral dise non. Si j'avais été à la place de M. MacDonald, j'aurais moi aussi dit non, tout simplement parce que je n'aime pas tomber dans une trappe à rats.

Les gens de bonne foi ont espéré que M. René Lévesque rétablirait les faits. Une de mes connaissances avait même parié un souper, que M. René Lévesque désavouerait son ministre des Finances et discuterait sur une base équitable avec Ottawa. Vous verrez, disait-il, un petit homme grand et du même souffle, il le comparait à Napoléon Bonaparte... rien que ça!

Nous avons vainement attendu le petit homme grand et je crains qu'on ne le rencontre pas avant longtemps. Tout un peuple encore une fois, aura été trompé: le pro-

cessus de l'indépendance en marche et cela malgré les promesses formelles souvent répétées pendant la dernière campagne électorale. Une telle volte-face venant des incorruptibles, ça surprend. Robespierre, lui non plus, ne comprendrait pas.

Ceci dit, le P.Q. n'est pas responsable de nos maux. C'est une réaction de désespoir d'une petite nation trop longtemps trahie.

Nous vivons vraiment une période absurde. Je comprends la Saskatchewan qui dit du Québec: "If they want, let them go". Mais je soupçonne, avec appréhension, d'autres parties du Canada de penser: "If they want, let them try". Aussi étonnant que cela puisse paraître, ceux-là aussi je les comprends. J'aime moi aussi et je trouve criminel de tenter de le briser. Le Dési américain, de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, me donne raison.

Qui paiera les pots cassés? Encore une fois, le peuple du Québec évidemment. Mais quand diable les vrais responsables paieront-ils, eux? Vous les connaissez peut-être: l'histoire du Canada français des cent dernières années nous les montre du doigt. A quelques exceptions près, l'esprit de parti a muselé nos représentants et nous avons payé et nous paierons peut-être plus cher encore cet étrange aveuglement.

Ceux qui dorment à Ottawa devront un jour se réveiller. Si nos représentants fédéraux, rouges ou bleus, avaient fait leur travail, nous ne serions pas au bord de

l'abîme. Henri Bourassa, Armand Lavergne et le chanoine Groulx, pour ne citer que ceux-là, pourraient en témoigner.

C'est le chanoine Groulx qui écrit: "L'histoire du Québec aurait été complètement changée si nous avions eu pour nous représenter à Ottawa 65 Juifs ou 65 Irlandais". Eux se seraient fichés des partis et auraient défendu leur peuple. Nous vivrions heureux et libres dans un grand et beau pays.

Si nos géants d'hier revenaient, ils ne reconnaîtraient sûrement pas nos pygmées d'aujourd'hui. C'est ça la grande tragédie du peuple canadien-français. Nos vœux chefs de file sont morts et enterrés et la relève tarde terriblement à venir. Quand elle viendra, sera-t-il trop tard?

Paul-Émile TREMBLAY, notaire La Malbaie (Charlevoix), le 21 décembre 1976.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

bloc-notes

Le 51e manqué

Dans le paisible silence de fin d'année, dans ce creux où se ralentit même le rythme de l'actualité politique, le président Gerald Ford a lâché un coup de tonnerre. Un peu comme pour rappeler que, pour quelques jours encore, il reste le chef de la Maison-Blanche. Mais c'est le sujet qu'il a choisi pour le dire qui ne manque pas de surprendre: le président sortant veut saisir le nouveau congrès d'une proposition en vertu de laquelle Puerto Rico deviendrait le 51e État de l'Union!

Au mieux, on dira que c'est un coup d'épée dans l'eau, une de ces bourdes alimentées à une mauvaise connaissance du problème et... des options. Contrairement à la précédente bête sur l'Europe de l'est commise devant les caméras de la télévision, celle-ci n'a pas eu besoin d'être longuement "clarifiée" et même le service de presse présidentiel a semblé minimiser la portée de la déclaration. Toutefois, le mal est fait, et même non-élu et vivant ses derniers jours à la Maison-Blanche, M. Ford reste président et c'est à ce titre qu'il a fait surgir un problème dont aussi bien les États-Unis que les Porto-Ricains auraient volontiers fait l'économie à ce stade-ci.

Mais sur quoi a donc pu trébucher M. Ford?

Porto-Rico, devenu Puerto Rico par un "Act of Congress" en date du 17 mai 1952, a été cédé aux États-Unis par l'Espagne par un traité ratifié le 11 avril 1899. Depuis 1952, l'île est régie par une constitution qui en fait le "Commonwealth de Puerto Rico", statut qu'elle garde à ce jour. Les Porto-Ricains ne participent pas aux élections présidentielles américaines, ce qui, en partie, peut expliquer la "découverte", sur le tard, par M. Ford, d'une île, où il a pourtant participé à un "sommet" économique du monde occidental... Le pouvoir exécutif à Puerto Rico est détenu par un gouverneur, élu au suffrage universel tous les quatre ans, et c'est un mandat d'égalité durée que détient le "commissaire résident" que l'île délègue — sans droit de vote — au Congrès américain. D'une superficie de quelque 9.000 kilomètres carrés et d'une population proche de trois millions, (2,8 au recensement de 1970), Puerto Rico a un Législatif bicaméral, à sa-

voir un Sénat de 28 membres et une Chambre des représentants de 51 membres. Jusqu'aux élections du 2 novembre 1976, le pays était gouverné par M. Rafael Hernández Colon et son Parti populaire démocratique. Avant d'aborder le point tournant de l'incident, rappelons que le statut de Commonwealth, adopté en 1952 à une très forte majorité, a été confirmé par 60% des citoyens en 1967, alors que 38,9% étaient en faveur du statut d'État.

Le 2 novembre donc, c'est M. Carlos Romero Barcelo qui remportait les élections, et l'équivoque découle peut-être du fait que le parti de M. Barcelo, le NPP (Parti néo-progressiste), préconise le statut d'État pour Puerto Rico. Le 2 janvier, le gouverneur Barcelo entra en fonctions, en même temps que le nouveau commissaire résident à Washington, M. Baltasar Corrada del Rio. C'est un peu cet événement que M. Ford a voulu peut-être saluer, mais tant dans l'entourage du gouverneur que du commissaire résident, on a été pris de court... A sa première réunion de cabinet, dit-on à San Juan, le gouverneur n'a même pas évoqué la question du statut de l'île, l'air de faire comprendre qu'il y a d'autres urgences...

Car, ce que l'actuel chef de la Maison-Blanche a négligé de prendre en considération est la situation économique de l'île. Le taux de chômage est proche des 30%, et c'est par dizaines de milliers que les Porto-Ricains quittent l'île à destination des États-Unis, à la poursuite chimérique d'une amélioration de leur situation matérielle. Pour le parti victorieux de M. Barcelo lui-même, il s'agit donc prioritairement d'assainir cette situation dramatique; on estime généralement que si le NPP a pu évincer le Parti populaire démocratique, la question du statut de l'île n'y était pour rien. Des centaines de milliers de Porto-Ricains ont voulu changer de gouvernants, identifiant leurs difficultés à l'Administration sortante. Un peu à la manière du 15 novembre chez nous, c'est un "bon gouvernement" que voulaient les Porto-Ricains ce 2 novembre-là, sans pour autant plébisciter un statut de 51e État... D'ailleurs, de l'aveu même du nouveau gouverneur, une majorité de Porto-Ricains continue de préférer le statut actuel de Commonwealth à ce-

lui dont M. Ford veut les gratifier.

Après coup, on a voulu faire croire que le chef de la Maison-Blanche saisissait l'occasion de l'entrée en fonction de M. Barcelo pour lancer un avertissement indirect à Fidel Castro! Il est vrai que La Havane a pris fait et cause pour l'indépendance de l'île, accueillant à Cuba un congrès des tenants de cette thèse. Toutefois, les "indépendantistes" ne représentent que 6% de l'électorat et, de toute façon, depuis 1953, l'ONU est saisie de la promesse du président Eisenhower que l'indépendance ne sera pas refusée des lors qu'elle sera réclamée par l'Assemblée législative de Puerto Rico. Le président-élu lui-même est très clair sur la question et le Parti démocrate reconnaît le droit à l'autodétermination de Puerto Rico. Un porte-parole autorisé de San Juan a ainsi pu dire, commentant la déclaration de M. Ford, que la loi avait été violée par une proposition unilatérale d'intégration à l'Union!

Le fait est que cette maladresse spectaculaire semble devoir fouetter l'ardeur des indépendantistes et, de l'aveu même du commissaire résident, M. Corrada, la cause du statut d'État vient d'enregistrer un recul. Ce qui, de toute façon, n'est pas de nature à ébranler Fidel Castro même en supposant qu'il était bien le "destinataire"...

Georges VIGNY

Pas de crise, pas de sauveur

On imagine que si Gallup, ordinateurs et écrans lumineux à l'appui, dévoilait province par province les résultats de son prochain sondage sur la faveur respective des partis politiques, sa cote d'écoute rivaliserait avec celle des émissions de soirées d'élections! En tout cas, les réponses au prochain sondage seront attendues avec le plus vif intérêt, tellement plusieurs n'osent encore croire que c'en est fini ou presque du brillant règne inauguré en 1968 par le premier ministre Trudeau.

Le dernier sondage révélait une

signification et une importance politiques particulières car, après les élections du 15 novembre au Québec, on pouvait se demander si, ayant cru qu'ils n'avaient plus besoin des bons offices du chef libéral, les Canadiens ne seraient pas ramenés aux urgences nationales qui valurent au parti libéral sa survie parlementaire étonnante après le règne Pearson. Gallup apporte à ce sujet, avec son sondage sur la séparation du Québec, d'utiles informations.

En même temps qu'elle recueillait les indices d'une remontée conservatrice au Canada et d'une percée au Québec du parti de M. Joe Clark, la maison torontoise d'opinion, publie découvrant en effet que 87% des Québécois estiment que la majorité de leurs compatriotes ne veulent pas se séparer et que 71% de leurs concitoyens des autres provinces ont le même sentiment. Voilà qui peut aider à faire comprendre le sort qui est fait à M. Trudeau et à son parti.

Si une telle majorité, en effet, ne croit pas que la confédération est en danger d'être démembrée, on voit mal en vertu de quelle logique elle chercherait un sauveur national. En cette première semaine de décembre où elle fut consultée, l'opinion de la majorité silencieuse aura porté plutôt sur la situation générale du pays et sur l'aptitude des partis à y faire face, et non pas sur une crise constitutionnelle et sur l'aptitude des libéraux ou des conservateurs à la conjurer.

Advenant pareille crise, les conservateurs garderaient-ils leur avance? Et les libéraux ne connaîtraient-ils pas, cette fois, une véritable remontée? A ces questions le sondage de Gallup n'a pas répondu et l'opinion ne pouvait non plus répondre. Au fur et à mesure que les semaines et les mois vont s'écouler, le choc du 15 novembre va se résorber, et, dans ce contexte, conservateurs et libéraux fédéraux devraient voir se maintenir sinon leur pourcentage du moins leur position réciproque.

Il en irait peut-être autrement, toutefois, si le gouvernement de Québec entreprenait, ce dont il n'a donné encore aucun signe, d'ouvrir une épreuve

Voir page 6: Bloc-notes

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Beauvoir, Ville LaSalle. L'opinion Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$55 par année, six mois \$30 A (étranger, \$60 par année, six mois \$33). Éditions du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement sera de la poste aérienne sur demande. Courriel de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Les nouvelles perspectives constitutionnelles au Canada

2) La formule de demain: fédéralisme nouveau, confédération, statut particulier ou déclaration unilatérale d'indépendance?

Dans un système fédéral, une mesure plus étendue d'autonomie est accordée aux états membres qui demeurent unis, au centre, sur des sujets comme la défense nationale, le système monétaire, l'union douanière, les postes et télégraphes etc. La Confédération est une aggrégation d'états dont les membres sont tenus par des engagements permanents et possèdent des organes interétatiques d'action et de représentation. C'est la définition qu'en donne Prétot (1). Il s'agit d'états souverains qui se confédèrent. Ces états associés peuvent se séparer. Ils s'unissent autour de points essentiels et en général peu nombreux. Les États n'ont de contact que par le haut. En principe les citoyens ne relèvent que d'un état.

Les confédérations ont connu des fortunes diverses. L'arrangement austro-hongrois dura un demi-siècle; après 1876, la Confédération des treize États américains fut éphémère et fut remplacée par une fédération en 1887, la Suisse est fédérale depuis 1848; auparavant elle était de type "Confédéral" (voir K.C. Wheare, op. p. 29). Il faudra dans les mois à venir cerner de plus près les différences entre la "fédération" et la "confédération" et voir les avantages et inconvénients de chacune.

Dans le fédéralisme, même si chacun des pouvoirs est égal à l'autre, la division de la souveraineté fait que plus de puissance réside ordinairement au centre. Dans une confédération, c'est l'inverse. Le pouvoir réside d'abord dans les états confédérés. Le pouvoir central est un pouvoir délégué. Les compétences en général y compris le pouvoir résiduel appartiennent aux États. Il faudrait écrire un traité pour établir les différences entre "fédération" et "confédération". (2)

Et même là, on peut risquer de se perdre dans les nuances. Le programme du Parti québécois semble se rapprocher de la formule confédérale. Il vise à un état-nation au Québec et on a plusieurs autres états pour le reste du Canada. Il y aurait égalité entre les collectivités, et ceci se traduirait par un ordre politique nouveau. Un état pourrait retenir le régime parlementaire et l'autre adopter le système présidentiel. (3) Le pouvoir central serait plus lointain et aurait une compétence en matière monétaire sur-tout.

Chaque état rédigerait sa Constitution. Un traité, un protocole ou un document constitutionnel établirait le lien fédéral et les compétences confédérales. Il y aurait réciprocité pour la protection des minorités.

Dans toute fédération il existe une tension entre les pouvoirs et un mouvement incessant entre la centralisation et la décentralisation. Chez nous, Macdonald, King, et St-Laurent symbolisent la première tendance et Mowat, Mercier, Duplessis, Lesage, la seconde. Au Canada, la puissance a résidé principalement au centre jusqu'ici. Mercier, Duplessis, Lesage ont été des autonomistes. Héritant de cette tendance, le Parti québécois veut aller cependant beaucoup plus loin et transférer plus de puissance à Québec, et laisser à Ottawa des pouvoirs spécifiques en matière économique et monétaire. Cette souveraineté-association s'apparente à la Confédération. Si cette association peut se faire après l'indépen-

dance, elle peut également s'accomplir avant et probablement avec plus de chances de succès.

Si, par hypothèse, le fédéralisme est rejeté et si le peuple se prononce pour une confédération, l'un des points les plus cruciaux consistera à décider si la confédération doit succéder à la fédération sans plus, ou si le passage d'un régime à l'autre ne pourra se faire que par l'étape de l'indépendance. Québec sortira-t-il du cadre fédéral par sécession pour conclure un nouvel arrangement confédéral ou conclura-t-il ce nouvel arrangement sans passer par l'indépendance? Certains auteurs (4) préchent un retour au fédéralisme après l'accès à l'indépendance. Ceci se rapproche du fédéralisme européen "à la carte". Ces auteurs considèrent que l'étape de la souveraineté est nécessaire pour aboutir à un fédéralisme équilibré. Il est à prévoir qu'il y aura beaucoup de divergence de vues sur cette question, si l'hypothèse de la confédération est envisagée un jour.

De 1867 à 1967, le débat était "autonomie et centralisation". Le défi canadien pourrait être maintenant "fédération-confédération". Le lien canadien sera-t-il de type fédéral ou confédéral? M. Lévesque souhaiterait faire affaire avec un seul partenaire. M. Trudeau croit que la crise actuelle peut se résoudre à l'intérieur d'un lien fédéral.

Le statut particulier

Le statut particulier veut que le Québec, à l'intérieur de la fédération canadienne, ait au niveau des compétences législatives, une plus grande latitude que les autres provinces, afin de se réaliser dans le cadre constitutionnel. Le Québec étant sur plusieurs plans une province qui diffère des autres, notamment en matière de langue, de culture, de droit privé, etc., il est normal pour les tenants de cette option que cette différence se traduise dans la Constitution. Il y a déjà quelques années, des auteurs comme Jacques-Yvan Morin (5), Jacques Brossard (6), André Dufour (7), Marcel Faribault (8), ont écrit sur la question et des auteurs comme Louis Sabourin, Claude Ryan, Richard Ares, Jean-Charles Bonenfant, Gad Horowitz et Andrew Brewin en ont traité dans un supplément que le Devoir consacrait à la question le 30 juin 1967.

M. Trudeau s'y est toujours opposé, au motif inter alia que ce système ferait des députés fédéraux des délégués qui ne pourraient se prononcer sur toutes les questions fédérales comme leurs collègues. Dès son accession au pouvoir en juin 1968, ce système fut mis en veilleuse sinon au rancart.

M. Marc Lalonde le rejette de nouveau après la victoire de M. Lévesque. Comme il conduit à la sécession, selon lui, mieux vaut la séparation pure et simple.

Il est possible que ce débat revienne aujourd'hui à l'ordre du jour. D'aucuns y voient une forme de repli acceptable, au cas où le peuple québécois rejeterait l'idée d'indépendance lorsqu'il sera consulté par référendum. Le statut particulier est de réalisation assez difficile quoique possible (9). Il comporte des avantages et des inconvénients. Un statut particulier fait en sorte que sur certains plans le fédéralisme ne soit pas symétrique.

La Constitution de 1867 comporte pour le Québec, un "embryon" de statut parti-

culier, conciliable avec la formule fédérale. On songe ici aux articles 94, 98 de l'Acte de 1867. Cet article 94 était rendu nécessaire par l'Acte de Québec de 1774 (Acte qui n'a jamais été répudié) qui permettait au Québec d'avoir son droit privé.

Le régime des rentes mis au point sous le gouvernement Lesage constitue un statut spécial. La formule de retrait (opting out) en constitue un de facto. On pourrait imaginer un statut spécial dans quelques autres domaines tout en retenant le lien fédéral. La question est de savoir si Québec s'y sentirait réellement à l'aise.

M. Lévesque, ces jours derniers, aurait affirmé dans une entrevue au New York Times qu'il avait cessé de croire au statut particulier il y a dix ans. Il a déclaré:

"...there is no halfway house between federalism and self-government. You can't be half in and half out, and the problem is that what

haussés et la menace de sécession disparaît (1).

En 1935, un État de la fédération australienne (Western Australia) à la suite d'un référendum adopté par une majorité des deux tiers s'adressa à Londres pour obtenir la passation d'une loi autorisant la sécession de cet état. Comme le fait remarquer le professeur Jacques Brossard dans son étude très fouillée sur "l'Accès à la souveraineté et le cas du Québec":

"... le parlement britannique décida que la pétition de l'État de Western Australia, bien qu'elle fut recevable "in the strict legal sense", se trouvait en fait irrecevable par suite d'une convention constitutionnelle interdisant au parlement britannique d'intervenir dans les affaires d'un dominion sauf à la demande du gouvernement central ou du parlement fédéral". (12)

Étudions la possibilité que le Québec veuille en tout état de cause devenir un

Mais en "droit strict" Londres aurait pu recevoir la requête provinciale (17). Mais lui qui depuis 1931 doit se contenter d'agir selon les vœux de l'autorité centrale, serait alors dans une position fort inconfortable. Il serait gêné, car il a abdiqué son rôle d'arbitre. Il temporiserait et nous demanderait, à bon droit, de régler nos problèmes internes chez-nous. On n'imagine guère que Londres autoriserait le détachement d'une province contre le vœu des autorités fédérales et des autres provinces. S'il a refusé d'intervenir législativement dans le cas de la Nouvelle-Écosse alors que le Canada était une colonie, son refus serait d'autant plus net aujourd'hui.

Si l'autorité fédérale y met des conditions comme le règlement relatif à la répartition des avoirs et des dettes et des biens publics sis au Québec, le tout de-

par

GÉRALD BEAUDOIN

collaboration spéciale au Devoir

■ Spécialiste en droit constitutionnel et doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Me Gerald Beaudoin a rédigé à l'intention du public du DEVOIR cette série de deux articles sur les perspectives constitutionnelles inédites qu'entrevoient l'accession au pouvoir à Québec d'un parti souverainiste. Après avoir esquissé hier les changements minimaux qu'il conviendrait en toute hypothèse d'apporter au texte constitutionnel, notre collaborateur exa-

mine aujourd'hui les diverses formules vers lesquelles on sera enclin à se tourner en cas de rejet de la formule fédérale classique que nous connaissons au Canada depuis 1867. Me Beaudoin a été conseiller juridique auprès du gouvernement du Québec au sujet du rapatriement de l'AANB et dans des causes judiciaires mettant en cause la constitutionnalité de la Loi 22 et de la loi fédérale anti-inflation.

we used to call special status is not feasible in an old-fashioned federal structure. I do not see the Canadian version of federalism loosening up enough in any way to give a decent and respectable framework for what we seek as our national affirmation."

Il semble improbable, vu l'attitude de MM. Trudeau et Lévesque, que ce système soit instauré. Mais sur le plan politique et constitutionnel, il demeure une hypothèse. Enfin disons un mot de trois problèmes de droit constitutionnel qui dernièrement ont fait l'objet de manchettes: le droit de sécession, la déclaration unilatérale d'indépendance et le rapatriement de la Constitution.

Les tentatives de sécession et le droit de sécession

Les autres s'accordent à dire que sur le plan du droit interne, il faut un amendement constitutionnel pour autoriser la sécession d'une province au Canada (10). Le Parlement du Royaume-Uni a déjà refusé de légiférer pour donner suite à deux demandes de sécession appuyées par la faveur populaire de façon évidente.

Une tentative fut faite en ce sens par la Nouvelle-Écosse en 1868. L'assemblée législative de cette province se plaignait que le régime fédéral de 1867 lui avait été imposé. Une adresse fut votée à la Législature à une forte majorité pour échapper au nouveau régime et suivit les canaux normaux. L'autorité londonienne nia que la Nouvelle-Écosse n'avait pas participé à l'avènement de la Constitution de 1867 et refusa de s'impliquer dans les affaires internes du Canada. Les subsides fédéraux à la Nouvelle-Écosse furent

nouvel état souverain dans le concert des nations, avec ou sans association postérieure avec son partenaire d'aujourd'hui.

Certaines constitutions prévoient le droit de sécession de façon expresse. C'est le cas de la Constitution russe de 1936 et des Antilles Britanniques (13). En Australie, le droit de sécession est expressément exclu par le préambule de la Constitution. Au Canada, la Constitution est silencieuse sur ce point.

Mais par amendement constitutionnel, la sécession est possible au Canada:

"The only way in which states and provinces can secede or be expelled from the Australian and Canadian federations appears to be through an Act of the United Kingdom Parliament." (14)

Seul le parlement de Londres peut passer cet amendement, à moins que d'ici là la Constitution ne soit rapatriée. Et ceci, à la demande des autorités fédérales, car ainsi le veut la convention, et le Parlement de Londres se conforme aux conventions; et sur une Adresse des deux Chambres fédérales, selon la pratique suivie depuis près d'un siècle; et, enfin, selon une convention plus ou moins établie, après l'obtention du consentement des provinces, quoique, sur le dernier point, les juristes ne soient pas tous d'accord; plus d'un affirma qu'il suffirait que le Québec et Ottawa soient d'accord. (15) Soit dit en passant, Terre-Neuve entra dans la Confédération en 1949 sans que les provinces fussent consultées au préalable. Le Parlement de Londres à la requête des autorités centrales adopta en 1949 un amendement à la Constitution. (L'amendement St-Laurent).

Si le gouvernement québécois appuyé par un référendum demande à Ottawa de s'adresser à Londres pour faire amender l'Acte de 1867 pour autoriser la sécession, quelles sont les options possibles de l'autorité fédérale? (16) Cette dernière peut refuser d'agir ou accepter avec ou sans conditions. Si Ottawa choisit d'agir, il en saisit les Chambres fédérales pour l'adoption d'une adresse et consulte les provinces au préalable; si ces dernières consentent, Londres ne refusera certes pas de passer la loi qu'on l'invite à adopter pour opérer le détachement d'une province.

Si les provinces refusent, le pouvoir central peut, en droit strict, passer outre à leur refus et inviter Londres à agir par voie d'une adresse des deux Chambres fédérales. On n'imagine guère que le Parlement de Westminster résiste à une demande semblable.

Si le Parlement canadien refuse, en alléguant que la fédération est indissoluble et perpétuelle, que peut faire le Québec? Les provinces, selon la convention constitutionnelle, n'ont pas de status (locus standi) à Londres. Le Parlement du Royaume-Uni, on l'a vu, a refusé en 1934 une demande de sécession venant d'un des états de l'Australie, alléguant que selon la convention, la demande doit venir des autorités centrales!

vient sujet à des négociations sur le plan politique.

Une déclaration unilatérale d'indépendance

Si par hypothèse l'amendement constitutionnel ne prenait pas forme pour une raison ou une autre ou si Québec choisit de ne pas y avoir recours, Québec peut-il déclarer unilatéralement son indépendance? Une déclaration unilatérale d'indépendance, est, au regard du droit constitutionnel interne strict, inconstitutionnelle. Ce fut le cas aux États-Unis en 1776, il y a deux siècles. Ce fut le cas récemment en Rhodésie. Le régime fut déclaré illégal (18).

Par ailleurs déclaration soulève des problèmes juridiques notamment au plan de la reconnaissance; la position des Cours ne serait pas facile. (19)

M. Trudeau le 24 novembre a rejeté l'idée du recours à la force, pour retenir le Québec à l'intérieur de la fédération. Le scénario américain de 1861 est écarté. M. Trudeau compte sur le vouloir-vivre collectif des Canadiens pour assurer l'intégrité du pays. Il a ajouté que si le Québec voulait massivement s'en aller, il ne le retiendrait pas. Le débat est foncièrement politique. La technique constitutionnelle vient au second plan.

M. Jacques-Yvan Morin déclarait il y a quelque temps que si le référendum était favorable à l'indépendance, Québec pourrait déclarer son indépendance en se basant sur le droit d'autodétermination des peuples reconnu par le droit international. Nous sortons ici du cadre constitutionnel interne pour entrer dans celui du droit international. Il s'agit d'une toute autre dimension. Ceci soulève un problème fort complexe étudié par le professeur Brossard. Ce dernier conclut dans

Notes

- (1) Prétot, op. cit., note 12, à la page 255.
- (2) Arès, Nos grandes options politiques et constitutionnelles.
- (3) Des experts comme M. Jean-Charles Bonenfant ont toujours recommandé que le Québec retienne le système parlementaire en l'adaptant à ses besoins. Ce système leur apparaît plus approprié à nos besoins que le système présidentiel. Je suis porté à partager cet avis.
- (4) On lira avec grand profit sur toute cette question l'ouvrage fort complet de M. Jacques Brossard: "L'accession à la souveraineté et le cas du Québec". A la fin de son ouvrage, l'auteur favorise l'indépendance prenant la forme d'un fédéralisme authentique et intégral.
- (5) Morin, Jacques-Yvan, "Les relations fédérales-provinciales" in L. Sabourin: Le système politique du Canada, pp. 77-85.
- (6) Brossard, Jacques, "Fédéralisme et statut particulier" in Mélanges Louis Baudoin, P.U.M. 425 à 444.
- (7) Dufour, André, Le statut particulier, 1967, 45 R. du B. Can. 437.
- (8) Faribault, Marcel — La Révision constitutionnelle, Fides, 1970; — Vers une nou-

veau constitutionnel, Fides, 1967.

(9) Beetz, Jean, "Les attitudes changeantes du Québec à l'endroit de la Constitution de 1867 in L'Avenir du fédéralisme canadien", Crépeau P.A. et MacPherson, C.B. (ed.), P.U.M., 1965, p. 138.

(10) Brossard, Jacques, L'accession à la souveraineté et le cas du Québec, P.U.M., 1976, à la page 269.

(11) Matas, David, "Can Québec Separate?", 1975, McGill Law Journal, 387-403.

(12) Brossard, Jacques, p. 280.

(13) Matas, David, op. cit., p. 388.

(14) K.C. Wheare, op. cit., p. 86 Brossard, op. cit., p. 256.

(15) Matas, op. cit., p. 393.

(16) Même si le référendum n'a pas force de loi dans notre système, il n'en conserve pas moins une très grande valeur.

(17) Gerin-Lajoie, Paul, Constitutional Amendment in Canada, p. 144 Brossard, Jacques, p. 280.

(18) (1969) 1 A.C. 645.

(19) Matas, op. cit., p. 403.

(20) Brossard, Jacques, op. cit. p. 190-202.

(21) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(22) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(23) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(24) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(25) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(26) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(27) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(28) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(29) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(30) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(31) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(32) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(33) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(34) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(35) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(36) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(37) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(38) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(39) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(40) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(41) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(42) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(43) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(44) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(45) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(46) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(47) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(48) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(49) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(50) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(51) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(52) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(53) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(54) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(55) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(56) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(57) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(58) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(59) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(60) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(61) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(62) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(63) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(64) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(65) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(66) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(67) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(68) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(69) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(70) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

(71) Gerin-Lajoie, Paul, op. cit. p. 153 et pages XXXIII et XXXIV.

lettres au DEVOIR

La libération féminine et les leçons de l'histoire

On peut se figurer la plupart des sociétés comme d'étranges creusets au sein desquels oeuvrent les femmes qui assurent la reproduction de ces sociétés tandis qu'à la périphérie les hommes contrôlent les opérations et les dominent.

Depuis quelques décennies, une communication semble vouloir s'établir, du haut vers le bas, car ne nous leurons pas, si les cadres sociaux traditionnels éclatent, s'ils cèdent en apparence sous la pression de groupements féminins, c'est qu'une transformation profonde s'opère au sein de nos sociétés et que toute masse asservie — ouvriers ou femmes — doit tout au fait mettre dans son jeu si on veut être bien placé quand se produira l'opération bas-

cule. Les positions traditionnelles n'ont pas changé, la tactique seule est différente, le magma informe qui subsistait des mutations au sein du creuset en vue de la seule reproduction destinée à combler les vides que faisaient les traditionnelles guerres de conquêtes territoriales acquiert une nouvelle fonction en devenant un élément tampon entre deux mouvements capitalistes et socialistes.

L'homme n'est pas le moins du monde convaincu que la femme ait les capacités pour devenir son égale et participer à l'administration de nos sociétés mais il est conscient qu'outre sa fonction de reproduction, elle peut s'inscrire dans une autre production, non pas de biens de consommation,

mais de régimes nouveaux.

L'histoire est riche d'enseignements à cet égard. Au début du XX^e siècle, les syndicats des métallurgistes en Russie ignoraient les femmes mais quand au cours d'une crise économique les ouvriers furent éjectés et remplacés par des femmes à demi-tarif, les syndicats ouvrirent leurs portes aux femmes.

Au Québec, la compréhension fut moins prompte, car de 1900 à 1908 il y eut quelque quarante grèves dans l'industrie cotonnière menées par des hommes mais jamais l'idée ne vint que la masse des travailleuses épousées, abêties, donnant littéralement leur force de production à l'employeur, créait une concurrence rendant impossible toute négociation.

Devenues visibles, les femmes russes bénéficièrent dès lors d'une structure sociale tenant compte de l'aspect féminin de l'homme. Vers 1920, l'émancipation de la femme semblait acquise par le biais d'une législation libéralisant l'avortement, le divorce, la liberté sexuelle, instituant des pensions alimentaires pour les mères célibataires, en un mot, toute une structure reconnaissant la femme comme être libre, égale à l'homme mais distincte.

Les guerres devaient être la pierre de touche de cette émancipation. À partir de 1930 un revirement s'opéra. En 1934 l'homosexualité devint un délit; en 1936 l'avortement était interdit par la loi, les structures de la famille traditionnelle ressuscitèrent et furent renforcées, le divorce devint aussi difficile à obtenir que les pensions alimentaires; les alliances, cérémonies nuptiales qui avaient été bannies, réapparurent. Les journaux, discours idéalisèrent la mère; Staline rendait visite à sa vieille mère et mangeait ses confitures maison. Et finalement, en 1945, lors de la deuxième guerre mondiale, une loi sur l'héritage renforçait la position du père et refoulait la femme dans son rôle traditionnel et génitrice dépourvue jusqu'à la liberté de contrôler

le nombre de naissances.

Les femmes russes payaient cher le paradis perdu et cet exemple doit inciter les femmes à demeurer lucides et conscientes du fait qu'il se pourrait que l'émancipation de la femme ne puisse jamais être autre chose que conditionnelle.

M. Morgentaler, dans ce pitoyable combat qu'est la vie, a opté pour préserver un peu d'humanité — il a su aussi ce qu'il en coûtait de braver le pouvoir car cette hydre qu'on nomme Justice s'acharnait publiquement et sournoisement en prison par les sévices, à tuer cette chose étrange, appelée Morgentaler, ressemblant à un homme mais se comportant comme une femme par son souci de protéger la personne.

M. Morgentaler n'a rien modifié par son acte humain, seule la conjoncture actuelle lui a été favorable. Nous avons un nouveau gouvernement qui est dans la ligne d'un processus amorcé en 1960. En 1964, un processus parallèle et interne à cet autre processus s'amorçait aussi, puisque la femme se voyait, par le bill 16, accorder un statut juridique. Cette suppression officielle d'un père ou d'un mari était un premier pas tranquille qui cadrerait avec celui de notre Révolution.

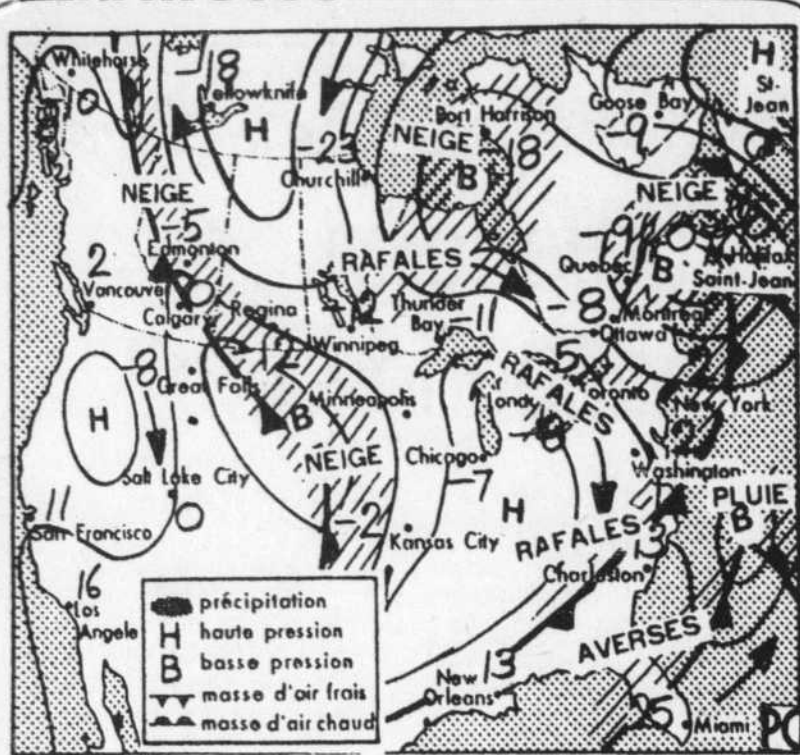
Mais rien n'avait changé au beau pays, le sexe reproducteur manifestant publiquement l'éternel asservissement de la femme était là, image rassurante. L'émancipation totale de la femme, c'est-à-dire une libération sexuelle entrant dans une structure sociale, est indissolublement liée à la forme de pouvoir que va sécréter le nouveau gouvernement. Un gouvernement revendiquant une indépendance ne peut, logiquement et sans incongruité, demander l'appui d'une masse asservie. La problématique actuelle apparaît dès lors dans la convergence nécessaire de ces deux destins, s'acheminant depuis 1960 sur des voies parallèles mais à des niveaux différents.

Jarline FROT
Sherbrooke, le 16 décembre 1976.

La manifestation du guerrier

Le 26 décembre 1976. L'heure 6.30 atomique p.m., Poste de TV canal 10. Animateur chevronné, M. Claude Lapointe. Petit chapeau rouge, Jean Bédard. Personnage principal, le guerrier. Pourquoi, grand personnage que tu es, tu dois avoir des propos guerriers pendant une heure et cela de façon continue de seconde en seconde? Pourquoi autant de mépris et de mensonge à l'endroit de "tous les Québécois"? Pourquoi ce faux paralysisme? Pourquoi cet air de paradoxes et de cachotteries pendant une heure? Pourquoi ne pas reconnaître

la météo



Une dépression va traverser la province de Québec aujourd'hui donnant une perturbation de moins de 5 centimètres. Une tempête semble vouloir se développer sur la côte atlantique et doit donner des chutes de neige sur le Bas-du-fleuve samedi. L'ouest de la province sera ensoleillé et froid.

Chibougamau, Haute-Mauricie, Laurentides: Neige de moins de 5 cm. Maximum près de -10. Aperçu pour samedi: ensoleillé et froid.

Cantons de l'est: Neige intermittente. Accumulation près de 5 cm. Maximum de -17. Aperçu pour samedi: ensoleillé et froid.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Neige intermittente. Accumulation totale de près de 5 cm. Maximum près de -10. Aperçu pour samedi: ensoleillé et froid.

Québec, Trois-Rivières, Lac Saint-Jean: Neige intermittente. Accumulation de moins de 5 cm. Maximum de -8. Aperçu pour samedi: passages nuageux et froid.

Montréal, Outaouais: Neige intermittente. Accumulation de moins de 5 cm. Maximum près de -8. Aperçu pour samedi: ensoleillé et froid.

Rimouski, Gaspésie, Baie-Comeau, Sept-Îles: Neige intermittente. Accumulation totale pour aujourd'hui de 5 cm. Maximum de -7 à -9. Aperçu pour samedi: neige.

suites
de la première
page

LES CONTRÔLEURS

ministre fédéral interdisant l'usage du français dans les communications aériennes au Québec, sauf aux endroits déjà bilingues pour le vol à vue (VFR) d'ici aux conclusions de l'enquête des commissaires qui étudieront les résultats des expériences au simulateur avant de se prononcer. En prolongeant la durée des tests le ministère retarde d'autant la décision éventuelle de la commission. "Nous n'accepterons jamais une durée de 55 semaines si nous participons", a déclaré M. Demers.

Il est certain que si le juge Marceau annule les ordonnances du ministre ce dernier serait largement libéré des ententes qu'il a conclues l'été dernier avec la CALPA et la CALPA quant aux conditions d'implantation du bilinguisme.

LA FTQ

tuellement que le faux numéro d'assurance-sociale, les contremaîtres ou surintendants font déduire les cotisations habituelles au syndicat et à l'Office de la construction. C'est ainsi que plusieurs syndicats encaissent chaque année, comme d'ailleurs l'OCQ, certains montants jamais formellement identifiés.

au fil des mots

Les boissons: le café (2)

par Louis-Paul Béguin

Au XVIII^e siècle, l'usage du "café" se répandit dans la bonne société. Il acquit vite la réputation d'être un stimulant "capable de vaincre la mélancolie". Ne dit-on pas qu'une dame, apprenant que son mari avait été tué dans une bataille, s'écria: "Ah, malheureuse que je suis, vite, vite, qu'on m'apporte du café". Remarquez l'orthographe vieillie du mot. Voltaire buvait, dit-on, jusqu'à 72 tasses de café par jour. Pas étonnant qu'il fût si enervé. Balzac fit une grande consommation de café, sans doute pour se tenir éveillé, afin d'écrire, la nuit, les nombreux romans de la Comédie Humaine. Marcel Proust fut aussi un amateur de bon café. Voyons un peu le rituel dont il fallait entourer la cérémonie du café, au réveil du "petit Marcel", comme disait son amie Madame Straus. Dès qu'il sonnait, Céleste, sa fidèle servante, devait avoir préparé la cafetière en argent contenant deux tasses, et la lui porter sur un plat d'argent, accompagnée d'un pot de lait, frais du matin et bouillant, et d'un croissant acheté toujours dans la même boulangerie. Le café aussi était d'une marque bien spéciale (Corcelet) et on allait le chercher là où on le tor-

réfiait.

Au Canada, le café fait son apparition dès le XVIII^e siècle. Dans certains foyers on note la possession de moulins à café et de cafetières. Dans une liste d'effets de Monsieur de Repentigny, en juin 1733, on parle d'un "moulin à café d'Hollande" et d'une "cafetière de cuivre rouge".

Pour finir, rappelons la légende qui dit que le café fut découvert par une chèvre. Le café eut longtemps la renommée de guérir toutes sortes de maladies. Et aussi de faire mourir dans "d'horribles souffrances", disait la Princesse Palatine. Mais la Chanson du café (vers 1710) était plus optimiste: "Si vous voulez sans peine vivre en bonne santé, sept jours par semaine, prenez un bon café". C'est ce que les hommes ont fait, sans s'en rendre compte, mais depuis ce temps-là.

Remarques: Dire café soluble (et non instantané), café crème (et non café régulier), café torréfié ou grillé (et non rôti).

Dérivés: caféier, cafetière, caféisme (intoxication par le café), cafetier, café-tabac. Et, plus récent: la cafétéria (de l'italien). On a dit aussi la cafétéria, mais qui semble de nos jours un mot oublié.

construction.

Desjardins, paralysé en partie par la commission Cliche et les lois qui en ont résulté, a conservé par ce biais un contrôle important dans la dernière négociation sans occuper la moindre fonction syndicale officielle au local 144 des plombiers. La tutelle gouvernementale actuellement en autorité au 144 n'a jamais entériné l'embauche de Desjardins comme conseiller. Cela n'a pas empêché l'ancien "roi de la construction" d'être embauché par l'exécutif, de l'aveu même des responsables du local en pleine assemblée syndicale à laquelle participait "Dédé".

L'action des deux hommes a déclenché des actions diverses chez les syndiqués intéressés à restaurer la démocratie dans leur syndicat. Alors que chez les journalistes, les contestataires fondaient publiquement contre Perreault avec à leur tête l'ancien coordonnateur du local, les plombiers mécontents se regroupaient dans un "commando" dont seules certaines prises de position ont été rendues publiques jusqu'ici.

LA RHODÉSIE

hommes ont eues hier. "Il entrevoit les éléments d'une solution dans les idées que nous avons examinées. Nous sommes tous deux soucieux de voir la fin des hostilités et une transition pacifique vers l'application de la loi de la majorité au Zimbabwe," a pour sa part déclaré M. Richard.

Le président de la conférence — qui est représentant de la Grande-Bretagne à l'ONU — a déjà visité la Zambie, la Rhodésie, l'Afrique du Sud et le Botswana. Jusqu'à présent, seul le modéré Botswana du président Sir Seretse Khama avait pleinement exprimé son soutien aux propositions présentées par M. Richard. La Zambie a également souhaité le succès de la mission de l'envoyé britannique.

En Rhodésie par contre, M. Richard s'est heurté à l'opposition du premier ministre M. Ian Smith, qui n'entend pas changer une virgule au plan de règlement anglo-américain, tel qu'il lui a été présenté en septembre dernier par le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger. La position sud-africaine demeure énigmatique, bien qu'il soit probable qu'elle diffère peu de celle de M. Smith.

M. Richard espère néanmoins faire changer d'avis les leaders des minorités blanches au pouvoir, puisqu'il retournera à Salisbury et en Afrique du Sud la semaine prochaine.

M. Ian Smith devra accepter les propositions britanniques concernant l'avenir de la Rhodésie, a déclaré hier soir M. Richard, au cours d'une conférence de presse à Maputo (Mozambique).

Interrogé au cours de cette conférence, retransmise par Radio-Mozambique et captée à Johannesburg, sur ce qui arriverait si le premier ministre rhodésien rejetait les propositions britanniques, M. Richard a répondu: "Nous devons persuader M. Smith d'une manière ou d'une autre que nos propositions sont raisonnables et qu'il doit les accepter".

Par ailleurs, la commission catholique justice et paix en Rhodésie attribue le massacre en décembre dernier de vingt-sept ouvriers agricoles d'une plantation de thé située à la frontière du Mozambique aux forces nationalistes. Un rapport en ce sens a été rédigé par M. John Deary, membre du bureau exécutif de la commission qui a effectué une enquête à la suite du massacre.

LA CHINE

des comploteurs sont accusés de fomenter des troubles.

Ces dernières semaines, ces stations de radio ont signalé des troubles dans douze des vingt-neuf provinces du pays et même parlé de "guerre civile totale" au Setchouan.

Ce que ces stations de radio ne précisent jamais, c'est à quel moment se sont produits ces troubles. Il semble maintenant établi que, dans la plupart des cas, ceux-ci datent de plusieurs mois sinon plusieurs années.

Un porte-parole officiel a assuré hier à Pékin que la situation était "très stable". "Les histoires faisant état de troubles actuels dans les provinces sont absolument sans fondement", a-t-il dit en insistant sur le mot "actuels".

Les analystes à Pékin sont convaincus que la publicité faite autour de ces incidents est destinée à justifier l'arrestation de "radicaux" en même temps qu'elle prépare une purge aux dimensions nationales.

Officiellement, Chiang Ching et ses amis sont en effet accusés, entre autres, d'avoir provoqué des troubles en province, troubles dont il faut généralement rechercher l'origine dans la révolution culturelle, c'est-à-dire pendant la période 1966-69.

Pour aussi stable que soit aujourd'hui la situation, on n'en reconnaît pas moins de source autorisée que l'arrestation de la "bande des quatre" n'a pas mis fin du jour au lendemain dans certaines régions à un conflit qui couvait depuis longtemps.

Le mois dernier, on signalait la mobilisation dans le Fokien de 12.000 militaires pour s'opposer aux sabotages, aux perturbations dans le monde du travail et, comme toujours, aux "passages à tabac, destructions et pillages". Plus récemment, on disait de la situation à Paoiting, ville du Nord, qu'elle s'améliorait progressivement mais qu'elle n'était pas encore réglée.

Certains milieux étrangers ont avancé l'idée que les stations de radio provinciales inventaient de toutes pièces ces troubles dont elles font état pour mobiliser la population contre les "radicaux". Cette idée est écartée par les analystes dignes de foi à Pékin.

"A quoi servirait-il de diffuser de fausses informations faisant état de troubles à l'intention d'auditeurs de province qui

sauraient que de tels troubles n'ont jamais eu lieu — cela ne ferait que provoquer des troubles", faisait remarquer l'un de ces analystes.

En faisant observer qu'il n'avait pas souvenir que les stations de radio chinoises aient une seule fois "inventé des violences", un autre de ces analystes soulignait: "Le fait intéressant est que ces incidents, quelle que soit la date à laquelle ils se sont produits, soient rendus publics maintenant".

Les autorités chinoises ont une explication: il n'était pas possible d'en faire état quand les "radicaux" étaient au pouvoir. Encore qu'il y ait eu quelques "fuites", à propos de heurts qui ont eu lieu l'an dernier à Hangzhou, par exemple.

Les révélations faites aujourd'hui préparent le climat des "élections" qui vont avoir lieu cette année. En fait la sélection a été ordonnée par le président Hua d'une nouvelle administration révolutionnaire.

Il est presque certain que les derniers sympathisants des "radicaux" seront écartés et les nouveaux responsables chinois pensent qu'il sera ainsi mis fin aux activités factieuses.

La semaine dernière, M. Li Hsin-nien, premier vice-premier ministre chinois, a parlé d'"années" de guerre civile pendant la "révolution culturelle". S'adressant à une délégation, il a déclaré que le conflit avait opposé "étudiant contre étudiant, paysan contre paysan" et que de nombreuses organisations en étaient sorties divisées.

Il a fallu l'intervention de l'armée pour mettre fin à la révolution culturelle. La presse affirme aujourd'hui que les "radicaux" ont tenté un retour en force et y a trois ans en déclenchant des campagnes idéologiques contre l'ancien premier ministre Chou En-lai et en encourageant le factionnalisme.

Quelle que soit l'époque à laquelle ces troubles et incidents se sont produits, les dernières révélations faites par les stations de radio provinciales ou d'autres sources permettent d'en mesurer l'étendue.

Selon la radio de Tchongtong, des agents de la "bande des quatre" ont commencé début 1974 à s'en prendre dans la province de Setchouan à des hommes qui passaient pour des disciples de Confucius et ils sont également intervenus contre des organisations de jeunesse communistes et associations de paysans.

Grand comme la France, le Setchouan est depuis longtemps considéré comme une région à problèmes. Que la radio de Tchongtong fasse état de guerre civile, au cours de laquelle ont péri de nombreuses personnes, explique que cette province soit interdite aux étrangers depuis si longtemps, même si les Chinois parlent de "guerre civile totale", expression empruntée à Mao Tse-toung, dans un sens beaucoup moins littéral que les Occidentaux.

Actes de violence et sabotages ont également été signalés dans le Kouietcheou et des scissions se sont produites au sein de la direction provinciale du Yunnan.

Au sud-est, des troubles ont été signalés dans les provinces de Fokien, Tchekiang et Kiangsi. Capitale de la province de Houpei, Wuhan, une ville industrielle très peuplée, semble avoir été le principal foyer de troubles du centre de la Chine. Mais des incidents se sont également produits dans les provinces de Honan et de Honan. Plus au nord, il a été fait état de factionnalisme dans le Chantoung et, en août dernier, dans la province de Chansi. A Paoiting, à 180 km au sud de Pékin, ce conflit qui dure depuis dix ans a parfois dégénéré en un conflit armé avec aussi attaques de banques et raids contre des usines militaires. Les autorités ont accusé la "bande des quatre" d'avoir soutenu les deux parties en présence à Paoiting avec pour objectif de menacer la sécurité de Pékin.

A en juger par les différents points de vue exprimés à la fin de l'an dernier dans la presse, le point de savoir jusqu'où la purge devait aller a fait l'objet d'un débat. Les tenants de la ligne dure ont

gagné. Le président Hua a fait de la lutte contre les radicaux la principale tâche de l'année 1977. "Les dirigeants veulent régler une fois pour toutes le problème du factionnalisme", estime un analyste. Les récentes révélations ont porté le problème au grand jour et elles expliqueront les mesures à venir".

UN SONDAGE

tion libérale à l'Assemblée nationale ainsi que le chef de l'Union nationale, MM. Gérard-D. Lévesque et Rodrigue Biron sont d'avis que les résultats de ce sondage reflètent fidèlement la tendance de l'opinion publique québécoise.

A certains autres égards, le chef de l'Union nationale trouve dans ce sondage la confirmation de ce dont il a toujours été personnellement convaincu. C'est ainsi que M. Biron n'est pas du tout étonné de constater qu'un si grand nombre de Canadiens (31%) et de Québécois (26%) doutent que le gouvernement Lévesque tente de réaliser l'indépendance.

Le chef de l'UN est même convaincu que le gouvernement Lévesque ne tentera pas de séparer le Québec du Canada avant au moins quatre ans. "Ils sont dans une mauvaise situation à la suite de la baisse sensible du développement économique au Québec."

De son côté, le vice-président du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour, s'est dit réconforté par les conclusions de l'enquête nationale menée par Gallup. "Je crois que cela confirme ce que nous disions au lendemain des élections, voulant que ceux qui ont voté pour le PQ, n'ont pas voté pour l'indépendance mais pour un changement de gouvernement."

Un autre sondage conduit dès le lendemain des élections du 15 novembre indiquait également qu'une majorité de Québécois demeurerait opposée à l'indépendance. Cette étude conduite par les sociologues Maurice Pinard et Richard Hamilton, de l'Université McGill, révélait que la veille des élections, 18 pour cent des Québécois favorisaient l'indépendance alors que seulement 11 pour cent maintenaient cette tendance après la victoire du Parti québécois.

RCM Suite de la page 3

ans suivant les desiderata des citoyens mais émet de fortes réserves sur la formule adoptée déjà à Winnipeg où, d'après les informations fragmentaires disponibles, ce serait plutôt "l'establishment" qui canaliserait ses revendications contre le biais de ces conseils de quartier déjà existants.

Selon le document déposé à Québec par le RCM (mai 1975), l'Assemblée nationale devrait forcer Montréal à prévoir au minimum \$100,000 par année pour le financement des partis qui auraient recueilli un minimum de 20% des voix et auraient obtenu au moins six sièges aux élections. Avec le ministre Tardif, dit M. George, nous énumérerons des critères plutôt que de nous lancer dans des exposés circonstanciés, qu'il faut laisser aux services techniques du ministère le soin de préparer les documents menant à une revitalisation de la charte de Montréal.

PORT Suite de la page 3

cote de vulnérabilité de l'environnement.

En vertu de ces critères, on note que c'est l'environnement des Îles-de-la-Madeleine qui est le plus vulnérable parmi tous les sites canadiens étudiés (Eastport est encore pire). En raison des mauvaises conditions météorologiques, de la glace et des hauts fonds, les Îles-de-la-Madeleine présentent aussi un risque exceptionnellement élevé pour la navigation des super-pétroliers.

Les sites de Québec, de l'Île Verte et de Grande Île, dans le Saint-Laurent, présentent aussi des risques exceptionnels pour la navigation des super-pétroliers et on considère que cette zone est tellement importante pour les oiseaux aquatiques que ce facteur à lui seul suffit pratiquement à éliminer les candidatures. La région de Québec elle-même poserait aussi des problèmes importants pour le nettoyage d'un éventuel déversement.

En revanche, Natashquan, Canso et Halifax, sont les trois endroits où l'environnement est le moins menacé par un éventuel déversement de pétrole, en vertu des critères de cette étude (qui n'a évidemment pas quantifié l'attachement sentimental de tous les admirateurs de Gilles Vignault pour le village natal de ce dernier).

La région de Baie-Comeau semble un peu plus vulnérable mais cet emplacement, avec Saint-Jean, le plus propice à la navigation sûre des super-pétroliers.

En fin de compte, il peut être utile de souligner que cette étude ne considérait que les aspects les plus facilement quantifiables de l'environnement et de la sécurité maritime. Ces facteurs, à eux seuls, sont insuffisants pour justifier une décision aussi importante que la construction d'un port pour super-pétroliers. Il y a évidemment quantité de facteurs politiques, sociaux, économiques et géographiques à considérer et l'environnement ne constitue qu'une partie du problème.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

de force décisive avec le gouvernement central. Ou si, éventuellement, la quelle le PQ possède moins de contrôle, quelque aventure déplaçante, avec ou sans bombes felquistes,

faisait ressurgir les scénarios que l'on sait.

On se rappelle en effet que le parti libéral n'avait jamais connu une si forte popularité au Canada qu'au cours de la triste crise d'octobre 1970 et que les conservateurs, même en appuyant les mesures dites de guerre, avaient eu de la misère à ne pas passer pour des tièdes!

Heureusement, des épisodes de ce genre peu compatibles avec la tradition démocratique dont Ottawa et Québec aiment à rappeler les valeurs essentielles, ne pointent guère à l'horizon, et il serait plus malaisé, désormais, de pousser en pareilles trames les deux nations de la confédération. D'une part, l'opposition conservatrice et néo-démocrate est devenue hostile aux programmes de salut national des libéraux. D'autre part, l'administration de la Justice étant de juridiction provinciale, c'est au Québec le gouvernement du Parti québécois qui en est devenu responsable. Force sera donc de rester démocrate et de s'en remettre au peuple par le truchement des élections et des référendums.

Voilà qui ne devrait pas dispenser pour autant les conservateurs et leur chef de préciser leurs positions dans le grand débat qui s'amorce sur l'avenir de la confédération, ni les libéraux, frustrés de leur grande rôle constitutionnel, de s'acquiescer fidèlement de leur mandat ordinaire, celui-là même pour lequel sans doute les électeurs les jugent si sévèrement depuis le début de l'année dernière.

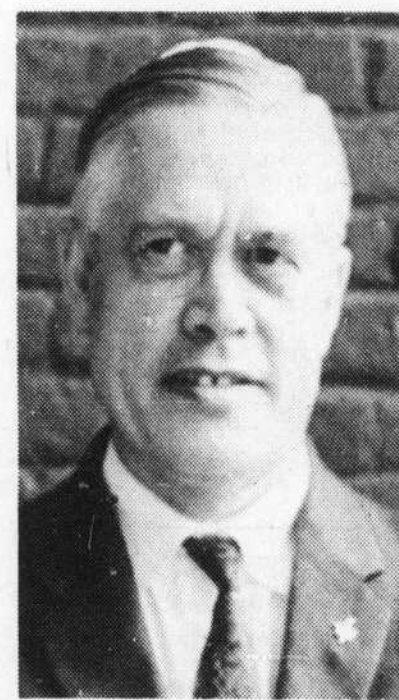
En se réservant pour les grandes choses de l'unité canadienne, le chef libéral a peut-être trop négligé les petites choses qui font la réputation d'un gouvernement et d'un système politique. De même, en se réservant tout au chapitre constitutionnel, le chef de l'Opposition prépare mal le gouvernement qu'il veut diriger à non seulement tirer partie de l'opinion mais à influencer sur elle et sur l'avenir.

DÉCÈS

BLOUIN, Madeleine. — A Outremont, le 5 janvier à l'âge de 55 ans, est décédée Madeleine Desroches, épouse de André Blouin. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Patrick, Dominique, Martine, Doris, Christophe et Quentin. Les funérailles auront lieu lundi 10 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont, à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Germain où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Société Canadienne du Cancer ou à la Fondation du Québec des Maladies du Cœur, seraient appréciés. La défunte sera exposée dimanche à 1 heure.

RAYMOND, Frère Aimé. — A Montréal, le 5 janvier 1977 à l'âge de 65 ans, est décédé Frère Aimé Raymond, F.E.C. (Marie Flaminien) fils de feu Horace Raymond et de feu Alexina Paquin. La dépouille mortelle est exposée au Foyer de LaSalle, 300 Bord de l'eau, Ste-Dorothée. Les funérailles auront lieu samedi 8 janvier en la chapelle de la Communauté ou le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE



Décès du
Frère Aimé RAYMOND, 6.c.
(Fr. Marie-Flaminien)

Le 5 janvier 1977 est décédé au Foyer De-La-Salle, Laval, le Frère Aimé RAYMOND, 6.c. (Marie-Flaminien) âgé de 65 ans et 7 mois. Né à Montréal le 21 mai 1911, de Horace RAYMOND et d'Alexina PAQUIN, il entra chez les Frères des Écoles Chrétiennes le 15 août 1927 et s'engagea par la profession perpétuelle le 22 juillet 1936.

Sa carrière active se partage entre le professorat et le secrétariat. Il enseigna dans les différentes localités suivantes: Montréal (Ste-Brigitte, St-Charles et St-Laurent); St-Christostome, Hull, Varennes, Longueuil et St-Amable.

Il fut secrétaire à Laval, à Longueuil et à Rome, maison générale.

Une maladie douloureuse le contraignit à prendre place au Foyer De-La-Salle où il s'est éteint le 5 janvier au soir.

Il laisse sa mère, Mme Horace RAYMOND, de St-Jovite; sa sœur, Mme Rollande PELLAND de Montréal et son frère, Lucien, de Montréal. La dépouille mortelle est exposée au Foyer De-La-Salle, 300, rang du Bord-de-l'eau, Laval (Ste-Dorothée) où les funérailles auront lieu samedi, le 8 janvier à 10h00. L'inhumation aura lieu lundi, le 10 janvier, à 14h00, au cimetière N.-Dame des Neiges, à Montréal.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$55.00	\$30.00
ÉTRANGER*	\$60.00	\$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom

Adresse



Le cheveu est un peu moins court que celui du détenu d'il y a moins de trois semaines, le costume n'est plus celui qu'avait fourni le K.G.B., mais Vladimir Boukovski, trente-quatre ans, dont douze de détention après quatre arrestations et trois procès, a toujours quelque mal à s'adapter au confort bourgeois, au calme paysage des montagnes zurichoises, à la liberté qu'il a si peu connue et à ce monde étranger qu'il découvre pour la première fois. Le long visage maigre ne rappelle plus que de très loin la figure poupine qui orne les ouvrages qui lui ont été consacrés. Les médecins ont néanmoins confirmé que son ulcère à l'estomac s'est cicatrisé et que l'épuisement dont il souffrait n'a entraîné aucun processus irréversible.

MÉDECINE TROPICALE

- Initiation à la pratique médicale en pays tropical
- pour personnel médical et para-médical destiné au travail en zone tropicale
- Du mercredi 19 janvier au 6 avril 1977: 12 rencontres - 30 heures
- Informations détaillées:

Centre d'Etude et de Coopération Internationale

4824 Côte-des-Neiges
Montréal H3V 1G4, tél: 735-4561

DISTRICT ÉLECTORAL DE: LAPORTE

Rapport sommaire des dépenses électorales de

M. Wilbrod Trépanier

candidat: Ralliement Créditiste

aux élections générales du 15 novembre 1976.

1. Dépenses personnelles du candidat..... \$ 21.65
2. Location de locaux..... \$ AUCUNE
3. Services..... \$ AUCUNE
4. Frais de voyage et louage de voitures.... \$ AUCUNE
5. Articles fournis..... \$ AUCUNE
6. Publicité..... \$ AUCUNE
7. Créances contestées..... \$ AUCUNE

TOTAL: \$ 21.65

Mariette Long
agent officiel

PUBLIÉ PAR:
le président d'élection
dudit district électoral.

ÉDUCATION AUX ADULTES

cours du soir
HIVER 77

110 cours offerts

Administration	27 cours
Informatique	10 cours
Secrétariat	15 cours
Sciences	18 cours
Sciences humaines	34 cours
Arts et Lettres	12 cours
Langues	12 cours

Pour obtenir l'offre de cours détaillée, téléphonez à 376-6310.

MAIS AUSSI...

Profitez du Centre de Références et d'Informations. A votre service pour l'aide pédagogique. Suzanne Payette et Gilles Lavoie vous aideront à trouver réponses à vos questions.

Période d'inscription: du 4 au 14 janvier

Début des cours: 7 février
Séance de test pour le cours d'anglais: 14 janvier.
Les pièces requises pour l'ouverture du dossier: bulletins, certificat de naissance, photo.

Éducation aux Adultes,
CEGEP Rosemont,
6400 - 16e Avenue,
Rosemont Montréal, P.Q.
376-6310

le CEGEP, ça vous appartient aussi.

Une interview avec Vladimir Boukovski

L'Occident cherche un compromis avec l'URSS sur le dos des "dissidents"

Propos recueillis par
MICHEL TATU du Monde

— Vous avez dit à plusieurs reprises qu'il y a deux cent cinquante millions de prisonniers politiques en U.R.S.S. Mais il y a des gens qui sont en prison pour raisons politiques ou religieuses et qui se distinguent, bien entendu, des prisonniers de droit commun. Quelle est la part respective de ces deux catégories? Un rapport d'Amnesty International, en novembre 1975, estimait qu'il y avait un million de prisonniers en U.R.S.S., dont 1% de politiques, soit dix mille. Qu'en pensez-vous?

— Quand j'ai répondu qu'il y a deux cent cinquante millions de prisonniers politiques en U.R.S.S., je ne l'ai pas dit pour faire une formule ni comme une plaisanterie. "Il existe une stratification très complexe des régimes de détention. En prison, il y a deux régimes: le régime général et le régime sévère. En outre, il y a des camps spéciaux pour les détenus politiques."

— Certes, la législation ne reconnaît pas la notion de détenu politique. Mais elle distingue entre les gens ayant commis ce que l'on appelle des "crimes d'Etat particulièrement dangereux" (ainsi de l'article 70 du code pénal, sur la propagande antisoviétique) et, par exemple, les crimes contre le maintien de l'ordre (article 190): les condamnés pour ces motifs sont détenus, tout comme les victimes de la répression antireligieuse, avec les criminels de droit commun. Toute statistique est donc impossible.

— Au total, il y a en Union soviétique un tel nombre de camps et de régimes divers (régime spécial, sévère, renforcé, général, déportation, exil, résidence forcée), tant de diverses limitations de liberté pour les gens non détenus, tant de persécution extrajudiciaires et un tel statut politique général de tout le pays (isolement du monde extérieur, barbelés aux frontières, etc.) que l'on a réellement le droit d'affirmer que nous avons deux cent cinquante millions de prisonniers politiques.

— Cependant, l'évaluation d'Amnesty International n'est pas correcte. L'Union soviétique n'a pas un million de détenus, mais de trois millions à trois millions et demi au bas mot.

— Amnesty dit aussi qu'il y a un an, à la prison de Vladimir ou vous étiez, il y avait trente-cinq prisonniers politiques.

— Il s'agit seulement des détenus à régime sévère. Ceux-là étaient trente-cinq. Mais il y a aussi le régime particulièrement sévère: ils étaient environ quarante tous politiques, à le subir.

— Dans la prison de Vladimir, le jour de mon départ, il y avait en tout mille trois cents détenus. Les détenus à régime sévère, auquel j'appartenais, étaient trente. Ceux du régime particulier étaient environ quarante, condamnés pour "crimes d'Etat particulièrement dangereux". Donc, au total, moins de cent politiques. Mais il est impossible d'évaluer le nombre des condamnés pour l'article 190 qui se trouvaient parmi les droits communs. Nous n'avions pas assez de contacts avec eux pour cela.

— Y a-t-il extension de la dissidence? En 1972, après la fin de la Chronika (1), on parlait de coups très sévères portés à l'opposition. Et aujourd'hui de nouveaux noms apparaissent.

— Il faut d'abord se mettre d'accord sur la terminologie.

Nous évitons des termes comme "dissidents". En général, nous appelons ce mouvement la résistance. Nous ne disons pas "mal-pensants" (inakomyshlenniki, littéralement: ceux qui pensent autrement), parce qu'au fond nous représentons tout simplement les gens qui pensent. Là-bas, il n'y a pas d'autre pensée; il y a, d'une part, la non-pensée; d'autre part, les gens qui pensent et que l'on appelle je ne sais pourquoi les "mal-pensants".

— En ce qui concerne l'extension ou le déclin de ce mouvement, j'ai connu plusieurs périodes. Il y eut une période de croissance à la fin des années 50 et au début des années 60 (1959-1961); puis il y eut une chute, puis une croissance qui a atteint son sommet en 1968. Après 1968, le mouvement a décliné et, actuellement, il recommence à croître. Le minimum a été atteint sans conteste en 1972.

— Quelles en sont les causes? Une faiblesse des autorités ou une maturation des esprits?

— Le mouvement de désasservissement interne des gens est un processus psychologique très complexe et lent. Sur le plan de la société, il englobe toujours plus de couches sociales. S'il a commencé essentiellement parmi l'intelligentsia créatrice, progressivement, vers l'année 1968, il a englobé l'intelligentsia scientifique, les milieux académiques. La vague suivante englobera bien sûr de nouvelles couches. De là ces périodes de croissance et de déclin.

— Des qu'une nouvelle couche a pris conscience de la nécessité de la résistance, il y a une espèce d'élan lorsque cette nouvelle couche fait preuve d'activité. Puis, comme il s'agit d'un mouvement malgré tout étroit, incapable de parvenir à des transformations de l'Etat, un déclin intervient naturellement. Mais l'impulsion est donnée, elle ne peut pas disparaître. Elle pousse la couche suivante, qui crée à son tour une nouvelle vague.

— Il est curieux qu'aujourd'hui, à propos de l'Union soviétique, on en sache plus, à l'Ouest, sur ce qui se passe dans les prisons que dans les usines ou les kolchozes.

— Cela vient de ce que la protestation a commencé par être une protestation intellectuelle. Elle a soulevé d'un coup une série de problèmes centrée sur celui de la liberté d'expression, à laquelle l'intelligentsia était plus sensible. Mais ce problème est le même pour toutes les couches de la société, et tout aussi important pour les ouvriers, les paysans; que pour l'intelligentsia.

— C'est pourquoi tôt ou tard, et probablement très bientôt, la question sociale et celle de la situation économique se posent. La situation économique du peuple est misérable. Quand une nouvelle couche d'hommes prendra conscience de la possibilité d'une résistance, d'une lutte pour leurs droits et d'une solution de leurs problèmes économiques par ces méthodes, alors ces problèmes seront au centre de l'attention. Nous ne pouvons résoudre ces problèmes pour eux. Je ne suis pas ouvrier, Sakharov encore moins. Mais je pense aussi que notre "question syndicale" prendra la même coloration de lutte pour les droits civiques.

Interrogé sur son attitude vis-à-vis du communisme, Vladimir Boukovski tient à préciser que le mouvement de résistance "compte aussi beaucoup de communistes". Mais

il ajoute: "Un communiste honnête ne pourra que rester en prison en régime communiste. A mon avis, le communisme mène au totalitarisme, car l'idéologie a son inertie. Le stalinisme était logique, dans la mesure où il n'était qu'une évolution quantitative, le point culminant de la bolchevisation."

— Je suis pour le pluralisme, pour des élections libres mettant en jeu plusieurs partis. Le peuple n'est pas un monolith, et tout autre système paralyse sa volonté. Le système d'administration directe n'a pas ce que l'on appelle l'effet en retour. Il tient tout seul et tente de convaincre le peuple qu'il représente la seule voie. En démocratie, il y a un effet en retour du peuple.

— La possibilité donnée aux opposants de s'exiler représente-t-elle un progrès?

— C'est un grand progrès, mais il ne faut pas croire qu'il résulte d'une volonté du pouvoir. Il lui a été arraché. En 1970, la tendance était à la destruction de l'opposition, et cette tendance s'est concentrée sur les juifs, bien qu'il y ait encore bien d'autres minorités nationales: Tartares, Allemands, Turcs, etc. A la fin de 1970, la question a été résolue après le procès de Leningrad, la très forte pression du monde entier ayant obligé les dirigeants à modifier leur position et à autoriser l'émigration.

— Ne craignez-vous pas que le départ de très nombreux intellectuels et créateurs dans tous domaines, des écrivains aux sportifs, ait pour résultat de vider la Russie de sa vie culturelle?

— Le droit à l'émigration fait partie des droits de l'homme, et c'est donc une victoire de l'obtenir. Quant à l'appauvrissement de la Russie, il est en effet un phénomène négatif si rien n'est fait pour l'équilibrer. Mais nous ne sommes pas coupés de la vie culturelle en U.R.S.S., nous restons en contact avec elle. Ce qui est fait et publié ici a un grand retentissement en Union soviétique. Il y a même un enrichissement dans la mesure où une partie de l'intelligentsia a enfin la possibilité de s'exprimer librement et de se manifester dans le cadre de la culture mondiale. De ce point de vue, le phénomène n'est pas négatif, mais il faut maintenir ce lien. Il faut, pour cela, que des forces de libéralisation soient à l'oeuvre à l'intérieur et aussi à l'extérieur.

— Il serait d'ailleurs catastrophique de s'en tenir au seul droit à l'émigration. Il faut aussi régler le problème de l'entrée dans le pays. Or si l'émigration est accessible, la libre entrée ne l'est pas. Et ces deux problèmes ne sont pas séparables. Ainsi, en ce qui concerne les juifs, il y a réduction du nombre des émigrants. Les plus actifs sont partis, ceux qui restent sont hésitants et craintifs. Si on pouvait partir mais aussi rentrer, ils hésiteraient moins. Il ne faut pas que la frontière soit un Rubicon, un choix imposé de manière définitive.

— Que pensez-vous des relations Est-Ouest et de la détente?

— Ces relations sont à mon avis placées sur des bases malsaines. Pour nous, l'Occident est largement un modèle. Pour donner à notre peuple la possibilité de s'exprimer, il nous faut son aide: sans publicité, sans liberté de presse, la tâche est très difficile. Or par ses actes, l'Occident a accepté la conception soviétique de la détente. Il cherche un

compromis avec Moscou sur notre compte, alors que nous sommes les représentants du seul mouvement qui peut assainir le pays.

— Ainsi, sous prétexte de non-ingérence dans les affaires intérieures, l'U.R.S.S. veut limiter la circulation de l'information. Or beaucoup de stations de radio s'adaptent à ces impératifs soviétiques et modifient le contenu de leurs émissions. La B.B.C. et Radio Liberté (2) donnent à leur personnel des instructions qui ressemblent tout à fait aux instructions soviétiques, dans l'esprit comme dans l'expression. C'est cela la convergence, l'Ouest venant vers l'Est et non pas l'inverse! A Radio-Liberté, on n'a pas le droit d'évoquer des thèmes "portant à l'incitation" ou "l'intégrité territoriale de l'U.R.S.S.". C'est du mac-carthisme, celui-là même qu'ils ont rejeté pour eux et qu'ils acceptent pour l'Est.

— Le problème des relations entre l'Est et l'Ouest, c'est un peu celui des relations à établir entre un honnête homme et un bandit. Le premier, peut décider de n'avoir aucune relation. Mais ce faisant, il touche aussi tout un peuple. L'isolement aboutirait à la "sinisation" du peuple soviétique. C'est une mauvaise solution.

— L'autre possibilité est celle des manœuvres en coulisse, par lesquelles on marchande et l'on vend les gens. C'est une position amoralisée et dangereuse, plus dangereuse encore pour l'Ouest que pour l'Est. Pour nous en tout cas, elle délie les mains du gouvernement à notre égard.

— Alors que faire? Les Occidentaux, lorsqu'ils parlent entre eux, trouvent normal de respecter certains principes d'honnêteté. Mais lorsqu'ils se tournent vers l'Est, ils rejettent cette même position morale et les principes démocratiques. Pourquoi veulent-ils s'adapter au système soviétique?

— Je prends un exemple: la Constitution de l'U.R.S.S. présente le parti communiste comme une organisation parmi d'autres. Il n'est dit nulle part qu'il s'agit du seul parti. Nous rejetons quant à nous l'interprétation qu'en donnent les autorités: nous sommes pour le Soviet suprême et son présidium. Je ne veux pas dire que la Constitution me plaît, mais je considère que, dans une première étape, les autorités doivent respecter leur propre Constitution. Or que fait l'Occident?

Il accepte de signer des accords avec Brejnev, de mettre sur un pied d'égalité, par exemple, le président des Etats-Unis et le secrétaire général du P.C.U.S. Ce faisant, il nous porte un très grand tort. On dit que c'est du réalisme. Non, c'est une illégalité, une adaptation à l'hypocrisie.

— De même, l'Occident a aidé l'Union soviétique à faire une NEP (3) extérieure sans réformes intérieures. Il a

donné à l'U.R.S.S. des crédits permettant à ses dirigeants de sortir de l'impasse dans laquelle ils s'étaient enfoncés par leur système stupide, et tuant ainsi le processus de libéralisation interne.

— Autrement dit, moins de politique. Plus d'honnêteté! Les occidentaux doivent penser à leur santé morale, et pour cela se libérer de cette non-liberté intérieure, de cet asservissement soviétique qui pèse sur chaque homme, à l'Ouest aussi. Un exemple: les gens qui venaient nous voir de l'Occident sympathisaient souvent avec nous. Mais lorsqu'ils étaient arrêtés par le K.G.B. ils se conduisaient souvent plus mal que les nôtres. Spectacle étonnant, voici un homme libre, éduqué dans la liberté, qui, en face de maîtres chanteurs élémentaires, se conduit moins bien que le Soviétique et le plus effrayé...

— Que pensez-vous du problème de la paix et de la guerre? La politique des Etats n'a-t-elle pas été le plus souvent, et depuis longtemps, fondée sur l'égoïsme et le calcul?

— La crainte de la guerre est légitime, mais elle paralyse. Je ne crois pas à la possibilité d'une guerre; les armes atomiques la rendent presque impossible. Pour un gouvernement, admettre que sa ligne politique soit imprégnée d'une idéologie étrangère à cause de la peur de la guerre est une grande faute. Et l'on peut perdre la guerre avant de l'avoir commencée, en devenant hypocrite et en trompant son peuple.

— On discute beaucoup des armements et des mégatonnes. Mais la première cause de ces phénomènes, ce sont les hommes. Il faut introduire plus de tolérance entre eux et d'abord pour ceux qui ne pensent pas comme les autres. C'est la conscience humaine qui a engendré la résistance pendant la guerre, le mouvement des femmes pour la paix en Irlande. C'est cela qui représente un gage de paix, beaucoup plus que tous les accords sur les armements que les Etats ne respectent pas, à commencer par l'U.R.S.S.

— Depuis Machiavel et avant lui, il est un axiome selon lequel la politique est cynique et amoralisée. Mais nous vivons à une époque où la santé morale d'une nation n'est pas une valeur moins importante que la richesse, la prospérité ou le développement culturel. Il s'agit de savoir ce qui est le plus important: la morale ou l'avantage immédiat.

— Que pensez-vous de Soljénitsyne?

— C'est un grand homme. Il est possible que nous ne comprenions son importance réelle que dans quelques années. Son influence en Russie est très grande.

— Les nationalités non russes de l'U.R.S.S. risquent-elles de se séparer un jour de la Russie?

— En tant que Russe, je ne pense pas qu'il soit un crime, pour ces nations de se séparer. Je le comprendrais.

— Que pensez-vous de la situation en Chine?

— C'est l'U.R.S.S. d'il y a vingt ou trente ans. Son évolution sera la même que la nôtre, en plus ou moins rapide. Elle suit nos traces, qui sont celles du totalitarisme. Ce qui se passe après Mao rappelle étonnamment ce que nous avons connu après Staline. Les Chinois auront aussi leur dissidence et leur résistance, car il n'y a pas d'autre moyen de sortir du totalitarisme que le désasservissement interne.

— Pensez-vous lutter pour les droits de l'homme dans d'autres pays que l'U.R.S.S.?

— Le problème des détenus politiques est indissoluble et universel. Il serait ridicule, de ma part, d'agir autrement, puisque ma liberté a découlé directement de cette universalité. Il me semble que le monde occidental a autant de problèmes que nous. Celui de la tolérance envers les "mal-pensants" se pose, et il y a beaucoup de tensions entre les idéologies et les croyances: voyez l'Irlande, le Liban.

— Je voudrais faire adopter une législation internationale normalisant la situation des détenus politiques dans le monde entier et protégeant leur conscience des pressions. Dans de très nombreux pays, on les considère comme des gens qui font réformer et rééduquer. Or cette idée est criminelle. L'humanité est assez mûre pour faire cesser la violence et la cruauté envers ceux qui pensent autrement. Il faut songer à un accord interdisant les persécution pour des motifs tenant aux convictions des victimes et interdisant d'exercer des pressions sur les prisonniers politiques, par le travail obligatoire ou la rééducation. Il est étonnant qu'aucun acte n'existe pour régler ces questions.

(1) La Chronique des événements courants est une publication clandestine du Samizdat visant à donner des informations sur les répressions politiques en U.R.S.S. et sur la lutte pour les droits de l'homme. Elle a paru avec un périodisme très régulier, chaque mois, jusqu'en 1972. Elle réapparaît depuis lors, mais de manière moins régulière.

(2) Station de radio financée par le Congrès américain et diffusant en direction de l'U.R.S.S. dans toutes les langues du pays. Ses émissions sont régulièrement brouillées par des émetteurs soviétiques.

(3) La NEP, ou Nouvelle politique économique, a été lancée par Lénine au début des années 20 pour restaurer l'économie en autorisant un retour partiel au capitalisme.

Le HALL de NATATION du PARC OLYMPIQUE OUVERT!

Le professionnalisme des moniteurs. L'atmosphère olympique. Les activités sociales. La détente et le conditionnement physique. Le métro et le stationnement intérieur, rendent facile la participation d'adultes et d'enfants à la session d'hiver 1977.

SESSION HIVER 1977	ENFANTS 17 ans et moins						ADULTES 18 ans et plus					
	Lun	Mardi	Mer.	Jeu	Ven	Sam.	Lun	Mardi	Mer.	Jeu	Ven	Sam.
15 JANVIER au 26 MARS	hres	hres	hres	hres	hres	hres	hres	hres	hres	hres	hres	hres
JUNIOR	18-19	18-19	18-19	18-19	18-19	18-19	14-15	14-15	14-15	14-15	14-15	14-15
INTERMÉDIAIRE	18-19	18-19	18-19	18-19	18-19	18-19	14-15	14-15	14-15	14-15	14-15	14-15
SÉNIOR	18-19	18-19	18-19	18-19	18-19	18-19	14-15	14-15	14-15	14-15	14-15	14-15
SAUVETAGE I												
SAUVETAGE II												
MÉDAILLE DE BRONZE												
CROIX DE BRONZE												
NAGE AVANCÉE												
PRÉ-SAUVETEUR												
SAUVETEUR												
JUNIOR (ASQ)												
MONITEUR ADJOINT												
CONDITIONNEMENT AQUATIQUE												
NAGE SYNCHRONISÉE	18-19			18-19	18-19	10-11	19-20					
PLONGEON	16-17	19-20	16-17	16-17	16-17	10-11	14-15					
APRÉE	17-18			17-18	17-18	10-11	20-21					
				19-20			20-21					

Nous recevrons vos demandes de renseignements de 9H00 à 17H00 à compter du 3 JANVIER.

■ Téléphonez-nous au 252-4422.

Les INSCRIPTIONS se feront au Hall de Natation du 4 JANVIER au 8 JANVIER inclusivement de 9h00 à 21h00.

Médiateur spécial à l'Alcan?

par L.-G. Francoeur

L'état-major syndical des fondateurs de l'Alcan, à Shawinigan, et des cheminots de Roberval à l'intention de demander la nomination d'un médiateur spécial au ministre du Travail, M. Jacques Couillard, afin de débloquent l'impasse actuelle des négociations, rompues mercredi par la compagnie.

Une demande en ce sens pourrait être adressée au ministre au cours des prochains jours, a précisé hier un porte-parole syndical, M. Laurier Fortin.

Selon ce dernier, une telle requête ne constituerait en aucune manière un désaveu pour le député local et ministre du Tourisme, de la Chasse et de la pêche, M. Yves Duhaime, à l'origine de la reprise des discussions au début de la semaine.

"Dans notre esprit, M. Duhaime pourrait très bien être nommé médiateur spécial. Ou quelque un d'autre. L'important pour nous, c'est que quelqu'un ait le mandat de forcer la compagnie à négocier véritablement et de bonne foi, comme l'exige le code du Travail", a poursuivi le porte-parole syndical.

Dans l'esprit du syndicat, les modifications apportées par l'Alcan au début de la semaine à ses offres initiales ne visent qu'à jeter de la "poudre aux yeux du public" et des syndiqués. "C'est un truc de la compagnie pour nous forcer à soumettre ses propositions à nos membres. Tout ce qu'elle nous offrait de mieux, c'est une cédule de six jours dont l'entrée en vigueur aurait débuté en 1978. C'est un peu gros", a commenté M. Fourrier.

Cette proposition patronale supplémentaire a été déposée à l'occasion d'un nouveau round de négociation, qui a commencé mardi à la suggestion de M. Yves Duhaime. La compagnie a alors exigé une réponse du syndicat avant mercredi, 17 h. En dépit du fait que le syndicat discutait de cette nouvelle proposition depuis plusieurs heures, le directeur de l'usine numéro deux, M. Maurice Caron, a avisé le bureau de M. Duhaime qu'en l'absence de réponse dans le délai imparti, l'Alcan rompt les négociations.

Une application aussi formelle de l'ultimatum a provoqué de vifs remous du côté syndical, où la nouvelle de la rupture a modifié le cours des discussions, qui ont alors porté sur les moyens de poursuivre la grève.

Trois syndicats regroupant environ 1.000 syndiqués de la CSN sont en cause dans ce conflit. Il s'agit d'abord des fondeurs de l'Aluminium de Shawinigan et de deux groupes de cheminots du chemin de fer de l'Alcan, qui n'ont pas quitté la CSN à l'occasion du schisme de 1972 comme l'ont fait leurs collègues de l'Aluminerie du Saguenay-Lac St-Jean. L'usine de Shawinigan est en grève depuis deux mois alors que les syndiqués de la section de chemin de fer Alma-Jonquière le sont depuis le 12 août. Par contre, les cheminots de la section Saguenay sont en lock-out depuis le début de décembre. L'Alcan a mis sur pied un réseau de camions pour transporter son minerai à cause de la paralysie de son réseau ferroviaire privé.

Les principales questions en litige demeurent les salaires, les pensions, le droit des syndiqués de participer aux décisions touchant leur propre sécurité, l'ancienneté et les transferts.

A. Blakely meurt à 62 ans

OTTAWA (CP) — Le correspondant du journal The Gazette sur la colline parlementaire, M. Arthur Blakely, est décédé hier à l'âge de 62 ans, après une longue maladie.

M. Blakely, qui occupait le poste de chroniqueur parlementaire de la Gazette depuis 30 ans, avait appris il y a six mois qu'il n'en avait que pour peu à vivre.

Il s'était cependant rendu à son travail quotidiennement jusqu'à Noël.

ATTACHEZ VOS CEINTURES POUR LA SÉCURITÉ



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, max: un 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

APPARTEMENTS À LOUER

C'est Paris et Rome, Florence et Rio, tous les jours sous le même toit aux appartements LaCité

Un nouveau concept

Quelques pas de votre appartement et vous êtes à l'hôtel ou sur la Promenade: centre commercial intérieur par excellence, composé de quatre-vingt cinq boutiques, cinq restaurants, trois cinémas, saunas et salle d'exercice physique, piscines, courts de tennis et de squash, stationnement souterrain. Quelques pas de plus... et vous serez sur le Mont-Royal.

Seul ou avec d'autres

LaCité vous offre en plusieurs répartitions: garçons, studios, studios-alcôves et appartements d'une, deux, trois ou quatre chambres à coucher, dont plusieurs avec terrasses.

Pour le sommet du confort

Autres bénéfices: planchers recouverts de moquettes, contrôle individuel du chauffage et de la climatisation, service de sécurité jour et nuit.

Appartements-terrains ouverts du lundi au vendredi, de 10h à 20h; le samedi et le dimanche, de 10h à 19h. Stationnement gratuit. 3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173.



APPARTEMENTS À LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université, luxueux, tranquille, 3 1/2, complètement meublé, piscine, etc. Fin janvier. \$425. garage compris. Dwelling Location, courtier 844-3941 8-1-77

LUXUEUX 3 1/2, très moderne, 11e étage, près Parc Lafontaine, sous-location: \$224, plus taxe d'eau, électricité et chauffage. Tél: après 6 P.M. 527-4933 12-1-77

CENTRE-VILLE, près métro Guy, 3 1/2, ensoleillé, grandes fenêtres, 19e étage, piscine, sauna, \$210, par mois, sous-location, libre 1er février. Appeler 931-5221 entre 6h p.m. et 10.30h p.m. 10-1-77

RIDGEWOOD: Magnifique 7 1/2, tapis mur à mur, 2 salles de bains, 2 balcons, 4 chambres à coucher, grande cuisine, salon-salle à manger 45 pieds. 1er février. \$500. Tél: de 11 h à 14 h et après 18 h 342-0080 10-1-77

RIDGEWOOD: luxueux, 4 1/2, meublé ou pas, immense balcon, vastes pièces, 2 salles de bains, piscine, sauna. \$295 avec garage, 1er février. Tél: 875-6870 ou soir: 342-5649 14-1-77

APPARTEMENT À PARTAGER
CHERCHE UN APPARTEMENT à partager. Appeler entre 9h et 11h. p.m. Tél: 735-0185. 8-1-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'usine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

le bridge

Supercherie et chute du contrat par Charles-A. Durand

Donneur: Ouest
Vulnérable: Ouest-Est

NORD
♦ A R 54
♦ A 54
♦ R D V 8
♦ 6 5

OUEST
♦ D V 10 8
♦ D 10 7 6 3
♦ A 10
♦ R V

EST
♦ 9 6 2
♦ 9 8 2
♦ 9 7 5 2
♦ 7 4 3

SUD
♦ 7 3
♦ R V
♦ 6 4 3
♦ A D 10 9 8 2

Les enchères:
Ouest Nord Est Sud
1 ♥ contre passe 3SA

Entame: la Dame de pique par Ouest

Répons de nouveau que la marge entre la victoire du déclarant et sa défaite par les défenseurs ne tient généralement pas au nombre de points que possèdent les deux équipes. Tout de même situons cet énoncé dans la catégorie des bons joueurs. Dans ce groupe lorsque les enchères sont terminées chaque armée possède autant de bombes, de canons, d'obus, l'une que l'autre, proportion gardée de son rôle, et la victoire ou la défaite de l'une ou de l'autre ne dépend généralement que d'un stratagème appliqué de la bonne manière et au bon moment.

Le contre d'appel s'interprète différemment. Pour les uns c'est l'annonce en relance d'une main qui contient une force d'ouverture sans tenir compte de la répartition des couleurs. Pour les autres le contre d'appel se joue avec

une main moins forte mais garantissant à son partenaire un soutien dans les 3 couleurs non déclarées. Une main de la sorte n'aura qu'un singleton dans la couleur d'ouverture ou un doubleton contenant l'As ou le Roi.

Nous encourageons cette coutume et elle est généralement très efficace pour engager la lutte et la défense.

Misant sur cette observance, le partenaire du contreur après mures réflexions un peu colorées de chance gagea la manche en sans-atout. Trois sans-atout, c'était un contrat demandant 9 levées. L'astucieux téméraire gardait le cœur très bien et il voyait chez son partenaire d'une manière osmotique, disons-le, quelques cartes d'arrêt d'une valeur de 11 ou 12 points et surtout le valet de trèfle ce qui lui donnerait 5 levées dans cette couleur, c'est la bataille des Thermopyles qui débute, suivons-en le dénouement. Ouest attaque de la Dame de pique car il sait que le déclarant est bien enmuré à propos des coeurs. L'As de pique de Nord prend la première levée. Valet de trèfle de nos rêvés ou donc est-tu? Nous entendons tous ces paroles sourdes, c'est le temps de le dire, de la bouche du déclarant. Est place le 7 et le déclarant le 8. Ouest remporte la levée avec son Roi. Tout va bien, clama intérieurement Sud; Ouest n'a pas le valet, le contrat s'accomplira. Sur le Valet de pique le mort joue le Roi et de nouveau tente l'impasse du Valet de trèfle, et désespoir des désespérés, Ouest plaça le Valet. 5 levées furent remportées par Ouest: 2 trèfles, 2 piques, l'As de carreau. Subterfuge, supercherie, grand jeu ce fut la défaite de Sud.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Goulin Ouest. Tél: 336-4797. 12-3-77

AUTOS À VENDRE

VOLKS 1973. 37.000 milles, excellente condition, \$1.500. Denis Beauregard: 873-6655, soir: 484-3474 8-1-77

CHALET À LOUER

ST-SAUVEUR: équipé, 2-3 personnes tranquilles. Balance de la saison. Tél: 270-1482. 10-1-76

MONT OLYMPIA: site splendide, pente à l'arrière, tout confort. Tél: 1-227-3955 10-1-77

STE-AGATHE: luxueux Bavares, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-77

COMMERCES À VENDRE

Montreal Trust ST-BRUNO

Biscuiterie centre commercial. Bail 5 ans à \$133, par mois, chauffe. Gros achalandage. Nombreux avantages. Dans les \$20.000. Faites une offre. Monique Béliveau Petit: 653-2496 ou 653-2639.

courtière en immobilier 10-1-77

COURS PRIVÉS

GUITARE CLASSIQUE et musique, professeur ayant expérience d'enseignement conservatoire européen, cours privés — Ahuntsic. Tél: 381-2470 10-1-77

COURS DE DESSIN ET PEINTURE

Maximum de 2 personnes par cours, exposition permanente chez-moi ou se donnent les cours. Pour rendez-vous: 521-4417 17-1-77

CENTRO CULTURAL HISPANICO

485 Sherbrooke ouest
COURS D'ESPAGNOL, le soir - 45 heures - \$75. groupes de 10 personnes. Inscription: du 10 au 14 janvier. Communiquer: 524-4779 17-1-77

COUTURE

MESDAMES: Soyez ravissantes! Visitez la Boutique Cécé; haute-couture sur mesure, prêt-à-porter et tissus. 2351 Allard, coin Briand, Ville Emard. 12-1-77

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service d'entreposage. Tél: 725-2421. 10-1-77

LOCAUX À LOUER

COTE-DES-NEIGES: atelier pour artiste, environ 900 pieds carrés. 735-5588 soir: 737-7032. 11-1-77

LOGEMENTS À LOUER

CARTIERVILLE: location temporaire, 6 mois, bas, 6 1/2 meublé, chauffé. Février à août. \$450, par mois négociable. Tél: 331-7692. 10-1-77

DOLLARD-DES-ORMEAUX: maison de ville, 6 1/2, cuisinière, réfrigérateur, laveuse — quelques tapis, tentures. \$300. Libre. Dwelling Location, courtier 844-3941 8-1-77

VILLE LEMOYNE: grand 5 1/2, bas-duplex avec sous-sol, salle de lavage, chauffage central, tapis mur à mur, stationnement privé. Occupation immédiate. Tout compris \$285, par mois. Tél: soir 843-3055. 10-1-77

OUTREMONT: Maison de ville, Boul. Mont-Royal, entre Courcelle et Beilleville, disponible dès maintenant, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, salle de jeux au sous-sol, 2 espaces de garage inclus \$750 mois. Pour informations: 342-5401 10-1-77

MAISONS À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL

Maison historique en pierre du XVII^e siècle, complètement restaurée, terrasse, jardin avec arbres et fontaine, solarium 4 chambres à coucher, sauna, 3 salles de bains, cuisine luxueusement équipée, salle à dîner, salon, 3 foyers, planchers en pin, poutres au plafond; à louer immédiatement. Adaptation pour usage commercial possible.

Pour rendez-vous: 631-4343 ou 935-2045 17-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

RECEPTIONNISTE-DACTYLO, bilingue, pour une revue culturelle, salaire selon compétence. Tél: 861-5488. 10-1-77

CUISINIER ou CUISINIÈRE avec expérience, pour petite résidence pour personnes âgées, 5 jours par semaine. Tél: 376-7689 ou soir: 728-1233 8-1-77

C.A.M. CANADA LTEE recherche secrétaire parfaitement bilingue, parlé et écrit, moyenne d'âge 25 ans, très bonne présentation. Se présenter dans la journée à: 154 est, rue St-Paul, 3e étage, Montréal. Tél: 861-9917 10-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE LÉGALE

demandée, expérience, bilingue, sens de l'humour, pour bureau de jeunes avocats, centre-ville.

Communiquer: 288-7931 11-1-76

Demandons

COMPTABLE

expérimenté(e) dans la balance de vérification et connaissance de l'anglais.

S'adresser: 4860 de Bullion 2e étage. Tél: 844-6553 10-1-77

UNE COMPAGNIE PÉTROLIFÈRE DE L'OHIO offre

aléchants plus bon en argent, et entraînement chez-soi à personne sérieuse de la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire: S.G. Read, Prés. American Lubricants Co. Box 696, Dayton, Ohio 45401, U.S.A. 10-1-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Bilingue, avec expérience dans le secteur corporatif, commercial et contractuel.

Salaire: — Selon expérience.

Bureau: — Centre-ville. Communiquer avec M. Loisel. 849-6246 17-1-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852 et à Québec: 843-7037 J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

W.H. SMITH RESPONSABLE DES ACHATS

pour les sections françaises

- Expérience récente dans le même domaine indispensable;
- Bilingue;
- Aura à voyager entre nos 5 librairies à Montréal et 2 de nos librairies à Ottawa.
- Voiture souhaitable.

S'adresser à:

Elisabeth Marchaudon
866-9282

11-1-77

A temps partiel

Interviewer demandé

(homme ou femme)

pour importante compagnie de recherche.

- travail de porte à porte,
- soir ou samedi
- bon salaire
- dépenses payées

Téléphonez entre 8 h a.m. et 5 h p.m. à:

842-1491

8-1-77

PROGRAMMEUR

La compagnie:

Un réseau de distribution au niveau national.

Le(la) candidat(e):

- D.E.C. ou équivalent;
- Connaissance du R.P.G. II;
- Un an d'expérience sur système /3 à disques;
- Connaissance des applications de type commercial dans une entreprise de distribution;
- Bilingue et habitué(e) au travail d'équipe.

Les conditions d'emploi:

- Salaire à discuter;
- Programme complet d'avantages sociaux;
- Possibilité de carrière.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

DOSSIER 371,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

10-1-77

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust ST-BRUNO

Cottage brique & pierre, secteur paisible. 3 chambres, salle à dîner, immense salle familiale avec foyer Franklin, abri d'auto. Beaux arbres matures. Monique Béliveau Petit: 653-2496 ou 653-2639.

courtière en immobilier 8-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CITE JARDIN, ROSEMONT, face au golf municipal, cottage, 8 1/2, garage, grand terrain. Tél: 259-4526. 10-1-77

HENRYVILLE, maison de campagne en brique, 10 pièces, cottage, chauffage central, terrain de 5 arpents carrés. Prix: \$33.000. Tél: 1-346-4715. 10-1-77

ST-HUBERT: Propriété de 4 logements de 3 1/2 pièces meublées. Revenu brut: \$620 par mois. Seulement \$35.000. M.L.S. Bob Rompré: 656-4500 ou 656-7387 Immeubles Beaudry, courtier 8-1-77

BROSSARD: Bungalow avec garage sur terrain de 13.882 p.c.a. arbres matures, pour seulement \$32.900. M.L.S. Bob Rompré: 656-4500 ou 656-7387 Immeubles Beaudry, courtier 8-1-77

LONGUEUIL: 4 1/2 en co-propriété (condominium). Construction en béton, insonorisé, très grand terrain paysagé, potager, Grand balcon, dépôt privé, salle de lavage, déneigement, service d'entretien, à 2 pas CTCUM. \$29.900. Particulier: 679-9506 ou 679-2630, poste 319. 17-1-77

ST-PHILIPPE: Terre de 110 arpents près de Laprairie et projet Gulf avec cottage, grange et remise. \$1.000. l'arpent. M.L.S. Bob Rompré: 656-4500 ou 656-7387 Immeubles Beaudry, courtier 8-1-77

TRANSPORT
A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TRAVAIL DEMANDÉ
TRAUCTION de textes techniques et généraux, du français vers l'anglais et vice-versa, par traducteur professionnel diplômé de l'Université de Montréal. Tél: 933-8256 26-3-77

ANNONCES CLASSÉES régulières ou encadrées

Vous serez toujours satisfait du service et du résultat

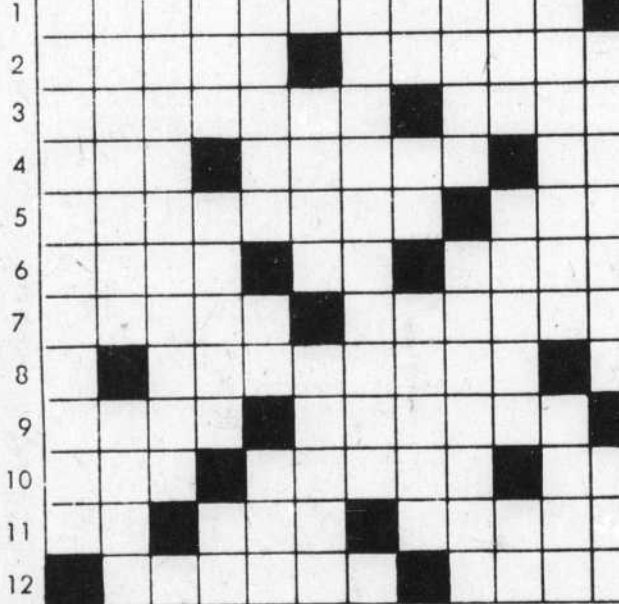
844-3361

Compétence: Mme Micheline Turgeon

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Horizontalement

- 1—Animal marin.
- 2—Inflammation de l'oreille. — Terminé en tête arrondie (bot).
- 3—Qualité de ce qui ne peut être différé. — Petit de l'âne.
- 4—Souverain. — Du verbe avoir. — Usages.
- 5—Implantation de l'oeuf ou du jeune embryon dans la muqueuse utérine des mammifères. — Petite pomme rouge.
- 6—Enlever. — Radon. — Anneau de fer.
- 7—État du sud-ouest de l'Arabie. — Nation gouvernée par un empereur.
- 8—Caractère de ce qui dépasse toute mesure.
- 9—Quatrième partie du jour. — Aura de l'affection pour.
- 10—Du verbe taire. — Tիրer du néant. — Colombie-Britannique.
- 11—Erbium. — Au golf, petite cheville. — Première page d'un feuillet.
- 12—De la Suisse. — À lui.

Solution d'hier

- 1—OLIGARCHIQUE
- 2—NINAS RECUIN
- 3—ZOO BRE LOING
- 4—IN PETON QU
- 5—ECARTE PENTE
- 6—MEDAILLE BAU
- 7—EAU SARTIL
- 8—ULMAIRE PRE
- 9—C TITRE HUA
- 10—ANERIE DANSA
- 11—MUR O OASIS
- 12—PLEONASME EU

La Charte 77 réclame le respect des droits de l'homme à Prague

PARIS, (AFP) — Un manifeste intitulé "Charte 77" réclamant le respect des droits de l'homme en Tchécoslovaquie et signé par plus de deux cents intellectuels et hommes politiques vivant dans ce pays vient d'être remis à Bonn, pour diffusion européenne, aux journaux Le Monde (qui en publiait hier des extraits), Times et Frankfurter Allgemeine Zeitung.

Les signataires de ce texte déplorent notamment qu'en dépit des divers accords internationaux signés par la Tchécoslovaquie (dont l'acte final de la conférence d'Helsinki) et garantissant l'exercice des libertés fondamentales, ces droits fondamentaux n'existent actuellement dans ce pays "que sur le papier".

La "Charte 77", indique le manifeste, n'est pas une organisation, elle n'a ni statut, ni organe permanent, ni adhérents "liés organiquement": c'est seulement une communauté "libre, informelle et ouverte" d'hommes de toutes convictions, professions et religions soucieux de faire respecter les droits de l'homme et du citoyen en Tchécoslovaquie et dans le monde. Le nom qui lui a été donné met symboliquement l'accent sur cette nouvelle année, désignée comme "l'Année des

droits des prisonniers politiques" et durant laquelle les trente-cinq signataires de l'acte final d'Helsinki doivent se réunir à Belgrade pour examiner la façon dont celui-ci a été appliqué.

Parmi les signataires de la "Charte 77" dont Le Monde cite les noms figurent notamment M. Milan Huebl, ancien recteur de l'école supérieure du PC tchécoslovaque, récemment libéré après avoir passé près de cinq ans en prison, les écrivains Pavel Kohout, Ludvik Vaculik et Vaclav Havel, les historiens Jan Tesar et Karel Bartosek et de nombreux anciens responsables du parti tels que Frantisek Kriegel et Zdeek Mlynar.

Les signataires de ce texte, qui sont au nombre d'environ deux cent quarante, précisent qu'ils ont chargé le professeur Jiri Hajek, ancien ministre des Affaires étrangères, l'auteur dramatique Vaclav Havel et le professeur Jan Patocka d'être les porte-parole de la "Charte 77" et de la représenter tant auprès des organisations étatiques et autres que de l'opinion publique tchécoslovaque et mondiale.

Selon des informations parvenues hier à Paris, le professeur Jan Patocka aurait déjà été convoqué par la police tchécoslovaque.

Presque tous les Chypriotes grecs ont été expulsés de la zone turque

NICOSIE (AFP) — Les autorités turques qui contrôlent, depuis août 1974, environ quarante pour cent du territoire chypriote, ont opté pour la solution d'expulsion concernant les Chypriotes de souche grecque résidant dans cette zone.

Tous les jours, depuis des mois, les habitants de souche grecque de la zone nord de Chypre sont refoulés par petits groupes. Ainsi, sur les quelque deux cent trente mille Chypriotes-Grecs qui habitaient le nord de l'île, maintenant sous contrôle turc, il n'en reste plus qu'un peu plus de trois mille.

Tous les autres sont partis. Volontairement, d'abord, fuyant l'avance des blindés turcs lors de l'opération "Attila", (nom de code donné par le quartier général turc au débarquement militaire de juillet-août 1974) puis de force, avec les expulsions systématiques entreprises par les responsables de l'"État fédéré turc" de Chypre.

Si ce déracinement systématique des Chypriotes-Grecs crée un problème de réfugiés

au gouvernement du président Makarios, paradoxalement, il rapproche d'une solution à la crise.

De source diplomatique à Nicosie, on indique en effet, que les autorités turques sont disposées à assouplir leur position une fois terminée ce qu'ils appellent les "transferts de populations". Pour leur part, les Chypriotes-Turcs avaient, à la demande des autorités turques, été autorisés à gagner le nord de l'île.

Soucieux de sauvegarder à tout prix la paix dans cette région sensible de la Méditerranée, plusieurs pays d'Europe occidentale se sont penchés récemment sur le problème de Chypre afin de contribuer à une éventuelle solution.

Le problème de Chypre concerne en effet directement trois membres de l'OTAN: la Turquie et la Grèce, qui disposent d'un contingent à Chypre, et la Grande-Bretagne, dont les deux bases (atomiques) d'Akrotiri et d'Episkopi (sud de l'île) constituent l'un des maillons du système de défense avancée de l'OTAN.

De source diplomatique bien informée, on souligne à Nicosie que le chef de l'État chypriote, l'archevêque Makarios, est maintenant disposé à accepter une solution fondée sur la création d'un système fédéral.

Cependant, la partie turque demeure sur ses positions quant à l'avenir du gouvernement central qui "coifferait" une fédération chypriote formée de zones à majorité turque et grecque. La partie grecque insiste sur un gouvernement central fort, tandis que la partie turque réclame une autonomie poussée des deux zones de l'île.

Un certain optimisme s'est manifesté, récemment, au sein des responsables de l'ONU, quant à l'éventualité de la reprise, dès le mois prochain, des négociations intercommunautaires à Chypre. D'une part, souligne-t-on de même source, la Turquie ne peut se passer indéfiniment de l'armement américain qui lui est refusé conformément à la décision d'embargo qui a suivi le débarquement de 1974, d'autre part une certaine lassitude s'est manifestée au sein des deux communautés de l'île sur la perpétuation de l'État de fait actuel.

Du côté chypriote-turc, on se plaint ouvertement de la situation de "non reconnaissance" internationale. Du côté chypriote-grec, on se déclare disposé à reconnaître certains faits "accomplis" quant à la

nature de la répartition démographique dans l'île, même si officiellement ces "faits accomplis" sont dénoncés.

Reste à savoir si les pressions internationales et les médiations proposées, conjuguées amèneront les deux communautés à résoudre leur différend et à rétablir leurs relations.

Normalisation zairo-angolaise

LONDRES (Reuter) — Un an après la guerre civile qui a ensablant l'Angola, le Zaïre a officiellement reconnu hier la république populaire qui a succédé au régime colonial portugais à Luanda.

Recevant les vœux du corps diplomatique, le président Mobutu Sese Seko a annoncé à Kinshasa que par souci de réconciliation, d'amitié et d'unité de l'Afrique, il a décidé de reconnaître formellement le gouvernement de Luanda et d'établir des relations diplomatiques avec lui.

Pendant la guerre d'indépendance, le Zaïre a soutenu le FNLA (Front national de libération) qui, aidé de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale) luttait contre le mouvement populaire de M. Agostinho Neto. Le MPLA, de son côté, était appuyé par les Forces cubaines, avec le soutien logistique de l'Union soviétique.

La force de dissuasion arabe boucle pour 48 h la moitié est de Beyrouth

BEYROUTH (d'après AP et Reuter) — La force d'intervention arabe, essentiellement des soldats syriens, a bouclé hier, pour 48 heures, la moitié est de Beyrouth pour permettre à la police de "consolider l'ordre", après plusieurs attaques terroristes ces derniers jours.

Seuls les officiels et les diplomates pouvaient entrer et sortir de la zone. D'après un responsable chrétien, l'interdiction des transits entre les deux parties de la capitale libanaise sera levée demain matin. Les trois "portes" contrôlées par la force d'intervention seront alors réouvertes.

La décision de boucler le secteur chrétien a été prise hier dans la matinée lors d'une réunion entre les dirigeants des principales milices chrétiennes avec le colonel Ahmed El-Haj, l'officier libanais chargé du commandement de la force d'intervention. Après la réunion, M. Pierre Ge-

mayel, le chef du Parti de la phalange, a affirmé devant la presse que 200 à 300 "criminels à gages agissent au Liban comme des fantômes".

Deux importantes rencontres sont prévues en cette fin de semaine: les délégués de la commission des quatre puissances (Égypte, Syrie, Arabie saoudite et Koweït) qui supervise le cessez-le-feu, doivent décider des mesures propres à obliger toutes les parties de la guerre civile à rendre leurs armes lourdes.

Les dirigeants chrétiens devaient, d'autre part, décider d'une position commune sur l'organisation future de l'État libanais. Participeront notamment à cette rencontre les anciens présidents Camille Chamoun et Souleiman Frangie, M. Pierre Gemayel (phalanges) et le père Cherbel Kassiss qui dirige l'Association des moines maronites.

En outre, le président Elias Sarkis recevra les quatre membres de la commission de supervision de la trêve pour des discussions sur la méthode à suivre en vue de mettre sous le contrôle de la force arabe de dissuasion les armes lourdes utilisées pendant la guerre civile.

Les diverses milices privées, y compris celles des Palestiniens, qui se sont combattues pendant dix-neuf mois, sont invitées à se conformer au projet de rassembler toutes les armes lourdes, qui vont des chars d'assaut aux lanceurs de roquettes, dans des arsenaux sous le contrôle de la force de dissuasion.

Les arsenaux resteront toutefois sous le contrôle nominal des factions. L'Orient-Le Jour citait hier un député libanais qui à l'issue d'un entretien la veille avec le chef de l'État, croit savoir que les armes lourdes seront confisquées d'ici une semaine ou à peine plus. Le député, M. Soleiman el-Ali, déclare que l'opération sera accomplie "de gré ou de force".

M. Salim El-Hoss, le président du conseil, a enfin assuré que la censure a été imposée au Liban pour éviter tout ce qui pourrait créer des conflits entre États arabes. "Le Liban tente de retrouver la santé, a-t-il dit à la radio de Beyrouth. C'est pourquoi laisser certains journalistes irresponsables écrire ce qu'ils veulent pourrait nuire à la paix et empêcher la réalisation des engagements de soutien des États arabes frères à la reconstruction du Liban".

Il a accusé certains journaux d'avoir contribué à l'éclatement de la guerre. "Certains journaux libanais ont publié des titres à sensation et ont exagéré des informations qui ne servaient aucunement le Liban et en plus attaquaient l'un ou l'autre des pays arabes frères ou des pays amis", a-t-il dit.

Selon des voyageurs en provenance du Liban, des explosions se sont faites entendre de temps en temps hier dans la région de Beyrouth, mais l'on ignore leur provenance. Aucun tir n'a été signalé, ajoutent-on.

Les Alliés protestent contre les violations de l'accord de Berlin

BONN (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont protesté hier contre la décision de la RDA d'exiger désormais un visa payant au passage entre Berlin-Ouest, et Berlin-Est, ainsi que contre la suppression des postes de contrôle entre Berlin-Est et le reste de la République démocratique allemande.

Dans un communiqué commun publié à Bonn, les trois alliés occidentaux affirment que la mesure prise par le ministère est-allemand des Affaires étrangères le 31 décembre est une "violation unilatérale" de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971, qui s'applique à la totalité du Grand-Berlin. Ils demandent à l'URSS, quatrième signataire, de faire respecter l'accord, conformément à ses obligations à Berlin dans son secteur.

Les trois pays soulignent encore qu'aucune action ou déclaration d'un pays tiers (en

l'occurrence la RDA) ne saurait affecter les droits et responsabilités des quatre puissances, ni le statut du Grand-Berlin, lequel demeure inchangé.

Américains, Britanniques et Français ont aussi examiné les mesures prises par la RDA qui restreignent la liberté de mouvement dans le Grand-Berlin. Les autorités est-allemandes ont en effet introduit au premier janvier un visa de séjour plus restrictif, obligent les visiteurs étrangers se rendant dans la partie orientale de l'ancienne capitale du Reich à regagner Berlin-Ouest avant minuit. Jusqu'alors les étrangers pouvaient avoir des visas de vingt-quatre heures.

Parallèlement, les postes de contrôle entre BERLIN-Est

et le reste de la RDA sont supprimés. Depuis plusieurs années déjà les Allemands de l'Est n'étaient plus contrôlés. Mais ces postes gardés par des "Vopos" est-allemands et des soldats soviétiques servaient à contrôler les voitures ouest-allemandes et étrangères se rendant en RDA sans permis valable.

Les autorités est-allemandes rejettent les critiques occidentales concernant les visas et soutiennent que Berlin-Est Est capitale à part entière de la RDA et — contrairement à Berlin-Ouest — n'a aucun statut spécial.

Les militaires occidentaux et le personnel diplomatique peuvent toujours se rendre librement, et sans visa, à Berlin-Est.

Terroristes pendus en Syrie

DAMAS (Reuter) — Les autorités syriennes ont pendu publiquement hier trois hommes reconnus coupables d'attentats terroristes commis à Damas et Alep pendant une période de cent jours, de juillet à octobre derniers.

Les attentats ont fait plusieurs victimes, assurent les autorités sans préciser leur nombre. On sait toutefois qu'à Damas, un balayeur de rues et un enfant ont été tués par l'explosion d'une bombe.

Les pendaisons sont une réédition de celles du 27 septembre dernier. Trois hommes avaient alors été exécutés en plein Damas, face au grand hôtel Semiramis qu'ils avaient attaqué trois jours auparavant.

Le gibet a été dressé hier à Damas pour un Palestinien de Gaza, Jaber Ahmed Rabbo, et à Alep pour deux Syriens Nas-hat Tara et Hussein al-Ra'b. Tous trois, comme le commando de l'hôtel Semiramis et un autre Palestinien, discrètement exécuté le mois dernier, faisaient partie de l'organisation clandestine Juin noir qui s'est constituée après l'intervention militaire syrienne au Liban.

Vente de janvier Bondi. Rabais de 10 à 50%.

Vous trouverez cette semaine des rabais de 10% à 50% sur la majorité de nos meubles; certains meubles se vendant même au prix coûtant ou moins.

Il y a des meubles de collections discontinuées, il y a des meubles-échantillons.

Venez faire votre choix dans notre salle d'exposition.

Des ensembles de chambre à coucher et de salon, des sofas en entier ou en modules, d'intimes causeuses et des diviseurs de pièces, des tables à café et des fauteuils occasionnels.

Hâtez-vous! Premier arrivé, premier servi.

La vente de janvier est l'occasion rêvée pour se procurer des meubles de haute qualité.

Bondi

L'UNIQUE DU MEUBLE

5610 rue Paré,
à l'ouest de Décarie
735-6122

Lundi-jeudi — 9h00 — 17h00
Vendredi — 9h00 — 21h00
Samedi — 9h30 — 17h00



L'évasion par l'humour

Quelque 400 détenus ont pu "ouvrir la Boîte", selon l'expression de l'un d'entre eux, au Pénitencier Archambault durant le congé de Noël et ont pu se "libérer" de la plus humoristique des façons.

En effet, Jean-Louis Roux et Yvon Deschamps ont présenté pour la 162ème fois l'Ouvre-Boîte de Lanoux au pénitencier Archambault au surlendemain de la fête de Noël, ouvrant à l'hilarité générale, à la détente et, pour quelques heures à la liberté — l'évasion par l'humour — les esprits des détenus qui ont tenu à faire parvenir aux médias une lettre de remerciements pour ces moments de "délivrance".

Les détenus précisent dans leur missive que l'Ouvre-Boîte de Jean-Louis Roux et d'Yvon Deschamps "s'est avéré très efficace pour les habitants de la zone concentrationnaire puisqu'il leur a permis de renouer connaissance avec le rire..."

Ils tiennent à exprimer leur plus vive gratitude à ces deux comédiens mais également à Mme Anne Le Dain du TNM dont "les bons soins, la persévérance et la ténacité" ont été en grande partie responsables de cette soirée de théâtre.

Un Festival d'art lyrique et chorégraphique du XXe siècle sera présenté... gratuitement

par Angèle Dagenais

Un Festival international d'art lyrique et chorégraphique du XXe siècle comprenant la présentation d'une douzaine d'opéras et un nombre équivalent de ballets se tiendra à Montréal au cours des mois de juillet et août prochains et ce, gratuitement.

Organisé par M. Alain Nonat qui est le président de l'association franco-canadienne Lyrichorégra 20, ce festival vise à faire connaître le répertoire lyrique et chorégraphique contemporain en interrelant le plus possible ces deux disciplines; de plus il rendra un hommage particulier au compositeur français Darius Milhaud, décédé il y a trois ans et qui a été le maître de nombreux compositeurs canadiens.

Trois troupes montréalaises ont déjà donné leur accord pour créer deux ou trois chorégraphies originales sur des musiques de compositeurs du XXe siècle tels Milhaud, Britten, Prévest. Il s'agit des com-

pagnies Nouvelle Aire, Entre-six et Ballets-Jazz qui délégueront chacune six de leurs danseurs au Festival.

Ce Festival se propose en outre de faire la preuve qu'il est possible d'organiser une manifestation artistique d'envergure internationale à des coûts fort raisonnables. En effet, les 24 spectacles d'opéras et de ballets, une exposition internationale sur l'art lyrique et chorégraphique ainsi qu'un Concours pour la création d'une oeuvre lyrique ouvert aux jeunes compositeurs québécois sont mis sur pied avec un budget de \$350,000. Si l'on songe que la production du Barbier de Séville de Rossini présentée l'été dernier dans le cadre du programme Arts et culture a coûté \$200,000, l'organisation de ce festival relève du tour de force.

Mais justement affirme M. Nonat, il est possible d'offrir des spectacles de qualité à des coûts modestes si l'on parvient à faire travailler ensemble chanteurs, musiciens danseurs et décorateurs sans esprit de

rivalité, sans mesquinerie en ayant à l'esprit que personne ne détient le monopole du prestige et de la célébrité. Chanteur lyrique de carrière, Alain Nonat a déjà tenté l'expérience en France, son pays d'origine, et est convaincu qu'il est possible de créer cet esprit nouveau ici. L'association Lyrichorégra 20 qu'il a fondé l'année dernière a d'ailleurs obtenu l'aide de nombreuses personnalités du monde artistique québécois et français. Des noms tels Henri Sauguet, Bruce Mather, Georges Auric, Janine Charrat, Madeleine Milhaud, Raymond Daveluy, Marcel Landowski, André Prévest, Geneviève Salbaing, Bernard Lafay figurent au comité d'honneur de cette association qui s'est donnée pour objectifs l'encouragement et le soutien à la création, à la diffusion et au rayonnement des oeuvres lyriques et chorégraphiques des compositeurs du XXe siècle, d'où son appellation Lyrichorégra 20.

Selon M. Nonat, le réper-

toire lyrique reste hautement inaccessible tant en France qu'au Québec en raison des coûts faramineux qu'exigent les productions qui se veulent prestigieuses mais sans éveiller pour autant un véritable intérêt au sein du public.

Le Festival de l'été prochain présentera donc douze opéras-minute avec orchestre, d'une durée moyenne de 45 minutes et douze courts ballets exécutés par au plus six danseurs. Ces exigences ont été posées au départ par le comité organisateur dans le but d'une part de réduire les coûts de production mais aussi afin de pouvoir établir de véritables échanges entre les artistes des différentes disciplines. Alain Nonat est convaincu que le travail de groupe dans des formations restreintes est beaucoup plus facile d'abord et beaucoup plus authentique tant pour les artistes que le public qui établit alors une communication immédiate avec les interprètes.

Parmi les opéras qui seront représentés cet été signalons particulièrement de Darius Milhaud, *Les malheurs d'Orphée*, le *Pauvre Matelot* et trois mini-opéras; de Benjamin Britten, *Curfew River*; le *Téléphone* de Menotti; le *Ventriloque* de Marcel Landowski; le *Magicien* de Jean Vallerand; *Clara et le philosophe* de Gabriel Charpentier; le *Village de Berio*; *The Fool* de

Harry Somers et enfin *Hin und Zurück* de Paul Hindemith.

Ces oeuvres seront interprétées tantôt par deux ou trois chanteurs tantôt par une douzaine. De la même façon les musiciens ne seront jamais plus nombreux qu'une "quintette", formant un "petit orchestre". Deux décorateurs créeront la totalité des décors et costumes requis pour ce festival, ce qui donnera une uniformité à l'ensemble. De même, toutes les activités se dérouleront dans une même salle de spectacle de la métropole qui n'est toutefois pas encore déterminée.

L'exposition internationale sur l'art lyrique et chorégraphique du XXe siècle qui constituera le "noyau" de ce Festival, au dire d'Alain Nonat sera constituée de divers documents rassemblés en Europe occidentale et en Europe de l'Est parmi les maisons de théâtre lyrique et de ballet ainsi que de pellicules cinématographiques d'entrevues avec compositeurs et directeurs d'établissements artistiques. L'exposition tentera de faire un tour d'horizon, le plus complet possible, des créations artistiques dans ces domaines effectuées au cours du XXe siècle. Elle se veut avant tout une oeuvre d'information

et sera prise en charge par un comité que présidera Alain Nonat.

Par ailleurs le Concours ouvert aux jeunes compositeurs québécois pour la création d'une oeuvre lyrique sera annoncé officiellement très bientôt mais l'on sait déjà qu'il s'adresse à tout compositeur né et vivant au Québec. On demande une oeuvre d'une durée de 20 à 45 minutes écrite pour un maximum de 13 musiciens et que l'oeuvre primée sera jouée au cours du Festival. Le lauréat recevra également un prix en argent fort encourageant.

Les dates définitives du Festival seront connues à la mi-avril et les répétitions débiteront dès le mois de juin. Signalons que cette initiative de l'association Lyrichorégra 20 est un premier pas vers une série d'échanges internationaux qui semblent d'ores et déjà acquis avec la France, pour tout le moins, car le ministère des Affaires étrangères français s'est dit prêt à financer le déplacement de musiciens de l'orchestre du Conservatoire de Paris. Alain Nonat est confiant que d'autres festivals pourront se répéter dans les années à venir dans différentes villes québécoises et françaises.

14 Ans

une dramatique histoire d'amour
6e grande semaine



L'oeuvre ultime de LUCHINO VISCONTI

L'INNOCENT

CINEMA FLEUR DE LYS 188 St-Catherine Est - 288-2303
BERNARD MONTICANY

Lundi à ven.: 7:15 - 9:30 Sam.: 2 - 4:30 - 7 - 9:30 Dim.: 1 - 3:30 - 6:00 - 8:30

6e MOIS TRIOMPHAL !

2 FILMS INOUBLIABLES ET UNIQUES...

DERNIERES SEMAINES

Enlevé et sublime...
Soulève l'empire des sens !

"Jonathan Livingston le goéland"

Un film de Hall Bartlett
Musique de Neil Diamond

JONATHAN - Sam.: 8:30
Dim.: 3:50, 7:45
Sem.: 7:30

Une joie de vivre
indescrivable !
Une satire incroyable !

Harold et Maude

Musique de CAT STEVENS
un film de HAL ASHBY

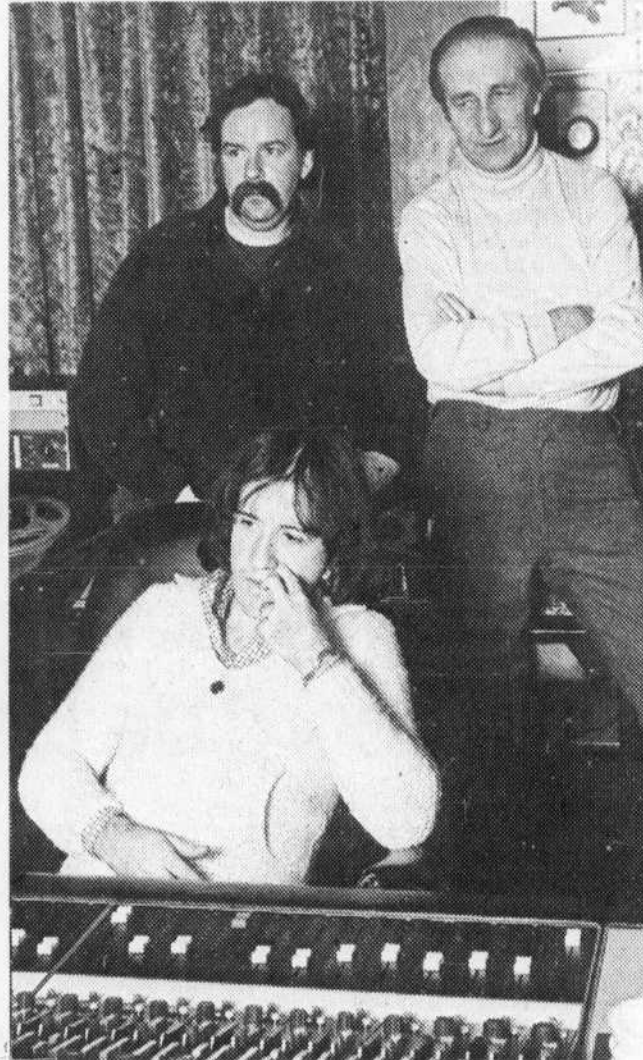
HAROLD - Sam.: 9:25
9:35 - Dim.: 1:50, 5:30h.
9:40 - Sem.: 9:35

Cinéma 7 art
722-0302
3180 rue BÉLANGER

tnm

PYGMALION

861-0563



André Gagnon, à l'avant-plan, écoute, en compagnie du réalisateur Jean-Claude Labrecque, à g., et le producteur Jacques Bobet, l'enregistrement du thème musical du film officiel des Jeux de la XXIe Olympiade.

SALLE RESNAIS

elvisée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7:20, 9:30
SAM 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:40
DIM 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:40

14 ANS

le critique, après avoir délibéré, déclare recevables interprétation et réalisation et condamne le film au succès

JEAN-PAUL GROUSSET
LE CANARD ENCHAÎNÉ

Film brillant et passionnant...
mérite de remporter le plus large succès.

JEAN DE BARONCELLI / LE MONDE

Du cinéma qui fouette le sang.

HENRY CHAPIER / LE QUOTIDIEN DE PARIS

Ce nouveau film de Bertrand Tavernier est original, beau, violent, lyrique et imposant.

JOSEPH LOSEY / LE POINT

Michel Galabru face à Philippe Noiret : la rencontre est superbe...

FRANÇOIS FORESTIER / L'EXPRESS

Un film de BERTRAND TAVERNIER

Le Juge et l'Assassin

PHILIPPE NOIRET MICHEL GALABRU

SALLE EISENSTEIN

Une solide machine à suspense...

LINO VENTURA dans

LA CAGE

Un film de PIERRE GRANIER-DEFERRE
avec INGRID THULIN

"Il suffit d'un BARRY LYNDON pour enrichir toute une saison... Un art aussi parfait défie presque l'analyse"

Robert Chazal / France Soir

"Une histoire bruyante et tumultueuse, plus riche en péripéties que dix westerns... Gaie et triste, cynique et moralisatrice... Oui, le bonheur, l'euphorie!"

Jean de Baroncelli / Le Monde

"Un chef-d'œuvre... C'est un des plus beaux films que j'ai vus"

Michel Mohr / Le Figaro

"Un très grand film"

★★★
Paris Match

"L'un des plus beaux films de l'histoire du cinéma... Du Michel-Ange sur un écran... Si vous ne croyez plus possible de vous évanouir (presque) devant une œuvre d'art, BARRY LYNDON devrait vous détromper"

Michel Grisolia / Nouvel Observateur

C'est un émerveillement, l'apogée d'un genre, un acte de beauté... Un chef-d'œuvre!

François Forestier / L'Express

BARRY LYNDON

4 OSCARS HOLLYWOOD

STANLEY KUBRICK

RYAN O'NEAL MARISA BERENSON

"CRÉMAZIE" SEM.: 8.00
Sam.-dim.: 1.00-4.30-8.00

"CHAMPLAIN": 1.00 - 4.30 - 8.15

CRÉMAZIE CHAMPLAIN 2

ST-DENIS-CRÉMAZIE 388-4210 STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

MADO

LE NOUVEAU FILM DE CLAUDE SAUTET

Tout le monde aime

Michel Piccoli-Ottavia Piccolo-Jacques Dutronc

Denise Filiatrault Romy Schneider

desjardins

1 05 - 3 40
6 15 - 8 50

la boîte à échos

C'est à André Gagnon qu'a été confiée la tâche de composer le thème musical du film officiel des Jeux de la XXIe Olympiade réalisé par Jean-Claude Labrecque pour le compte de l'ONF. Ce thème musical qu'André Gagnon enregistre tout récemment est de facture classique et totalise 13 minutes de la bande sonore de ce long-métrage dont la durée s'établira entre 90 et 120 minutes. Il s'agit de trois variations sur un même thème que viendront ponctuer à tour de rôle trois importantes séquences du marathon, axe dramatique du film. C'est André Gagnon lui-même qui dirigeait l'exécution de sa partition avec le concours d'un groupe de 18 musiciens et un chœur de six voix.

Les dents de la mer (*Jaws*) arrive en tête des recettes aux États-Unis et au Canada pour 1976, ayant rapporté quelque \$120 millions à ses producteurs, indique la revue *Variety* d'Hollywood. Deuxième est *Le Parrain* avec \$85 millions, puis *L'Exorciste*, \$82 millions, *Sound of Music*, \$78 millions et *Autant en emporte le vent* avec \$76 millions. Le réalisateur de *Jaws*, Steven Spielberg est en train de tourner présentement un autre long-métrage qui s'intitulera *Close Encounters of the Third Kind*, dont l'une des vedettes est François Truffaut.

Le Théâtre des Galeries présente jusqu'au 9 janvier puis du 13 au 16 janvier son spectacle *On n'est pas né pour un petit pain*, farce en trois actes du jeune auteur québécois Denis Chouinard. Les représentations ont lieu au 1950 boul. de la Concorde à Duvernay, à 20 h 30 (663-6177).

La boîte à chansons La Casanovus met en vedette jusqu'à samedi à 22 h et à minuit le groupe *Arthabaska*, flûte, guitare et voix. Ces excellents musiciens peu connus de la métropole sont originaires de Victoriaville.

La date limite pour s'inscrire aux auditions de l'École nationale de théâtre est fixée au 15 février prochain. Les candidats désireux de se présenter à ces auditions afin d'être admis à suivre des cours de l'année scolaire 1977-78 en Interprétation, Décoration ou en Technique sont priés de se mettre en rapport avec le secrétariat de l'ENT pour obtenir les formulaires d'inscription: 5030 rue Saint-Denis, 842-7954. Par ailleurs, les inscriptions au cours d'Écriture dramatique se termineront le 31 mars. La durée de ce cours est de trois ans et les frais de scolarité sont de \$500 par année.

Les Éditions Art global lanceront leur dernier-né, *Salut Galarneau* de Jacques Godbout, un livre d'art réalisé avec la participation d'Arthur Villeneuve, Jean Demers, de Passillé-Sylvestre, Louis Desaulniers, Pierre Ouvrard, Bernard Parent et André Prud'homme, le 13 janvier à 20 h 30 à la Maison Ludger-Duvernay de la SSJB de Montréal.

Le célèbre critique new-yorkais Walter Terry donnera une conférence demain à 13 h, aux studios des Ballets Jazz (1231 Sainte-Catherine O, 2e étage) sur l'histoire de la danse en Amérique. Critique artistique depuis une quarantaine d'années, Walter Terry a publié plus d'une quinzaine de livres et jouit d'une réputation internationale dans ce domaine.

chronique des ondes

Éducifilm à Radio-Canada

Échec au désamorçage

par Gilles Constantineau

Ce n'est pas une mince tâche que celle à laquelle a entrepris hier soir de s'attaquer la petite société cinématographique Educifilm, sur les ondes de Radio-Canada. Les 13 émissions d'une demi-heure jusqu'ici produites ou en voie de l'être, diffusées à l'un des moments les plus avantageux de l'horaire (19 h.), ne se proposent rien de moins que d'amorcer dans l'esprit de la population la réhabilitation de tous ceux qu'elle exclut de ses cadres conventionnels de fonctionnement, pour cause de diverses infirmités.

Mais la jeune entreprise qu'est Educifilm, dont les principaux représentants, MM. Michel Moreau et réalisateur de neuf des émissions de la nouvelle série intitulée "Les exclus" et Alexandre Stefanescu, oeuvrent dans le monde un peu fermé de l'éducation depuis trois ou quatre ans, n'a pas totalement échappé à certains des écueils que rencontrent inévitablement, disons-les sans méchanceté, les débutants qui se lancent dans l'information.

L'émission d'hier soir, la première, consacrée à l'exclusion sociale des épileptiques, l'indique malheureusement de façon saisissante, au point qu'on se demande au bout de 30 minutes si ses auteurs peuvent faire la distinction qui s'impose entre l'information et l'apologie, une fois admis le postulat selon lequel "les exclus" pourraient réintégrer la société "normale" sans difficultés insurmontables, n'était l'ignorance et la lâcheté des citoyens ordinaires.

L'équipe de production n'a pas respecté, pour ne parler que d'un écueil, l'équilibre indispensable entre l'information sèche, factuelle, technique et presque statistique, d'une part, et de l'autre la relation humaine qui s'y rapporte. Dans le cas de l'épilepsie, elle s'est malheureusement laissée séduire, sans subjuguer, par le témoignage — fort émouvant du reste — d'une maman dont la fille épileptique est morte récemment. On lui a donné près des deux tiers des 28 minutes de l'émission. Le résultat net n'est pas celui auquel aspiraient les auteurs: loin de désamorcer les vieilles frayeurs que chacun porte à ce sujet au fond de lui-même, le récit maternel les entoure d'un nouveau type de carapace,

presque mélodramatique, plus difficile peut-être à percer que toutes les cloisons anciennes de l'inconscient.

D'autre part les données d'ordre statistique, nécessaires malgré leur sécheresse à l'intelligence collective rapide d'un problème social, sont en tout état de cause absentes de l'émission. Il est vrai qu'on a pris soin dès le départ de faire établir par un médecin le fait souvent méconnu que l'épilepsie n'est pas une maladie en elle-même, mais une manifestation symptomatique de lésion cérébrale. La distinction n'est pas inutile, d'autant moins qu'elle explique qu'on ait à jamais écarté les notions de "grand mal" et de "petit mal", qui naguère encore entouraient toutes les crises, selon leur niveau de gravité.

Mais on aurait aimé savoir par exemple dans quelle proportion, pour qu'on lui consacre tant d'attention, la population d'un milieu donné est ou peut s'attendre d'être atteinte de crises épileptiques. Rejet, exclusion? Peut-être. Mais si l'exclu n'était en moyenne présent que dans la proportion de un sur 10 millions, il ne serait pas justifié qu'on parle de problème collectif, et qu'on emploie une demi-heure de pointe pour en parler sur l'un des réseaux de télévision les plus étendus au monde.

En l'absence de ces données précises, une autre question vient à l'esprit, inévitable elle aussi: celle de savoir dans quelle mesure le long témoignage de la maman de Monique ne fait pas tout procéder du particulier au général, étant donné que faute de temps et aussi de structures, l'épilepsie ne rend pas autrement compte du phénomène d'exclusion qui marque la vie de ces infirmes et de leur entourage.

Le coup d'essai d'Educifilm en télévision n'a donc rien d'un coup de maître. Fort heureusement les défaillances qui ont marqué l'émission ont été corrigées, consciemment ou non, dès la deuxième émission, qui s'intitule *Les chaises roulantes* et qui offre non seulement des données précises, mais aussi des témoignages nombreux et des images saisissantes que gagneront à voir non seulement les intéressés, c'est-à-dire tous les citoyens ordinaires, mais aussi le ministre québécois des Affaires sociales et le maire de Montréal.

L'institut du cinéma prend son envol au grand soulagement de tout le monde

par Jean-Pierre Tadros

En ce début d'année, c'est un curieux vent d'unité qui souffle tout d'un coup sur notre petit monde du cinéma. Tout le monde semble aujourd'hui d'accord avec tout le monde, et s'en félicite. Mais qu'est-ce qui fait que brusquement les "commerçants" et les "culturels" — puisque ce sont là les noms dont ils s'affublent réciproquement — soient d'accord?

Eh bien! rien de moins que l'Institut québécois du cinéma autour duquel, il y a quelques semaines encore, on s'entre-déchirait. Mais le départ du ministre Hardy et de ses principaux conseillers, et la prise en charge du dossier cinéma par le sous-ministre Gérard Frigon ont suffisamment transformé le paysage pour que l'impossible, une fois de plus, se réalise. Aujourd'hui donc, producteurs, distributeurs, exploitants de salles, réalisateurs et artisans du cinéma se retrouvent des points communs, et un fragile consensus semble de nouveau trouvé entre tous ces intérêts bien divergents.

Et c'est ainsi que cet Institut québécois du cinéma, prévu par la Loi No 1 votée en juin 1975 et dont la mise en place n'arrivait pas à se faire sous le ministre Hardy, a pris pratiquement naissance mercredi après-midi lors d'une réunion entre les six membres nommés du conseil d'administration de l'Institut et le sous-ministre Gérard Frigon. C'était la première réunion du genre depuis les élections. A cette réunion, d'importantes décisions ont été finalement prises à la satisfaction (et au soulagement) de tous; décisions qui permettront de toute évidence à cet Institut de devenir opérationnel dès le mois de septembre.

● Tout d'abord, un budget d'opération de \$50,000 a été accordé à l'Institut par le ministère des Communications. Ce budget lui permettra d'opérer jusqu'au 1er avril, date à laquelle lui sera alloué son budget annuel par le Conseil du Trésor.

● Des locaux provisoires ont été offerts à l'Institut au 360 rue McGill par le ministère.

● M. Raymond-Marie Léger agira comme conseiller technique auprès du conseil d'administration en attendant la nomination d'un directeur général. Un conseiller juridique du ministère des Communications sera également prêt à l'Institut, fort probablement Me Gabriel Lalonde, ainsi qu'un secrétaire.

● Il a été convenu que le directeur général de l'Institut ne sera nommé qu'une fois que les orientations et les politi-

ques de l'Institut seront définies par le conseil d'administration.

● Le 7e membre du conseil d'administration d'être nommé, et devant représenter suivant les termes de la Loi la "clientèle cinématographique", le sera très prochainement, l'unanimité des membres du CA s'étant faite sur trois noms. Le premier choix aurait cependant décliné l'offre dès qu'elle lui a été faite, hier, par le sous-ministre Frigon. Le deuxième choix devait être contacté hier après-midi. En tout état de cause, ce 7e membre sera nommé officiellement par arrêté-en-conseil au plus tard le mercredi 19 janvier (et au mieux, au prochain conseil des ministres, mercredi le 12).

C'est donc un conseil d'administration au complet qui se réunira pour une réunion de travail intensive les 20, 21 et 22 janvier. Cette réunion devrait permettre de définir les grandes orientations que se donnera l'Institut, et de vite rédiger à l'attention du Conseil du Trésor les demandes de crédit pour la prochaine année budgétaire. Ces demandes de crédit doivent en effet être présentées dans les plus brefs délais.

A partir de ces décisions, on peut donc avancer aujourd'hui que l'Institut existe bel et bien. Même si son conseil d'administration est toujours incomplet. Mais toutes les difficultés ont été aplanies, la plus importante étant qu'un

arrêté-en-conseil du mois d'octobre avait nommé ce représentant de la clientèle cinématographique: il s'agit de Mme Thérèse Sévigny. En même temps était nommé le sixième membre du "conseil d'administration", M. Michel Brûlé. Ce dernier, étant accepté par tous, ne posait aucun problème. Mme Sévigny ne faisait cependant pas l'unanimité des cinq membres du conseil d'administration. Mais peu désireuse de soulever des polémiques autour de sa personne, Mme Sévigny devait s'empreser de remettre sa démission à M. Frigon, qui l'acceptait immédiatement. C'était il y a trois semaines.

Cette hypothèque levée, il reste à mettre en place les structures de l'Institut qui, suivant les termes de la Loi, se voit confier un mandat très large dans le développement de la cinématographie québécoise. L'unanimité des six membres du conseil d'administration s'est faite autour de la question du directeur général. On aurait pu penser que celui-ci serait nommé dans les plus brefs délais. Il en a été décidé autrement lors de la réunion de mercredi. Il a donc été convenu que le conseil d'administration déterminera les politiques et objectifs de l'Institut avant de nommer un directeur général. En attendant que cette nomination se fasse, l'Institut bénéficiera de l'aide de M. Raymond-Marie Léger, directeur de l'ex-Office du film du Québec.

Enfin, le grand test demeure la réunion des 20, 21 et 22 janvier puisqu'il s'agira alors de définir les objectifs de l'Institut. M. Frigon nous a informé hier, lors d'une interview téléphonique, qu'il présiderait cette réunion, mais juste le temps nécessaire pour que le conseil d'administration se choisisse un président. "Après, je me retire, dira-t-il au DEVOIR, car je ne voudrais pas qu'on pense que

je veuille influencer les décisions du conseil d'administration. Il est autonome et représente le milieu; le ministère des Communications n'a donc pas à contrôler l'Institut. Les résultats de cette réunion me seront soumis et on pourra alors en discuter."

Oui, il y a quelque chose d'irremédiablement changé dans notre petit monde du cinéma.



Accompagnée de son avocat, Me Ron Austin, Claudine Longet quitte le tribunal d'Aspen où elle doit être jugée pour le meurtre de son amant, le skieur Vladimir Sabich. Hier, la danseuse d'origine française a éclaté en sanglots alors que le seul candidat juré qui lui était favorable a demandé à ne pas faire partie du jury définitif. (Téléphoto AP)

L'ONF achève de livrer ses 464 copies à la France

L'Office national du film du Canada achevait récemment d'acheminer en France 464 copies de 57 de ses films à la suite d'une vente spectaculaire effectuée en février dernier avec le ministère de l'Agriculture français.

En effet, ce ministère qui dispose d'une cinémathèque de plus de 7,000 titres et d'un circuit de distribution rejoignant environ 500 petites localités rurales à travers l'ensemble du territoire, concluait au printemps dernier un achat de 57 films de l'ONF couvrant un large éventail de la production onéfiennne, c'est-à-dire des oeuvres à caractère technique, culturel, des documentaires ainsi que des films d'animation de Norman McLaren. Totalisant quelque \$60,000

cette transaction s'est effectuée sur la base de droits de projection non commerciaux.

C'est la première fois que l'Office national du film effectuait une vente globale aussi importante à l'étranger.

Les demi-finales du 28e Concours national de Radio-Canada débuteront samedi à 18 h à CBF-FM/100.7. Cet événement annuel destiné à découvrir et à encourager de jeunes talents canadiens s'adresse à tous les musiciens de 15 à 30 dans les catégories: chant, instruments à cordes, instruments à vent et piano. Au nombre de 26, les finalistes auront l'occasion de se faire entendre en concert

au cours de 13 émissions diffusées tous les samedis soirs jusqu'au 2 avril. Ces concerts seront dirigés alternativement par Roland Leduc et John Avison au pupitre de l'Orchestre de Radio-Canada. Rappelons que les épreuves finales se tiendront les 12, 13 et 15 avril au Grand Théâtre de Québec.

Le groupe théâtral de la Veillée présente les jeudis, vendredis, samedis et dimanches du 13 janvier au 6 février, la pièce *L'Attentation* au 5769 boul. Monk à Montréal. Pour réservations: 521-1946.

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Nickelodeon" 12.30, 2.40, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Cousin coucou" 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmont 927-2747 "Bugsy Malone" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1532 "Strangers" 12.00, 3.00, 5.00, 8.40 et "Ultima" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRY: 1280 St-Denis 288-2111 "Monsieur X" 2.45, 5.20, 10.00 et "El Pistolero" 12.45, 9.25.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2723 "Salle I: 'Hollywood high' 12.04, 5.00, 7.36, 5.22, 7.12, 9.04. 'Salle II: 'Celine' all around French maid' et 'Keyhole'."
CARREFOUR: 318 St-Catherine 866-8057 "Si c'était à refaire" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.15.
CHAMPLAIN: 1815 St-Catherine E. 524-1085 "Salle I: 'La malediction' 2.25, 5.35, 9.30 et 'Intervention delta' 12.55, 4.25, 7.55. 'Salle II: 'On aura tout vu' 1.20, 3.15, 5.20, 7.25, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "L'horrible invasion" 12.10, 3.10, 6.30, 9.55 et "Deux cornes au régime" 1.25, 4.50, 8.10.
CINE-CENTRE: 1430 Bleury 848-2384 (cinéma) "A hard day's night" 1.00 et "Help" 2.30 et "Let it be" 4.00 "Young Frankenstein" 7.30 et "Flesh Gordon" 10.00 et "Fritz the cat" 12.00 p.m. 'Salle II: 'Touch of evil' 6.30, 8.15, 10.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Midway" 1.00, 4.50, 9.00 et "Joe Kidd" 3.25, 7.20.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7395 "Network" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Centaure I: Relache (Centaure II: "Arche" de Joanna M. Glass — du mardi au samedi: 20 h 00 Dimanche: 19 h 00 matinales: mercredi à 13 h 00 et samedi à 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 366-1964 Relache.
PATRIOTE: 1474 St-Catherine E. 523-1131. Diane Juster — semaine et dim: 21 h 00 Samedi: 20 h 00 et 22 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Les nerfs à l'air" mercredi, jeudi, vendredi, dim: 20 h 00 Samedi: 19 h 30 et 22 h 30 lundi et mardi: Relache.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 Relache.
SALLE WILFRID PELLETIER: Les ballets Jazz — 20 h 30.
STUDIO THEATRE: Bibliothèque Nationale. "Plus malin que le diable" de Joël De Silva 10 h 00 et 14 h 00.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1287 Papineau 525-1211 Relache.
THEATRE MAISONNEUVE: Monique Leyrac, chante Félix Leclerc — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 St-Catherine O. 861-0563 "Pygmalion" de G.B. Shaw du mardi au vendredi: 20 h 00 Samedi: 17 h 00 et 21 h 00 Dim: 19 h 00 Relache: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Je veux voir Mousoum de V. Karam — 20 h 30.
THEATRE DE QUATROIS: 100 Avenue des Pins 845-7277 Relache.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 355 rue Gifford 845-0287 "Cat" d'Antonie Mijail. Du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Relache: lundi.

"Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "L'oiseau bleu" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.05. 'Salle II: "Mad" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50. 'Salle III: "Adolescents devant le plaisir" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20. 'Salle IV: "Cousin, cousine" 12.15, 2.15, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00.
CREMAZIE: 861 St-Denis 288-4210 "Barry Lyndon" 8.00.

DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6090 (Salle Renoir: "On aura tout vu" 7.30, 9.30. 'Salle Maistre: "Le Sauvage" 7.20, 9.20.

ELYSEE: 35 Milton O. 842-0563 (Salle Resnais) "Le juge et l'assassin" 7.20, 9.30. 'Salle Eisenstein: "La chaise vide" 7.20, 9.30.

KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "King Kong" (ang.) 12.00, 2.20, 4.40, 7.00, 9.30.

LOEWS: 954 St-Catherine O. (Salle I) "King Kong" (Fr.) 12.00, 2.15, 4.40, 7.05, 9.30. 'Salle II: "King Kong" (ang.) 12.00, 2.15, 4.40, 7.05, 9.30. 'Salle III: "King Kong" (italien) 12.15, 2.30, 4.55, 7.20, 9.45. 'Salle IV: "King Kong" (ang.) 12.00, 2.30, 5.00, 7.30, 10.00. 'Salle V: "King Kong" (ang.) 12.00, 2.30, 5.00, 7.30, 10.00.

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6118 "L'année sainte" 7.30 et "Comme un Boomerang" 9.15.

MERCIER: 4246 St-Catherine E. 255-6224 "Monsieur St-Yves" 6.15, 9.45 et "El Pistolero" 7.50.

MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Marathon man" 1.10, 5.00, 9.00 et "Life-guard" 3.15, 7.15.

OUTREMENT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Frankenstein junior" 7.00 et "Le fantôme du paradis" 9.30 et "Therac" 12.00 p.m.

PALACE: 688 St-Catherine O. 866-4991 "The Entorcer" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

PARISIEN: 480 St-Catherine O. (Salle I) "Victoire à Entebbe" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40. 'Salle II: "Les 12 travaux d'Astérie" 12.50, 2.50, 4.30, 6.50, 8.50. 'Salle III: "Je suis loin de toi mignonne" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. 'Salle IV: "L'ailon ou la cuisine" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. 'Salle V: "Comme un boomerang" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.

PIERROT: 1590 St-Denis "Le procès de Billy Jack" 1.00, 4.20, 7.45.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Seven per cent solution" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Victory at Entebbe" 12.15, 2.20, 4.35, 6.50, 9.05.

PLACE VILLE MARIE: (Grand cinéma) "Silver Streak" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20.

PUSKAT: 4815 St-Laurent 845-5215 "A.M." 12.00, 2.50, 5.45, 8.40 et "Clamdiver's daughter" 1.20, 4.15, 7.10, 10.00.

SNOWDON: 2552 Decarie 842-1322 "Victory at Entebbe" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Shaggy D.A." 12.30, 2.15, 4.05, 5.50, 7.35, 9.15.

VERDIN: 3941 Wellington 768-2092 "La malediction" 6.00, 9.35 et "Intervention Delta" 7.55.

VILLERAY: 8042 St-Denis 386-5577 "La malediction" 7.15, 9.15 et "Intervention Delta" 8.00.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmont 931-1477 "A star is born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.

YORK: 1487 St-Catherine O. 937-8978 "The pink panther strikes again" 12.30, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "L'école nouvelle" (de Jorge Puig) — 1.00, 3.00, 5.10, 7.15, 9.20.

CHARGÉ À LA MACHETTE (de Manuel Octavio — Cuba 1969) 9.30.

CONSERVATOIRE CINEMATographique: 1455 boul. de Maisonneuve 878-4369 "Le bleu en herbe" (Claude Autant — Lara — 1953) 7.00 "Les noces rouges" (de Claude Chabrol — 1973) 9.00.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les aventures de Chaperonnette à pois
9.45 En mouvement
10.00 Tam Tam
10.15 Virginie
10.30 Conseil-express
11.00 Les nouvelles de Clémence
11.30 Histoires sans paroles
12.00 Toumou
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Voyage au centre de la terre" (drame — American 1959)
4.00 Bobino
4.30 Piccolo
5.00 Madame et son fantôme
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
6.30 Ici et là
7.00 Les Pierrafeu
7.30 Marcus Welby, M.D.
8.30 Concert populaire
9.30 Scénario: "Le temps devant..." pièce de Gilles Archambault.
10.00 Science-réalisé: Les Planètes
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma: "Airport" (drame — American 1969)
1.30 Cinéma: "Operation Amsterdam" (drame — Britannique 1958)
2.30 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonne heure
10.30 Pour vous mesdames
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les tannants
1.30 Cinéma-vendredi: "Le témoin" (drame policier — Franco-Belge 1969)
2.15 Droits de parole
3.00 Patof voyage
4.30 La famille Stone
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dit vous informe
7.30 Médecins d'aujourd'hui
8.30 Nouveau talent
9.30 Qui dit vrai
10.30 Qui en pense le Québec
10.50 A la canadienne
11.00 Les nouvelles TVA
11.10 La couleur du temps
11.15 Cinéma: "L'affaire des poisons" (drame historique — Franco-Italien 1955)
1.00 Cinéma: "Métier-vous des blondes" (comédie — Franco 1950)
4.00 Le 10 vous informe
9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami

CBMT 6

CFCF 12

5.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Pots and pans
7.00 Canada A.M.
8.00 Romper Room
9.00 Karen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Cinéma: "The magnificent matador" (drame — 1955)
2.30 Pay cards
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First impressions
6.00 Pulse
7.00 Holmes and Yoyo
7.30 Stars on ice
8.00 Denny and Marie
9.00 The Rockford Files
10.00 Serpico
11.00 National News
11.21 Pulse
11.55 Perfetta 6:36
12.00 The Twelve Midnight Movie: "The family way" (comédie — 1967).

RADIO-QUÉBEC 17

2.30 Dossier: Afrique
3.00 Portrait de l'univers
3.50 Le sens de la vie
6.00 A vrai dire
6.45 Auto-motiv
7.00 Un p'tit coup de coeur
7.30 Déjà demain
8.00 Les gros sous
8.30 Un million de la chaîne
9.00 Parle-moi de musique
10.00 Cher Eugène

les ballets jazz
eva von gency
genevieve salbaing

PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID PELLETIER
7-8 JANVIER 20 h. 30
9 JANVIER 14 h. 30

BILLETS 3.00 4.00 *6.00 *7.00 8.00
en vente • à la Place des Arts

En scène avec du MAURIER

Film parfait à tous points de vue.
Robert CHAZAL (FRANCE SOIR)

Un film de la même famille que "Un Homme et une Femme".
Jean de BARONCELLI (Le MONDE)

Laissez-vous emporter... sans condition, sans réflexion.
Remo FORLANI (R.T.L.)

LELOUCH des plus grands jours, quelle fête!
SORTIR

Bourré d'oxygène, de vitamines, de globules rouges...
Michel FLACON (Le POINT)

On sort avec l'œil allègre et le cœur léger.
José BESCOS (PARISCOP)

...on ressentait l'intense nostalgie du cinéma de "Happy End".
Henri CHAPIER (QUOTIDIEN DE PARIS)

CATHERINE DENEUVE
ANOUK AIMEE

LE NOUVEAU LELOUCH
CHARLES DENNER

SI C'ETAIT A REFAIRE
21 JANVIER A BELLEVILLE

CARREFOUR 1.15 - 3.20 - 5.20 - 8.20 - 9.15
ST-CATHERINE-BLEURY 866-8057

Louis de Funes-Coluche

RENÉ MALO présente
UNE PRODUCTION
CHRISTIAN FECHNER

L'Aile ou la Cuisse

3e SEMAINE DE RIRE !

PAPINEAU 1
PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635

Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE O. 866-3856

RIVOLI 2
ST-DENIS ET BELANGER 277-3125

LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688-7776

VERSAILLES 2
PLACE VERSAILLES 353-7880

GREENFIELD PARK 2
PL. GREENFIELD PARK 671-6129

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS
MASKA (St-Hyacinthe) CHAMBLY (Chamblé) PINE (St-Adèle)
ROXY (St-Agathe) ST-EUSTACHE (St-Eustache)

PARISIEN: 1, 3, 5, 7, 9. Samedi dernier programme 11.00 - LAVAL: 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00. GREENFIELD: 1.30, 3.25, 5.25, 7.25, 9.15. RIVOLI: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. PAPINEAU: 1.40, 3.20, 5.15, 7.10, 9.05. VERSAILLES: 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal a sa séance tenue le 23 décembre 1976, a adopté le règlement numéro 37 intitulé:

"Autorisation à la Commission de transport d'effectuer certaines dépenses non prévues à son budget de 1976".

Gérard Duhamel,
Secrétaire général.

Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins
Montréal H5B 1E6
le 7 janvier 1977

Convention de la Baie James
et du nord québécois

The James Bay & Northern
Quebec Agreement

COMMISSION D'INSCRIPTION ENROLLMENT COMMISSION

Nous procédons actuellement à l'inscription des Cris et Inuit admissibles aux bénéfices de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois.

Les personnes qui pensent être admissibles à ces bénéfices mais qui vivent en dehors de leur communauté d'origine et qui n'ont été avisées ni par la Commission ni par leur Comité local d'inscription, pourront obtenir des renseignements et des formulaires de demande d'inscription en écrivant à l'adresse suivante:

Commission d'inscription
Convention de la Baie James
et du Nord Québécois
Case Postale 186
Station Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1E9

APPEL D'OFFRES
COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
PROJET
CENTRE SPORTIF

PROPRIÉTAIRE

Le Collège d'enseignement général et professionnel Bois-de-Boulogne,
10,555, av. de Bois-de-Boulogne,
Montréal, Qué., Tel.: 332-3000 - poste 232

ARCHITECTE

Ayotte & Bergeron Architectes,
875 est rue Fleury, suite 101,
Montréal, Qué.

INGÉNIEURS EN STRUCTURE

Bumaylis, Marquis & Associés,
1570 ouest rue Chabanel,
Montréal, Qué.

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE & ÉLECTRICITÉ

Dufresne, Farley & Associés,
9610 rue Pélouquin,
Montréal, Qué.

CONSEILLERS EN COMMUNICATIONS

Brunelle, Lambert & Associés,
900 rue du Séminaire,
St-Jean, Qué.

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE DES SOLS

J.F. Mathys & Associés,
2449 rue Lucerne,
Ville Mont-Royal, Qué.

Le Collège d'enseignement général et professionnel Bois-de-Boulogne propriétaire, demande des soumissions pour la construction d'un centre sportif à Montréal, Qué. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire, local A-134, contre un dépôt de (\$100) cent dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions. Ils seront disponibles à partir du 10 janvier 1977, entre 09.00 heures et 17.00 heures (heure en vigueur).

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% du prix de la soumission, en dollars, à l'ordre du propriétaire. Le Collège Bois-de-Boulogne, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq jours (45) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumissions devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat. Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 10,555, av. de Bois-de-Boulogne, Montréal, Qué., aux bureaux du Collège, local A-134, jusqu'à 15.00 heures, heure en vigueur localement, le 14ème jour du mois de février 1977 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité,

SPÉCIALITÉS	Montant du chèque visé ou cautionnement de soumission en dollars
Plomberie et chauffage incluant piscine	\$(10% du prix de la soumission)
Ventilation	\$(10% du prix de la soumission)
Éclairage et chauffage électrique	\$(10% du prix de la soumission)
Système divers	\$(10% du prix de la soumission)
Communications	\$(10% du prix de la soumission)

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Directeur de l'équipement



Travaux publics Canada
Public Works Canada

PROLONGATION
DÉLAI DE SOUMISSION

Appel d'offres numéro 76-1068P
Fourniture et installation des contrôles et de l'instrumentation
Lot numéro M/C-1599
Projet GEP Montréal
Centre principale d'acheminement
Chantier SAINT-LAURENT (Québec)
675, boul. Mac Arthur et
Établissement de traitement des lettres
Chantier Centre-Ville, 1470, rue Ottawa
MONTREAL (Québec).

Veillez noter que la date limite de réception des soumissions précédemment fixée au 13 janvier, 1977 est reportée au mardi 15 février, 1977 à 15h00 (heure de Montréal).

D.B. Norwood
Administrateur régional des
services financiers et administratifs,
Région du Québec

2001 University
Montréal, Québec
H3A 1K3

CONSEIL DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE MONTRÉALAPPEL D'OFFRES 17-77
SERVICE DE POLICE
ACHAT, REVISION ET REMISE À
NEUF DE RADIOS PORTATIFS

Le Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal recevra jusqu'à 12.00 heures (heure locale) le 24 janvier 1977, les soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat, la révision et la remise à neuf de radios portatifs. Chaque soumissionnaire devra remettre sa soumission en utilisant le formulaire préparé à cette fin par le Conseil de sécurité publique. La soumission devra être remise en duplicata dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin. Les soumissionnaires pourront se procurer le cahier des charges ainsi que toutes les informations pertinentes à compter du 10 janvier 1977 en s'adressant à monsieur Michel Trottiér, coordonnateur de l'Approvisionnement et de l'Équipement, 507 Place d'Armes, suite 1700, Montréal, (Tél.: 872-6960). Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 24 janvier 1977 à 12.00 heures (heure locale), au Secrétariat du Conseil de sécurité publique, 507 Place d'Armes, suite 1700, Montréal. Le Conseil de sécurité publique ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Donnée à Montréal, le 29 décembre 1976

GUY CAMPION,
Secrétaire par Interim,
Conseil de Sécurité Publique,
Communauté urbaine de Montréal,
507 Place d'Armes, suite 1700,
Montréal, Qué.
H2Y 2W8

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 25 novembre 1976 à Société de factoring BNE limitée - Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Specialty Electronics Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 20 décembre 1976, sous le numéro 2747271.

Le 29 décembre 1976
Société de factoring BNE limitée.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 9 décembre 1976 à Société de factoring BNE limitée - Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Arnott & Rogers Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 20 décembre 1976, sous le numéro 2747274.

Le 29 décembre 1976
Société de factoring BNE limitée.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 9 décembre 1976 à Société de factoring BNE limitée - Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Arnott & Rogers Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 20 décembre 1976, sous le numéro 2747274.

Le 29 décembre 1976
Société de factoring BNE limitée.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 24 novembre 1976 à Société de factoring BNE limitée - Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Importation Farouche Inc. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 décembre 1976, sous le numéro 2744957.

Le 29 décembre 1976
Société de factoring BNE limitée.

Avis est par les présentes donné, que l'on a dûment enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 novembre 1976 sous le numéro 2741504 un contrat en date du 23 novembre 1976, par lequel La Banque Toronto-Dominion a recédé et transféré à Importation Farouche Inc. tous les droits, titres et intérêts que La Banque Toronto-Dominion a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 13 août 1976 et enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2728479.

Montréal
29 décembre 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-025091-768

DAME UBALDA PRIMEAU FOURNIER

Demanderesse Es-Qualité,
VS-

RENE LARIVÉE et EDMOND LARIVÉE

Défendeurs Es-Qualité,
ET

RENE LARIVÉE, EDMOND LARIVÉE, PAUL LARIVÉE, du District de Montréal.

ET

ANDRÉ LARIVÉE, NICOLE LARIVÉE PARENTEAU, LOUIS LARIVÉE, LUCIE LARIVÉE, PIERRE LARIVÉE, MICHEL LARIVÉE, RENÉE LARIVÉE et PAUL LARIVÉE, tous de lieux inconnus.

Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

Les Défendeurs ANDRÉ LARIVÉE, NICOLE LARIVÉE PARENTEAU, LOUIS LARIVÉE, LUCIE LARIVÉE, PIERRE LARIVÉE, MICHEL LARIVÉE, RENÉE LARIVÉE et PAUL LARIVÉE sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à l'intention de chacun d'eux au Greffe de cette Cour.

A défaut de produire votre comparution dans les délais susdits, la Demanderesse Es-Qualité procédera à l'obtention d'un jugement par défaut contre vous.

MONTRÉAL, le 23 décembre 1976

A. BEAULIEU
PROTONOTAIRE-ADJOINT

1ère publication: 6 janvier 1977

2e publication: 7 janvier 1977

3e publication: 8 janvier 1977

SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET & ORLEAU.

200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

KAUFMAN, RESPIZ, SEDEROFF,
SHUGAR & SEGAL,
715 Carré Victoria, Suite 460,
Montréal, Québec
H2Y 2H8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2 (1976) - ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE La mise en cause Boulevard Dodge Chrysler (1963) Ltd. détenteur (trice) du permis no. 1085-DY & 772-DVY s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'approbation du transfert des actions en changeant le contrôle de cette compagnie de la façon ci-bas énumérée:

Répartition actuelle: Chrysler Canada Ltd. 28.127 priv.

P.E. Roy 1 priv.

Albert G. Woodward 1 priv.

Edward E. Henrie ("voting trustee") 515 ord.

Gaëtan C. Marquis 1 ord.

Répartition future si le transfert est accordé:

Gaëtan C. Marquis 736 ord.

Gaëtan Marquis 1 ord.

Marcel Gaumont 1 ord.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régime interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports - 905 est, rue Sherbrooke - Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 6 janvier 1977

2e publication: 7 janvier 1977

3e publication: 8 janvier 1977

SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET & ORLEAU.

200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

CONSEIL DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE MONTRÉALAppel d'offres 16-77
Service de PoliceLOCATION DE DEUX (2) HÉLICOPTÈRES
POUR LE SERVICE DE POLICE
DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE MONTRÉAL

Le Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal recevra jusqu'à 12.00 heures (heure locale), le 24 janvier 1977, les soumissions sous enveloppes scellées pour la location de deux (2) hélicoptères. Chaque soumissionnaire devra remettre sa soumission en utilisant le formulaire préparé à cette fin par le Conseil de sécurité publique et y joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalant à 5% du montant total de sa soumission fait au nom de la Communauté urbaine de Montréal. La soumission devra être remise en duplicata dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin. Les soumissionnaires pourront se procurer le cahier des charges ainsi que toutes les informations pertinentes à compter du 10 janvier 1977 en s'adressant à Monsieur Michel Trottiér, Directeur-adjoint des Services Administratifs, 507 Place d'Armes, suite 1700, Montréal, (Tél.: 872-6960). Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 24 janvier 1977 à 12.00 heures (heure locale), au Secrétariat du Conseil de sécurité publique, 507 Place d'Armes, suite 1700, Montréal. Le Conseil de sécurité publique ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Donnée à Montréal, le 29 décembre 1976.

GUY CAMPION,
Secrétaire par Interim,
Conseil de sécurité publique
507 Place d'Armes, suite 1700
Montréal, Qué.
H2Y 2W8



Travaux publics Canada
Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Número 78940/4B-3551 - Commandes et instrumentation, immeuble du gouvernement
Fédéral, Hull no. 4, Hull, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: mai di, le 8 février 1977
Dépôt: \$250.00 dollars.

PROLONGATION

Número 77482/11 - Construction à mur sec, centre de formation de la gestion, Gatineau (Touraine) Québec.

Veillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 6 janvier 1977, est reportée au jeudi, le 13 janvier 1977.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

F. J. Brazeau,
Administrateur intérimaire
Services financiers et administratifs
Capitale Nationale

AVIS en vertu de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec est par les présentes donné que la Convention de Vente, Cession et Transfert de Comptes à Recevoir de Ville Marie Sales Limited datée du 7 décembre 1976 par laquelle Canadian Imperial Bank of Commerce a cédé et transféré à M. Wendy Ellen tous ses droits, titres et intérêts dans et aux comptes à recevoir de Ville Marie Sales Limited provenant d'une Cession Générale de Comptes à Recevoir intervenue entre Ville Marie Sales Limited et Canadian Imperial Bank of Commerce et enregistrée au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 14 octobre 1974 sous le numéro 2554249, a été enregistrée au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 20 décembre 1976 sous le numéro 2747272.

MONTRÉAL, le 5 janvier 1977.

MINISTÈRE DES
TRANSPORTS
CANADA

OTTAWA ONTARIO

Les soumissions scellées, adressées au soussigné et portant la mention "Soumission pour un navire de recherche et de sauvetage - Service de Terre-Neuve" seront reçues au plus tard à 15 h 00 HNE, le 20 janvier 1977, pour l'affrètement d'un navire conçu pour naviguer dans les glaces, afin d'assurer des services de déglacage et de sauvetage aux navires de pêche sur la côte est de Terre-Neuve, pendant une période de cinq mois commençant le 1er février 1977. Le navire devra être immatriculé au Canada et de construction conforme à la classe glace de la Loyds ou l'équivalent.

On pourra se procurer des formules de soumission en faisant la demande au soussigné, Pièce 317, Tour "A", Place de Ville, Ottawa, Ontario, K1A 0N5.

Ne seront étudiées que les soumissions conformes aux conditions et reçues par le soussigné avant la date limite. Toutes les soumissions reçues après la date limite seront retournées sans avoir été ouvertes.

Le Ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le Chef
Contrats de construction et de service
Direction de la gestion
Direction de la gestion
du matériel
G.R. Hobbs



Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1XC-612-03-004

Aménagement Rivière La Grande

CONSTRUCTION DE L'INFRASTRUCTURE ET
MONTAGE DE LA SUPERSTRUCTURE
DU PONT POLARIS

Date de fermeture: le 1er février 1977 à 15:30
heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen aux bureaux de la SEBJ, de l'ACRGTO et de l'ACMO et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$50, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

Direction de l'Approvisionnement

19ème étage

800 est, boul. de Maisonneuve

Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$80,000.00 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement



Société d'énergie de la Baie James

DEUXIÈME AVIS

APPEL D'OFFRES: 1CD-480-01-006

Aménagement Rivière La Grande

INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES
ET MÉCANIQUE LG-2

Date de fermeture: le 8 mars 1977 à 15 h. 30
heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen aux bureaux de la SEBJ, de l'ACRGTO et de l'ACMO et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$250.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h. 30 à 16 h. 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

Direction de l'Approvisionnement

19ème étage

800 est, boul. de Maisonneuve

Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$2,000,000. est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

AVERTISSEMENT: Ce document est constitué de 16 volumes et 800 plans.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.

Le trio Lemaire-Lafleur-Shutt en grande vedette

Impitoyable, le Canadien massacre les Sabres, 9-2

BUFFALO — Le Canadien de Montréal s'est joué des Sabres de Buffalo, hier soir, et les a écrasés 9-2. Peut-être les hommes de Scotty Bowman étaient-ils particulièrement pressés d'établir une marque statistique pour la saison 1976-1977, ou alors ne voulaient-ils pas prendre de chances avec leur gardien, Ken Dryden. En tout cas, ils ont impitoyablement compté des buts, contre un Gérard Desjardins, dont la défensive a été mise à l'épreuve, et sont devenus la première équipe de la LNH à marquer plus de 200 buts cette saison.

Le trio de Jacques Lemaire, Guy Lafleur et Steve Shutt a été la locomotive du Canadien. Chaque membre de cette nouvelle "ligne du puch" — souvenir du temps où Maurice Richard et ses coéquipiers Elmer Lach et Toe Blake faisaient le beau temps — a inscrit trois points.

Guy Lafleur, avec ce style flamboyant qui est le sien, a inscrit le premier but du match, en premier vingt, ouvrant la brèche à son coéquipier Réjean Houle. Larry Robinson, Yvon Lambert et Lemaire. C'est ainsi qu'à la fin de cette première période, le Canadien était presque certain d'ajouter deux points au classement, seul René Robert ayant pu déjouer un Ken Dryden manifestement plus sûr de lui que lundi, contre les

Flyers. Ces derniers, incidemment, se sont payés la tête des Blues de St-Louis, 7-1, accomplissant le deuxième massacre de la soirée d'hier dans la LNH.

Pour en revenir à Buffalo, la première période a été la démonstration parfaite de ce que peut faire le Canadien quand il est déterminé. Le jeu a été complètement à leur avantage, ils n'ont permis que de très rares et peu efficaces lancers aux Sabres. Les élèves de Maître Bowman ont envahi la glace et y ont exécuté leur ballet de la victoire d'un bout à l'autre, dirigeant 18 lancers contre 6 des Sabres.

Lafleur a été la personnalité marquante du match, avec ses deux buts, ses 32e et 33e de la saison, ce qui lui permet de

respirer un peu plus à l'aise en tête des marqueurs de la Ligue. Il devance son compère Steve Shutt, qui, avec ses trois passes, a laissé Marcel Dionne sur place.

Au cours de cette fantastique première période — les autres n'en furent que le prolongement —, le Canadien a marqué ses trois premiers buts en moins de trois minutes, peu après que le pauvre Desjardins ait subi une vilaine contusion au nez, à la suite d'une collision avec son coéquipier Bill Hajt.

Larry Robinson, qui devait, dans les dernières quarante minutes de jeu, étonner par sa perfection à la défensive, a réussi un but sur un lancer frappé à 45 pieds de Desjardins, précédant au sommaire le pre-

mier du match des Sabres: René Robert a déjoué Dryden sur un revers, la rondelle a heurté faiblement le gardien du Canadien, puis a tranquillement pénétré dans le filet.

Guy Lafleur et Lafleur ont porté l'avance du Canadien à six buts, en médiane, puis Doug Jarvis a ajouté au total des vainqueurs. Par la suite, André Savard a complété la carte des Sabres, imité peu après par Mario Tremblay.

A Landover, au Maryland, Robert Sirois a marqué deux buts en permettant aux Capitals de Washington de faire match nul 3-3 avec les Penguins de Pittsburgh. Syl Apps a préservé le verdict nul aux visiteurs avec son but, à mi-chemin du dernier engage-

ment. Pendant ce temps, à Detroit, les North Stars de Minnesota, dirigés par Tim Young, auteur d'un but et trois passes, ont donné une leçon aux Red Wings de Detroit, la troisième équipe de la LNH à marquer hier soir, au compte de 7-2.

C'était seulement la seconde victoire à l'extérieur des Stars cette année. Ils ont par ailleurs mis fin à une série de 13 matchs sans victoire, en plus de remporter un premier gain en quatre ans sur la glace des Red Wings.

Les Red Wings alignaient quatre recrues qui remplaçaient certains joueurs réguliers qu'on a laissés expressément sur le banc. Ed Giacomin a bloqué un tir de punition en période médiane venant de Dean Talafous. La première période s'était terminée 2-2, suite aux buts de Bill McKechnie et Nick Libbey. Glen Sharpley et Tom Youngblood ont alors répliqué pour Minnesota.



Gilbert Perreault a bien tenté de déjouer Ken Dryden. Mais, ce dernier a bénéficié de l'intimidation exercée par Guy Lafleur (5). Perreault a donc raté un but, qui n'aurait probablement pas empêché les Sabres de Buffalo de s'incliner. Ils ont perdu 9-2, contre des Canadiens survoltés. (Téléphoto AP)

sommaires

Ligue Nationale

Canadiens 9, Sabres 2

Première période	
1-MONTREAL: Lafleur (32)	6:43
2-MONTREAL: Houle (13)	7:17
3-MONTREAL: Robinson (11)	8:56
4-BUFFALO: Robert (13)	11:25
5-MONTREAL: Lambert (11)	11:52
6-MONTREAL: Lemaire (18)	15:37
Shutt, Lafleur	15:37
Pénalités: Tremblay 12:39, Robert 13:13	

Deuxième période

7-MONTREAL: Lapointe (13)	11:45
Wilson, Jarvis	11:45
8-MONTREAL: Lafleur (33)	17:21
Shutt, Lemaire	17:21
Pénalités: Savard 8:00, Roberg 10:33	
13:25	
Troisième période	
9-MONTREAL: Houle (13)	11:03
Wilson	11:03
10-BUFFALO: Savard (16)	13:45
11-MONTREAL: Tremblay (10)	17:18
Mahovich, Roberg	17:18
Aucune pénalité	
Tirs au but	
MONTREAL: 18	12
BUFFALO: 6	7
Gardiens: Dryden, Montréal; Desjardins, Buffalo	Assistance: 16.433

Capitals 3, Penguins 3

1ère période	
1-PITTSBURGH: Malone (9)	9:37
Chapman	9:37
2-WASHINGTON: Sirois (4)	11:31
Charron, Bailey	11:31
Aucune pénalité	
2ème période	
3-WASHINGTON: Meehan (9)	9:18
Bragnolo, Lane	9:18
4-WASHINGTON: Sirois (5)	10:52
Charron	10:52
Pénalités: Blanchin 11:22, Larouche 19:36	
3ème période	
5-PITTSBURGH: Kehoe (16)	7:32
Larouche	7:32
6-PITTSBURGH: Apps (11)	11:10
Stackhouse, Chapman	11:10
Aucune pénalité	
Tirs au but:	
Pittsburgh: 3	5
Washington: 11	14
Gardiens: Berron, Pittsburgh; Low, Washington	Assistance: 9.649

Flyers 7, Blues 1

Première période	
1-ST LOUIS: Unger (16)	5:24
MacMillan, Selling	5:24
2-PHILADELPHIE: Lonsberry (12)	10:56
Murray, MacLeish	10:56
3-PHILADELPHIE: Kelly (9)	17:59
Pénalités: Dupont 11:18, Bennett 14:43, double mineurs 7:37, Saleksi 11:52, Irvine 10:17, Selling 11:50, Bridgman 10:40, double mineurs, Irvine 10:40, Holmgren 10:40, Molnar 10:40, Phil majeure, inconnue de match, Gassoff 10:40	
Deuxième période	
4-PHILADELPHIE: Leach (14)	6:33
Bladon, Kindrachuk	6:33
5-PHILADELPHIE: Goodenough (13)	12:04
Clark, Bennett	12:04
6-PHILADELPHIE: Joe Watson (2)	15:59
Clark, Leach	15:59
Pénalités: Selling 4:22, Bridgman 17:06	
Troisième période	
7-PHILADELPHIE: Bennett (5)	12:27
Bladon, Joe Watson	12:27
8-PHILADELPHIE: Bennett (6)	16:31
Kelly, Murray	16:31
Pénalités: Zarnitz 1:31, Bennett 17:51, Goodenough 6:35, Dupont 11 majeure 7:39, Plante 12:21	
Tirs au but	
St. Louis: 8	11
Philadelphie: 1	14
Gardiens: Stanowski, St. Louis; Parent, Philadelphie	Assistance: 17.077

North Stars 7, Red Wings 2

Première période	
1-DETROIT: McKechie (10)	2:11
2-MINNESOTA: Sharpley (14)	3:44
Roberts	3:44
3-MINNESOTA: Youngblood (4)	4:03
Sharpley, Barrett	4:03
4-DETROIT: Libett (8)	10:14
McKechie, Joly	10:14
Pénalités: Lockard 0:47, Youngblood 8:57, Smith 18:44, Ricks 18:44, Cameron 18:44	
Deuxième période	
5-MINNESOTA: O'Brien (2)	8:41
Young, Barrett	8:41
6-MINNESOTA: Erickson (13)	9:31
Kane, Young	9:31
7-MINNESOTA: Beverley (2)	17:26
Young, Fairbairn	17:26
Pénalités: Barrett 10:21, Pollock 10:21, O'Brien 4:17, Wilson 10:21, O'Brien 8:34, Pollock 10:36, Reid 10:36	
Troisième période	
8-MINNESOTA: Erickson (14)	4:36
Jensen	4:36
9-MINNESOTA: Young (16)	8:07
Nanto, Talbot	8:07
Pénalités: Schamshoff 7:23, Lockard 8:22, Roberts 10:44, T. Pirus 14:01, Jensen 18:03	
Tirs au but	
MINNESOTA: 10	7
DETROIT: 16	9
Gardiens: Smith, Minnesota; Giacomin, Detroit	Assistance: 8.142

hockey

Ligue Nationale

Mercredi

Philadelphie 4, Rangers NY 4	
Atlanta 4, Vancouver 1	
Minnesota 5, Los Angeles 2	
Chicago 2, Buffalo 1	
Toronto 6, Colorado 2	
Boston 3, Cleveland 2	
Hier soir	
Montréal 9, Buffalo 2	
Minnesota 7, Detroit 2	
Washington 3, Pittsburgh 3	
Philadelphie 7, St-Louis 1	
Ce soir	
Rangers NY à Colorado	
Islanders NY à Atlanta	
Vancouver à Cleveland	
Les pointeurs	
Lafleur, Mtl	33 34 67
Shutt, Mtl	32 26 58
Dionne, LA	21 35 56
Gilbert, RNY	16 38 54
Sittler, Tor	16 37 53

Association Mondiale

Mercredi

Houston 4, Calgary 3	
San Diego 2, N-Anleterre 1	
URSS 3, Edmonton 2	
Ce soir	
Birmingham à Cincinnati	
Calgary à Edmonton	
Houston à Minnesota	
Québec à N-Anleterre	

Ligue Majeure du Québec

Hier soir	
Québec 9, Sorel 8	
Cornwall 6, Laval 3	
Ce soir	
Cornwall à Montréal	
T-Rivières à Chicoutimi	
Laval à Québec	
Hull à Shawinigan	
Sorel à Sherbrooke	

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	41	24	8	9	157	108	57
ISLANDERS NY	37	22	9	6	129	92	50
ATLANTA	40	19	14	7	130	123	45
RANGERS NY	42	16	15	11	154	143	43
Section Connie Smythe							
ST-LOUIS	41	17	19	5	116	144	39
CHICAGO	40	14	20	6	128	145	34
MINNESOTA	39	9	21	9	114	159	27
VANCOUVER	43	11	28	4	114	170	26
COLORADO	39	10	23	6	111	142	26
Section Charles Adams							
BUFFALO	39	24	11	4	142	102	52
BOSTON	39	24	12	3	151	121	51
TORONTO	41	19	16	6	155	137	49
CLEVELAND	41	11	23	7	116	147	29
Section James Norris							
MONTREAL	41	30	5	6	201	92	66
PITTSBURGH	40	16	16	8	127	135	40
LOS ANGELES	41	13	18	10	130	133	36
DETROIT	40	13	22	5	117	148	31
WASHINGTON	40	11	23	6	106	157	28

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	39	23	15	1	173	140	47
INDIANAPOLIS	36	19	15	2	117	125	40
MINNESOTA	38	17	17	4	118	119	38
N-ANGLETERRE	41	17	20	4	136	145	38
CINCINNATI	36	17	17	2	158	133	36
BIRMINGHAM	42	14	27	1	143	165	29
Section Ouest							
SAN DIEGO	39	24	13	2	135	119	50
HOUSTON	39	20	15	4	137	124	44
WINNIPEG	36	20	15	1	161	130	41
EDMONTON	39	16	22	1	103	137	33
CALGARY	35	15	18	2	108	108	32
PHOENIX	38	14	22	2	126	170	30

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TROIS-RIVIERES	38	22	10	6	234	160	50
CHICOUTIMI	38	24	13	1	216	172	49
QUÉBEC	40	22	13	5	207	173	49
SHAWINIGAN	39	9	21	9	142	200	27
SOREL	40	7	28	5	170	253	19
Section Ouest							
CORNWALL	39	22	14	3	188	155	47
SHERBROOKE	39	20	12	7	204	184	37
MONTREAL	39	16	18	5	169	184	37
HULL	38	15	17	6	156	157	36
LAVAL	38	10	21	7	163	203	27

Le Vélodrome sera le théâtre d'une rencontre internationale d'athlétisme

Une dizaine de médaillés olympiques participeront à la cinquième rencontre internationale d'athlétisme La Presse, le 13 février prochain à compter de 15 h au Vélodrome de Montréal.

Cette cinquième édition diffère des précédentes rencontres puisque des invitations ont été lancées à des athlètes de plusieurs pays. Auparavant, le Canada, représenté par ses meilleurs élé-

ments, affrontaient les athlètes d'un seul pays (Union soviétique en 1973, France en 1974, Allemagne de l'Ouest en 1975, Grande-Bretagne en 1976).

Ainsi, Rosemarie Ackerman, détenteur du record mondial (1.95m) et médaillé d'or aux Jeux de Montréal au saut en hauteur, et Frank Baugart, médaillé de bronze au 3.000 mètres steeple ont déjà confirmé leur participation. Il

est fort probable qu'aux deux Est-allemands viennent s'ajouter les noms des Polonais Jacek Wszola, médaillé d'or au saut en hauteur, et Tadeusz Slusarski, médaillé d'or au saut à la perche.

Des invitations ont été faites également à Don Quattrone de la Jamaïque, médaillé d'argent au 100 mètres (10.08m) et médaillé d'or au 200 mètres (20.23), ainsi qu'à l'Américain Mac Wilkins, médaillé d'or au

lancer du disque (67.50m).

Chez les Canadiens, même si aucune présence n'est encore confirmée officiellement, les amateurs pourront fort probablement revoir à l'œuvre les Claude Ferragne et Robert Forget, la jeune Julie White, 10e au Jeux de Montréal au saut en hauteur, le géant Bishop Dole-Giewicz, Marvin Nash, demi-finaliste sur 100 mètres, le rapide Brian Saunders.

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec

Constitué en 1880

C.D. Meilior, C.A., Directeur administratif

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3

Tél.: (514) 288-3256

ca

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Robert Audet, L.S.C. C.A.	
Monique Gosselin, M.S.C. C.A.	
Robert Moreau, M.S.C. C.A.	
Caroline Laporte, C.A.	
50, rue St-Jacques, 5e étage	
Montréal 351 — 382-3080	

BASTIEN, NORMAND, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Incorporés: Bergeron, Soucheau	
Notre, Tetreault & Associés, compta- bles agréés	
R. Bastien, C.A.	F.J. Bastien, C.A.
J.G. Beaudet, C.A.	G. Bonheur, C.A.
J.M. Durois, C.A.	R. Dumont, C.A.
G.H. Hétu, C.A.	B. Lemaire, C.A.
G.R. Normand, C.A.	Y. Normand, C.A.
J.L. Richard, C.A.	C.R. Soucheau, C.A.
S. St-Aubin, C.A.	A. Tetreault, C.A.
G. Bouchard, C.A.	G. Chausson, C.A.
J.P. Dallaire, C.A.	P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A.	R. Gagné, C.A.
R. Lacroix, C.A.	L. Lavigne, C.A.
G. Longueville, C.A.	Y. Morisset, C.A.
M. Perron, C.A.	G. Rivest, C.A.
Edifice F.-M. Marcotte, 225, rue Notre-Dame	
Montréal, Québec H2Y 1T4	
Tél.: 844-4445 et 842-9433	
Affiliés à:	
BASTIEN, MENARD, NORMAND, SEGUN, ROY & ASSOCIÉS	
514 St-Jacques, suite 400	
Montréal, Québec H3C 1E2	
Téléphone: 288-0766	
avec cabinets à Ottawa, Québec, Lévis, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Granby, Saint-Germain (Beauce), Chicoutimi, Baie Comau, Sherbrooke et Lac-Mégantic	

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés

**BASTIEN, MÉNARD,
NORMANDIN, SÉGUIN,
ROY & ASSOCIÉS**

514 St-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2
Téléphone: 288-0766

Edgar Bronfman écarte son frère Charles de la présidence de Seagram

Un changement important a été annoncé hier à la haute direction de la compagnie Seagram alors qu'un autre épisode des relations entre les frères Edgar et Charles Bronfman s'est terminé par le départ du dernier de la présidence de l'entreprise fondée par leur père, Samuel, au temps de la Prohibition, au cours des années '20.

Un Américain de 45 ans, M. Philip E. Beekman, jusqu'à maintenant vice-président de Colgate-Palmolive remplacera le président des Expos à la tête de la firme de la rue Peel.

M. Beekman devient également président du comité des opérations et membre du conseil d'administration.

Ce changement pourrait signifier une modification de la politique amorcée au milieu de 1975 par Charles Bronfman. Ce dernier proposa alors la création d'un comité exécutif dont il serait le président et favorisait la nomination de trois de ses amis montréalais: M. Paul Desmarais, de Power Corp., M. Fred McNeil de la Banque de Montréal et M. Ian D. Sinclair du Canadien Pacifique.

Son frère aîné, Edgar demeurait président du conseil. Celui-ci, maintenant installé à New-York, n'aurait trop intervenu compte tenu des problèmes qu'il rencontrait suite au pseudo-enlèvement de son fils, Samuel II.

Un remède était nécessaire. On disait que Seagram était en train de rater la "révolution blanche" de l'alcool aux États-Unis c'est-à-dire un penchant nouveau pour les boissons claires comme la vodka, le dry gin et le rhum.

Mais la réorganisation ne donna pas les résultats escomptés: pour la première fois en vingt ans, les bénéfices de Seagram ont diminué en 1975.

L'orage grondait au conseil. Le responsable de toutes les opérations, celui dont on disait qu'il préparait, un jour, 14 acquisitions en Europe et en Amérique du sud en même temps, M. Jack Yogan remettait sa démission en juin dernier.

Aujourd'hui, les titres de Seagram se transigent à \$23,25 loin de leur sommet de 1976 alors qu'ils passeront le cap des \$30. Pourtant la compagnie a annoncé au mois dernier des profits sans précédent.

Mais pour plusieurs investisseurs, la marque des Bronfman est encore trop profonde dans la direction de l'entreprise.

La famille Bronfman contrôle environ 33% des titres. Charles est le plus important actionnaire avec 10,5%. Leur participation se situe à travers Cemp Investment dont le président M. Leo Kolber siège à la fois au conseil d'administration et au comité exécutif.

On retrouve également sur ce comité exécutif, M. Alain de Gunzburg, président de la filiale des champagnes Mumm & Cie et surtout époux de Minda, la sœur de Charles et Edgar, la plus âgée des en-

fants de Samuel.

Par ailleurs, un des membres les plus influents de la communauté juive de Montréal, M. Philip Vineberg est également au conseil et, en plus de représenter plusieurs fiduciaires des enfants de Samuel, il est également fiduciaire des valeurs détenues par Edward et Peter, les fils d'Alain Bronfman, un des frères de Samuel.

Les cousins Edward et Peter gèrent Edper Investment qui en plus du club Canadien contrôlent 35% des compagnies Trizec, 20% de S.B. McLaughlin et Astral Bellevue Pathe.

Leur oncle, Sam n'a jamais voulu que les cousins Edward et Peter se mêlent des affaires de Seagram qu'il gardait pour ses fils Charles et Edgar.

L'arrivée de M. Beekman pourrait insuffler un dynamisme nouveau aux ventes de Seagram. Le marché des alcools est présentement très faible en raison de l'anémie des économies nationales. Il y a quelques années, Seagram a commencé un programme de diversification avec la prise de contrôle d'un bloc important d'actions de Texas Pacific Oil.

M. Beekman était responsable des ventes au niveau international de Colgate-Palmolive depuis 1964. Il a séjourné au Canada. Sa connaissance de la commercialisation des biens de consommation serait un atout précieux.



L'importance des membres de la famille Bronfman diminue au sein de la plus importante distillerie au monde. L'arrivée d'un nouveau président pourrait réduire le rôle du comité exécutif: à l'extrême-gauche à l'avant, Edgar et au centre de la photo, Charles Bronfman. Entn les deux frères, M. Alain de Gunzburg, l'époux de leur sœur, Minda et derrière Charles, debout, M. Leo Kolber, président de Cemp Investment, la société de gestion des biens des enfants de Samuel Bronfman.

Le boom résidentiel s'essouffle à Montréal

par Michel Vastel

Les contrats de construction accordés sur l'ensemble du territoire métropolitain en novembre dernier ont augmenté de 89% par rapport au même mois de 1975. Dans le Toronto métropolitain ces contrats accusaient une baisse de 25% par rapport à novembre 1975.

Cependant, il faut tenir compte du fait qu'à Québec, en septembre et octobre, des grèves du secteur de la construction ont certainement entraîné le report de contrats qui auraient normalement dû être attribués au cours de ces deux mois.

Les dernières statistiques du service de la recherche économique pour l'Office d'expansion économique de la CUM laissent en effet apparaître un certain ralentissement du boom immobilier constaté au début de l'année.

Après 11 mois, soit au 30 novembre dernier, les contrats de construction accordés dans le secteur résidentiel affichaient un progrès de 96% par rapport à l'an dernier et s'élevaient à \$273 millions. Le secteur industriel avec \$60 millions de contrats depuis le début de l'année affiche une faible

hausse de 3,7% par rapport à l'an dernier. Il faut par ailleurs préciser que la ville de Saint-Laurent, avec \$18,5 millions de constructions industrielles, reste de loin au premier rang de toutes les villes de la communauté urbaine et s'accapare près du tiers des investissements dans le secteur.

Tous les autres secteurs, soit le commercial, l'institutionnel et le génie civil accusent des baisses respectives de 13%, 28% et 23%. Comme le constatait hier le directeur du service de la recherche économique de l'Office, M. Don Berarducci, il se confirme que la santé de l'industrie de la construction repose actuellement beaucoup sur le secteur résidentiel. Si comme on commence à le voir, il y a un fléchissement dans la demande de maisons, particulièrement unifamiliales, il faut s'attendre à un net ralentissement du secteur de la construction en 1977.

Toutefois, il faut tenir compte du fait que le secteur du génie civil avec des investissements de \$161 millions cette année, est très en-dessous de son niveau de 1976 (\$209 millions). On peut donc prévoir que, d'ici le printemps, et après le prochain budget provincial, certains tra-

vaux publics pourraient reprendre (mètre, grands travaux routiers et même, éventuellement, le mât du stade olympique).

Le bilan de l'année, pour la région métropolitaine, est bien meilleur que celui du Toronto métropolitain. Tous les secteurs affichent un meilleur taux de croissance à Montréal par rapport à la Ville Reine. Le plus fort taux de croissance est évidemment celui du secteur résidentiel qui, pour le Montréal métropolitain, double en un an et passe à \$852 millions alors que dans le Toronto métropolitain il demeure stable à \$619 millions. Le secteur commercial pour la région de Montréal, avec \$318 millions de contrats, augmente de 60% alors qu'il demeure également stationnaire à Toronto, à un niveau de \$231 millions. De même, le secteur institutionnel, en baisse dans les deux régions, diminue de 17% à Montréal contre une chute de 48% en Ontario.

Le secteur industriel, pour sa part, augmente de 35% à Montréal alors qu'il ne change pratiquement pas à Toronto. Il faut cependant préciser que des investissements de \$170 millions sont réalisés à

Toronto, alors qu'ils ne sont que de \$111 millions dans le Montréal métropolitain. C'est finalement le secteur du génie civil qui, avec une progression de 78% à Toronto, permet à la métropole ontarienne de maintenir son taux de croissance à 11%, contre 39% pour l'ensemble des contrats accordés dans la région montréalaise. Au total, il se sera accordé, sur onze mois, pour \$1,667 milliard de contrats à Montréal contre \$1,556 milliard à Toronto.

On apprend par ailleurs hier que l'année 1976 aura été marquée par une forte hausse des permis de construction dans la ville de Québec. La valeur des permis, dans la Vieille Capitale, s'est élevée à \$85,5 millions, contre \$50 millions en 1975, soit une augmentation de 70%. Même au cours du mois de novembre, mais probablement pour les mêmes raisons que dans la région de Montréal, les permis émis par la ville représentent une valeur de \$21 millions. Il est à noter qu'il s'agit dans le cas de Québec, de permis de construire ce qui donne seulement une indication des intentions des investisseurs, elles ne se traduisent pas forcément en contrats de construction.

Montréal, l'un des rares centres urbains où l'emploi croîtrait légèrement en 1977

(PC — LE DEVOIR)

— Les perspectives économiques du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, publiées hier à Ottawa, sont plutôt sombres: faute de stimulants extérieurs, l'économie canadienne sera, en 1977, caractérisée par un haut taux de chômage et une forte sous-utilisation des capacités industrielles.

Cependant, si l'on en croit à la fois les économistes américains et un sondage réalisé au Canada par Manpower Temporary Services, cette récession canadienne pourrait être

moins forte qu'appréhendé, et toutes les régions ne seraient pas également touchées.

Ainsi, d'après le sondage de Manpower, Montréal serait l'un des rares grands centres urbains au Canada où on peut s'attendre à une faible croissance de l'emploi au cours du premier trimestre de 1977. D'après Manpower, qui a analysé les prévisions de 732 compagnies réparties dans 22 villes canadiennes, l'emploi continuera de croître à Montréal de 5,4% au premier trimestre de 1977, après avoir augmenté de près de 26% au dernier trimestre de 1976. Les seules villes canadiennes où l'emploi augmentera au cours de ce premier trimestre sont Calgary (23%), Kitchener (4%) et Regina (14,8%). Toutes les autres grandes villes canadiennes accusent une baisse de l'emploi, parfois même très

importante, comme à Belleville (Ontario) où l'emploi chutera de 47% et à Hamilton et Peterborough, où il diminuera de 30% environ. A Toronto, toujours d'après le sondage de Manpower, l'emploi baissera de 3% au premier trimestre de 1977 après une autre baisse de 3,1% au dernier trimestre de 1976. Montréal se classe donc parmi les 4 ou 5 villes canadiennes où les perspectives de l'emploi semblent meilleures qu'ailleurs.

Par ailleurs, selon le New York Times de jeudi, deux économistes qui ont conseillé le président Nixon autrefois, estiment que la pause prévue dans la relance de l'économie américaine ne sera pas aussi prononcée qu'on l'a dit. Ils pensent tous les deux que, si le président Carter réduit le fardeau fiscal des particuliers de

\$15 à \$20 milliards, le taux de croissance du PNB américain pourrait passer à 5% en 1977, contre le 4% initialement prévu.

Ces révisions, à la hausse, des perspectives économiques américaines viennent toutefois contredire celles de l'OCDE qui, à la fin de 1976, publiait lui aussi des prévisions plutôt pessimistes et demandait même aux trois "locomotives" de l'économie mondiale, les États-Unis, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, de relancer prudemment la croissance de leurs économies respectives.

Il semble bien que le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce se soit, pour sa part, laissé influencer par les prévisions de l'OCDE puisque le document d'Ottawa parle, lui aussi d'une croissance ralentie du commerce interna-

Les tirages sur le FMI ont presque décuplé en 76

WASHINGTON (AFP) — Les tirages effectués sur le fonds monétaire international au titre des facilités de financement compensatoire ont presque décuplé en 1976, indique un mémoire publié hier par le fonds.

Ces tirages, précise le mémoire, se sont élevés à 2,268

millions de droits de tirage spéciaux (2,730 millions de dollars) au lieu de 239 millions en 1975. L'augmentation, ajoute-t-il, a été due en partie à la baisse des recettes à l'exportation subie par les pays en voie de développement en 1975 du fait de la récession mondiale et en partie à la libé-

ralisation des conditions d'emprunt au titre des facilités compensatoires annoncées par le FMI à la fin de 1975.

Ces facilités visent à aider les pays exportateurs de matières premières de base à faire face aux difficultés de paiements extérieurs causées par une baisse imprévue de leurs recettes à l'exportation de produits de base. Elles sont utilisées presque uniquement par les pays en voie de développement.

Les tirages normaux sur le FMI ont d'autre part totalisé 2,5 milliards de DTS (2,9 milliards de dollars) au lieu de 1,4 milliard en 1975, poursuit le mémoire. L'augmentation a été due principalement à un tirage de 700 millions de DTS par la Grande Bretagne en mai. Les remboursements de tirages se sont élevés à 1,27 milliard de DTS au lieu de 500 millions en 1975.

Le mémoire rappelle que plusieurs monnaies ont été utilisées pour la première fois l'an dernier pour financer des tirages sur le FMI: dinars algériens, pesos colombiens, quetzals du Guatemala, francs luxembourgeois, guaranis paraguayens et dollars de la Trinité et Tobago.

Javelin reporte son assemblée annuelle

Canadian Javelin a décidé de reporter son assemblée générale annuelle, pour l'année se terminant le 31 décembre 1975, jusqu'à ce qu'elle ait également obtenu un bilan vérifié pour l'année se terminant le 31 décembre 1976. Une série de faits a empêché Canadian Javelin de tenir cette assemblée avant la date prévue.

Le 16 novembre, Lee et Martin de St-Jean, Terre-Neuve, qui étaient alors les vérificateurs de la compagnie, désignés par l'assemblée annuelle tenue le 30 juin 1975, émettaient leur rapport sur les bilans de la compagnie pour l'année se terminant le 31 dé-

cembre 1975 et pour le semestre se terminant le 30 juin 1976.

L'une des raisons pour lesquelles la compagnie a retardé son assemblée annuelle pour l'année se terminant le 31 décembre 1975 est que les bilans contenant le rapport révisé des vérificateurs pourraient ne pas être considérés comme certifiés, tel que voulu par l'amendement de 1934 sur les Statuts et Règlements de la Commission des Valeurs Mobilières des États-Unis, ce qui est obligatoire au préalable à la sollicitation de signature par procuration.

Le groupe GailLuron acquiert six boulangeries québécoises

QUÉBEC (PC) — Grâce à une série de transactions conclues au cours des dernières semaines, le groupe GailLuron de l'Est du Québec, incluant la boulangerie Doyon de Saint-Côme-de-Beauce et de Québec, vient de se hisser parmi les plus grandes entreprises de ce secteur au Québec.

Le président de la boulangerie Doyon, M. Raymond Doyon, qui est aussi président des Produits GailLuron Inc., a confirmé, mercredi, que son entreprise avait acheté les actifs de la Boulangerie Pain Léo, de Beaufort, il y a quelques jours.

La boulangerie Doyon est ainsi devenue un des principaux fournisseurs de produits de boulangerie dans la région de Québec avec un volume de vente qui pourrait atteindre \$10 millions par année, au détail.

Les autres transactions survenues au cours des dernières semaines ont impliqué trois autres boulangeries qui, avec la boulangerie Doyon, forment le Groupe GailLuron de l'Est. Il s'agit de La Huche sans pareille, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la boulangerie Blé d'Or, de Rivière-du-Loup, et de la boulangerie Pelletier, de Matane, Sept-Îles et

Hauterive.

Le groupe a été formé l'année dernière lorsque les trois premières entreprises se sont réunies pour acheter la boulangerie Pelletier.

Récemment, La Huche sans pareille s'est portée acquéreur des boulangeries Chibougamau Limitée et Sénéchal, de Normandin, tandis que la boulangerie Blé d'Or achetait les boulangeries Fortin Inc., de Saint-Pamphile, et Deroy, de Saint-Philippe de Néri.

De son côté, la boulangerie Pelletier a acquis la boulangerie Langlais, de Gaspé.

Tous ces achats permettent au Groupe GailLuron de l'Est d'atteindre un volume de plus d'un million de livres de pâte par semaine, soit un volume d'affaires de \$33 millions, au détail.

Du même coup, le Groupe GailLuron, de l'Est accède à un niveau d'affaires comparable aux trois autres plus importantes boulangeries du Québec, soit la compagnie Durivage-Robin, de Montréal, le Groupe Samson-Larivière, de Québec, et la maison Steinberg, de Montréal.

Alcan produira à pleine capacité à la mi-février

Aluminium du Canada entend remettre en marche les quatre dernières séries de cuves restées fermées à l'usine Arvida de Jonquière au Québec. Deux premières séries seront réactives à la mi-janvier et les deux autres, à la mi-février.

Le redémarrage de ces installations permettra, d'une part, d'effectuer un retour à la normale au chapitre des stocks, lesquels avaient considérablement diminué pendant la grève de cinq mois et demi qui avait paralysé les usines d'électrolyse de la Compagnie à Jonquière, Alma et Beauharnois (Québec) l'été dernier et cet automne, et, d'autre part, de compenser la perte de production causée par un autre débrayage déclenché subitement dans une quatrième usine d'électrolyse d'Alcan au Québec, soit celle de Shawinigan.

Entreprise après la signature d'une nouvelle convention collective le 14 novembre dernier, la remise en marche de quinze séries de cuves à l'usine Arvida s'est effectuée efficacement et beaucoup plus rapidement que prévu, selon des porte-parole de la Compagnie. Les remises en service qui se feront prochainement porteront à dix-neuf le nombre des séries de cuves en activité à Jonquière.

Dominion Securities acquiert Draper Dobie

Un accord de principe a été conclu en vue de fusionner les activités de Dominion Securities Harris et de Draper Dobie & Company. La raison sociale de la nouvelle firme sera Dominion Securities Limited. Cet accord est conditionnel à l'approbation des Conseils d'administration des deux firmes et des organismes de réglementation appropriés. La date proposée pour l'entrée en vigueur de cette fusion est le

1er février 1977.

Essentiellement, ce projet devrait augmenter les possibilités de la nouvelle firme dans les domaines des ventes institutionnelles d'actions, de négociation d'actions, de service de la recherche, du service des ventes au détail et il permettra une amélioration croissante de l'activité financière dans ces domaines au Canada et à l'étranger.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE AMÉLIORÉMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Robic, Robic ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE ARCHITECTES 1253 ave McGill College Suite 800 MONTREAL - 866-8621

LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTÉRIEURS 878-3846 266 est, St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE

CHAPEL d'aujourd'hui M. Serge Lafrance, s.d.a. 382-4710

American Airlines relie Montréal à Chicago à partir du 11 janvier 1977.

Vous avez sûrement entendu parler d'American Airlines, mais peut-être n'avez-vous pas encore eu l'occasion de voler avec nous.

Maintenant, pour la première fois, vous avez le choix. Trois vols quotidiens Montréal-Chicago sans escale avec correspondances rapides par American Airlines vers l'ouest et le sud-ouest.

En plus de nos vols vers Dallas/Fort Worth - avec une escale - nous vous proposons de bonnes correspondances vers Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Mexico.

Grâce à l'excellence de notre service, American Airlines s'est taillée une réputation hors pair.

Un titre dont nous sommes fiers... parce qu'être à votre service est l'une des choses que nous faisons le mieux.

Nous aimons que vous soyez à votre aise; c'est la raison pour laquelle nous mettons à votre disposition des compartiments porte-bagages bien pratiques pour vos bagages à main.

Comment vous décrire la courtoisie et la gentillesse de notre personnel volant, l'efficacité de notre personnel au sol? Contentons-nous de vous assurer que vous pouvez compter sur eux dans ce qu'il font de mieux... *vous servir!*

Alors, la prochaine fois que vous allez à Chicago ou plus loin, pensez à nous!

Nous voudrions être pour vous la compagnie aérienne n°1 au départ de Montréal. Avec nous, *vous* passerez toujours en premier!

Téléphonez à American Airlines 871-1810 ou à votre agence de voyages.

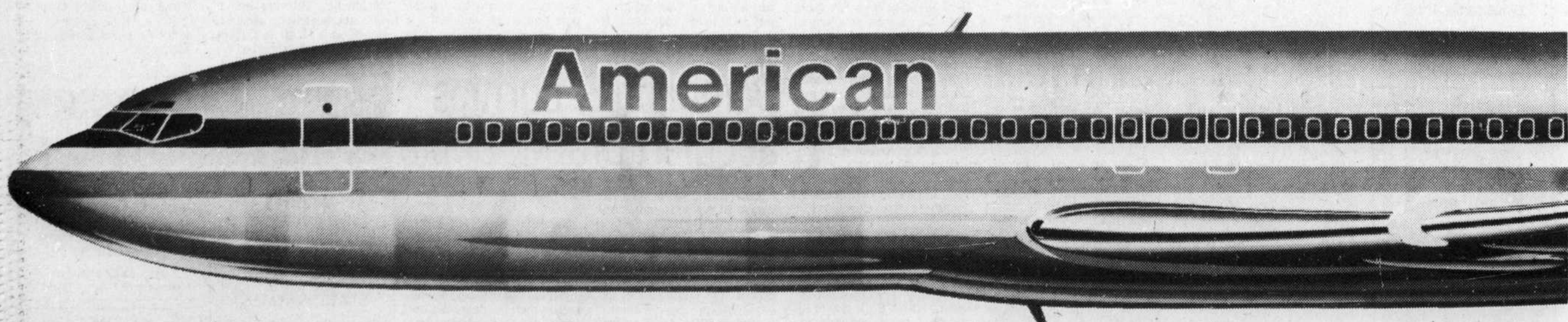
HORAIRE DES VOLS MONTRÉAL - CHICAGO

DÉPART (DORVAL)

Montréal	7.00
Montréal	12.45
Montréal	18.55
Chicago	7.15
Chicago	14.45
Chicago	19.45

ARRIVÉE (O'HARE)

Chicago	8.15
Chicago	14.00
Chicago	20.10
Montréal	10.12
Montréal	17.42
Montréal	22.42



American Airlines...le service par excellence!